COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

ANNUAL REPORT 1990

PART IV

Minorities

EXTRACT

For additional copies, write to the Communications Branch, Office of the Commissioner of Official Languages, Ottawa, Canada K1A 0T8, or telephone (613) 995-0826. Collect calls are accepted.

Complaints line for residents of the National Capital Region:
Tel.: (613) 992-LANG (992-5264)

The Office of the Commissioner of Official Languages has regional offices in the following cities:

Office of the Commissioner
of Official Languages
Atlantic Region
Heritage Court
95 Foundry Street, Room 303,
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7

Tel.: (506) 851-7047
1-800-561-7109

Office of the Commissioner
of Official Languages
Quebec Region
1179 Bleury Street, Room 401,
Montreal, Quebec
H3B 3H9

Tel.: (514) 283-4997
1-800-363-0628

Office of the Commissioner
of Official Languages
Ontario Region
1 Dundas Street West, Room 2410,
P.O. Box 24
Toronto, Ontario
M5G 1Z3

Tel.: (416) 973-1903
1-800-387-0635

Office of the Commissioner
of Official Languages
Manitoba and Saskatchewan Region
Centre-Ville Building
131 Provencher Boulevard, Room 200,
St. Boniface, Manitoba
R2H 0G2

Tel.: (204) 983-2111
1-800-665-8731

Office of the Commissioner
of Official Languages
Alberta, B.C., N.W.T. and
Yukon Region
Liberty Building
10506 Jasper Avenue, Room 1100-A,
Edmonton, Alberta
T5J 2W9

Tel.: (403) 495-3111
1-800-661-3642

The Commissioner also has part-time liaison officers in several locations across Canada. To find out if there is one in your area, please call your regional office.

©Minister of Supply and Services Canada 1991

1. An Uneven Evolution

The past year was no ordinary one for linguistic duality, our minority communities or the country. The language issue and the life of the minorities were profoundly affected throughout the year by the drama of the Meech Lake Accord and by the renewed constitutional debate resulting from its failure. Other major events marked the language scene, some positively, others far less so:

- the declarations of municipal unilingualism, which began in Ontario early in the year and whose repercussions were felt throughout Canada;
- the historic and very positive decision of the Supreme Court in the Mahé case, handed down on March 15, 1990;
- developments in education that were generally favourable to minorities;
- the research studies and public hearings associated with the "Vision d'avenir" project of the Commission nationale d'étude sur l'assimilation established by the Fédération des jeunes Canadiens français;
- the closing of certain regional stations, cancellation of some programs and reductions in service by the CBC late in the year as a result of new budget cuts.

Against this background, we begin this chapter by reporting on the constitutional concerns of the umbrella organizations of the Anglophone and Francophone minority communities, as well as on the positions they presented to the Commission on the Political and Constitutional Future of Quebec. Then, in the wake of the Mahé decision and its impact, we take up the question of minority language education and summarize what has been done to implement "appropriate minority language education schemes" in each jurisdiction, report on the achievements of the Commission nationale des parents francophones and introduce a comprehensive study of minority language education conducted on behalf of our Office.

91-04142/

These matters are followed by a discussion of one aspect of the Official Languages Act: promotion of a broader range of provincial, municipal, private and voluntary sector services in English and French and the development of various partnerships designed to achieve this goal. We conclude with an analysis of some of the basic issues raised by the "Vision d'avenir" project and the achievements and policies of the major national minority federations; an evaluation of the results of Canada's official languages policy; and a report on some of our own activities. The second chapter contains a province-by-province review of the main issues of interest to official language minorities.

The constitutional future

The outlook for the constitutional future of Canada in the wake of the failure of the Meech Lake Accord is fraught with consequences for the official language minorities.

Immediately after unanimous agreement on the Meech Lake Accord was reached by the 11 first ministers in 1987, spokespersons for the Anglophone and Francophone minority communities reiterated their support for Quebec's five conditions. They also expressed satisfaction with the fact that linguistic duality was recognized as a fundamental characteristic of Canada. While they never questioned the soundness of purpose of the negotiations that had led to the Accord, they did not conceal their concerns or their feeling of having for too long been shunted aside.

Michael Goldbloom, who had just turned over the presidency of Alliance Quebec to his successor, told *Language and Society* (No. 20), "we can protect the distinctiveness of Quebec *and* protect minority rights." The English-speaking community in Quebec would have preferred that the constitutional accord ensure, without exception, the supremacy of basic human rights. Like the minority leaders in the other provinces, it also wanted a commitment to *promote* linguistic duality added to the commitment to *protect* it.

The Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) had the difficult task of formulating a position that reconciled a sense of belonging to the French Canadian community with the well-being and views of the communities of both territories and all nine provinces outside Quebec. It continued for a long time to express serious reservations without completely abandoning hope for a commitment to provide better protection for the official language minorities, if not in an amended constitutional accord then at least during a future round of negotiations. With the approach of the fateful June 23 deadline the national council of presidents of the FFHQ, after much hesitation, decided to officially support the Meech Lake Accord last February. After a three-year roller-coaster ride the Meech Lake Accord met its fate on June 23, a date that marks the start of a brand-new page in Canadian history.

The ups and downs of the Meech Lake Accord and the wave of declarations of unilingualism by some municipalities, mainly in Ontario, proved especially wearying for Francophones outside Quebec. The second half of the year would be particularly taxing for Alliance Quebec and the Anglophone community, which felt increasingly marginal to the incipient debate about Quebec's options. Alliance Quebec therefore consulted widely with the community on the political and constitutional future of Quebec. One of the approximately 2,500 participants expressed a widely held feeling in these terms: "What am I if what I have contributed counts for nothing and if I am not considered a Quebecer?" The section of the next chapter devoted to Quebec contains the conclusions of this consultation, as presented to the Bélanger-Campeau Commission.

Francophones in many locations outside Quebec also engaged in profound reflection on their future and that of their country. Some of their associations also appeared before the Bélanger-Campeau Commission and will no doubt make their views known to the Citizens' Forum on Canada's Future. In its brief to the Commission, the FFHQ first emphasized that it considered the exercise under way to be, first and foremost, a matter for the Quebec community, which had to define its vision of society. In contributing to such a process the FFHQ said that its views reflected a community that shared many qualities — historical, linguistic and cultural — with Quebec society.

"For many Quebecers," said FFHQ President Guy Matte, "Francophones outside Quebec are an unknown quantity. Quebecers frequently have no knowledge of our roots or of our day-to-day reality." He made the point that the Acadians, the first Europeans to settle permanently north of the Floridas and the first French presence in North America, as well as other Francophones had put down their roots in all regions of Canada. These one million Francophones, he added, equal or exceed the population of six of Canada's 10 provinces. They are equal to 20% of the Francophone population of Quebec and represent thousands of contacts for Quebec in economic, educational and cultural spheres; they are a linguistic outpost essential to Quebec society.

After reviewing the changing relationship between Quebec and the other Francophone communities over the past 30 years the FFHQ stated: "At a time when the interests of Quebec's Francophone community seem to be in the hands of the National Assembly those of our communities depend directly on greater power for the central government." In conclusion, it affirmed its conviction that, regardless of what vision of society Quebecers adopt, it is possible, and in everyone's interest, to develop different forms of partnership with the other Francophone communities in the areas of politics, economics, society, culture and communications.

In the same vein, the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) said that French-speaking Ontario constitutes a prime market for manufactured

and cultural products for an expanding Quebec. Quebec might also find valuable intermediaries among the 8,000 Ontario firms owned by Franco-Ontarians, who are, after all, natural and sympathetic allies. In ACFO's view, Quebec, which aspires to become a leader in the international Francophone community, cannot afford to ignore this community of nearly two million persons (if one includes new Canadians who speak French), most of whom live in Ontario. "The development and implementation by Quebec of a minority code as a basis for concluding reciprocal agreements on language rights with provinces with an Anglophone majority" is one of the many ways of "turning neighbours into partners."

The three other associations that appeared before the Commission had some different points of view but one clear common denominator: the importance of preserving the Canadian framework. The Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) reminded the Commission, and all Quebecers, of the cultural vitality and economic dynamism of New Brunswick's Acadian community, as indicated by the impressive network of linguistically homogeneous structures developed in the past decade in practically all sectors. SAANB said with some pride that "the administrative and political duality so desired is already almost a fact of life in social terms." In the context of a Canada that needs to undergo major structural change SAANB wishes to pursue and expand its co-operation with the "new" Quebec by inviting its government to conclude co-operation agreements directly with the community. The Acadian spokespersons indicated that they understood and respected Quebec's present action and said, "The constitutional status quo is a thing of the past and Canada as a whole should work towards defining a new association."

Franco-Manitobans also appeared before the Commission to give evidence of their vitality and make their aspirations better known. "We hope that Quebec remains in Confederation, but in a redefined Canada where all can enjoy their legitimate place," said the President of the Société franco-manitobaine (SFM). Recognizing that there is a place for the Anglophone community in the Quebec of tomorrow, the SFM advocated a minority code to protect the gains already made, in particular the Official Languages Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The President of the Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) told the Quebec Commission: "We are here in the hope that this family dispute will be settled and that we can together find a solution for the future." In the opinion of ACFA Francophones, Anglophones and aboriginal peoples form three great national communities which also include groups of various ethnocultural origins. These communities are intimately linked by their history and coexistence in the northern part of our continent and they must reach agreement if they are to manage it together. Noting that the Franco-Albertan community might have perished on a hundred different occasions, ACFA concluded that "it is precisely because we can work tirelessly for eight years to obtain a single school in a small Franco-

phone community that we can present ourselves as a major partner in the survival of the French fact in North America....We are your family in Canada; when you are among us, you feel less isolated as a French-speaker in this country....Whatever Quebec negotiates with English Canada, it must protect acquired rights for Franco-Albertans with the authority of a Quebec that is part of Canada."

Minority education

Following the historic decision handed down by the Supreme Court of Canada in the Mahé case on March 15, 1990, provincial authorities no longer challenged, as they had in the past, the principle of school governance by minorities. They wonder, however, how best to ensure respect for this principle. The harvest is only beginning but, all things considered, 1990 was a very good year in terms of minority education.

Since access to instruction in the language of the minority depends, in large measure, on the right of the minority to manage its own schools — the issue at the heart of the case brought before the Supreme Court — we shall confine ourselves here to a review of developments in this regard. Other aspects of minority education, such as the creation of a number of schools and the issue of post-secondary education, are taken up in the following chapter.

"Where numbers warrant," the Court ruled, "s. 23 confers upon parents belonging to the linguistic minority a right to management and control over the educational facilities in which their children are taught." It also condemned "the inaction of the public authorities, who have failed to discharge their obligation under Section 23," and stated that they must therefore, where required, "delay no longer in putting in place an appropriate minority language education scheme." Now that the Supreme Court has clarified the purpose, nature and scope of Section 23, set out the principles that should guide its implementation and clarified, to a considerable extent, the rights of one party and the obligation of the other, all that remains is to show diligence in defining the "appropriate scheme" required, or the elements necessary to complete it, and to put them in place.

From east to west

In **Prince Edward Island** new school regulations came into force on July 1, less than five months after their adoption. The result: two school maps (Anglophone and Francophone), assured funding and the creation of a single French-language school board whose jurisdiction covers the entire province.

In **Newfoundland** the Schools Act and the formal policies arising from it are still silent on the subject of Section 23, as if the Charter did not even exist. The province is still a long way from designing, let alone implementing, an "appropriate minority language education scheme." At the very end of the year there were signs that it was preparing to set about the task soon.

Nova Scotia is not much further ahead in this regard and there is no sign of a proposal at present. It is hard to imagine that the province could entrust the management of the French-language school and community centre that will open in the Halifax-Dartmouth area next September to other than the region's Acadian community. This is a good opportunity to review the system for managing Acadian schools throughout the province and to speed matters up.

In **New Brunswick** the linguistic homogeneity of each educational system is complete — from the schools to the two deputy ministers of education — and the principle of "equal partnership" enunciated by the Supreme Court is fully respected. This "appropriate scheme" was in place before the Charter was proclaimed and put an end to linguistic conflicts over education.

In **Quebec** the English-speaking community has a full range of educational institutions, from kindergarten to university. Established along denominational lines, this system traditionally ensured linguistic homogeneity since the Protestant sector was English-speaking and the Catholic sector French-speaking. Because of the gradual erosion of this homogeneity and the resulting deprivation of the exercise of full educational control by either party the government undertook a reform designed to replace the Protestant and Catholic school boards by English-language and French-language school boards while respecting the religious requirements written into the Constitution. As soon as Bill 3 was adopted by the Lévesque government in 1984 it was challenged. The Quebec Superior Court prohibited the government from implementing Bill 3 so long as its second objective (respect for religious requirements) had not been achieved. The Bourassa government took up the issue with Bill 107, adopted in December 1988. Bill 107 preserves the right of members of a religious minority, within the new linguistic school boards, to exercise their dissentient rights. In the circumstances, the government decided to ask the Quebec Court of Appeal for an opinion on some provisions that might be found invalid. As we explain in Part I, Chapter 3, the issue has now been brought before the Supreme Court of Canada after being the subject of a favourable decision in the lower court.

Responding to the Supreme Court's decision in the Mahé case, Claude Ryan, then Minister of Education, said that recognition of the right of the minority community to educational management did not cause his government any difficulty. Progress in this regard, however, will have to await clarification of the constitutional issues raised by Bill 107. The minister acknowledged that the decision would oblige the government to be more attentive to the linguistic and cultural concerns of its official language minority when designing educational programs, for example by allowing for their more active and direct participation.

In **Ontario** the government, facing a challenge under Section 23 of the Charter, had agreed to a reference on the issue and in 1984 the Ontario Court of Appeal confirmed the right of Francophones in the province to manage their own schools. After the Charter came into force Ontario was the first province (of

those clearly required to do so) to revise its Education Act, thereby giving effect to the remedial character of Section 23.

The tabling of Bill 75 in November 1985 and its adoption the following year provided for guaranteed proportional representation for the linguistic minority throughout the province and created a Francophone school board in Metropolitan Toronto. Bill 75 came into full force in September 1988 and during that school year French-language boards were created in Toronto and Ottawa-Carleton.

Serious inadequacies and operational problems with proportional representation soon became apparent and drew criticism. In 1990 the government attempted to rectify the situation by creating a task force responsible for proposing a new "appropriate scheme" to the Minister of Education, as well as methods of implementing it. It also decided to create French-language school boards in Prescott-Russell and Simcoe and, at year's end, adopted amendments to the Education Act designed to permit the creation of French-language school boards by order of the Executive Council.

In **Manitoba**, after consultations with those concerned, the government set up a task force headed by Edgar Gallant, whose report is expected by spring 1991. The task force should, in Premier Filmon's words, seek to achieve a "constructive and generous" application of rights in proposing measures to the Minister of Education to ensure that Franco-Manitobans enjoy the right to manage minority language instruction and facilities.

In **Saskatchewan**, less than a month after the Mahé decision, the government announced its decision to postpone the tabling of the legislation required to put in place the "Fransaskois component" of the province's school system. Since the "appropriate scheme" is already well defined in Saskatchewan and the problems to which its implementation have given rise are now solved, there is no reason to "delay [any] longer".

In **Alberta**, the province in which the Mahé case originated, Francophones control neither the programs of instruction offered in their language nor the French schools. Francophone parents and the minority community are calling for French-language regional school boards and in this the Alberta Teachers' Association and the Alberta School Trustees Association support them.

The outlines of the "appropriate scheme" seem to be emerging more clearly from ongoing consultations. At the end of the year the creation of a regional school board in the Smokey River/Spirit River/Peace River region seemed increasingly certain and the anticipated results of a provincial task force studying the issue gave us reason to hope.

In **British Columbia**, shortly after the Mahé decision was handed down, the Minister of Education established a 17-person task force with representatives of

all parties involved in education in the province. It is to propose, next spring, criteria for the exercise of the educational rights guaranteed by Section 23, including management, "in a spirit of openness and generosity."

The **Yukon** passed a ground-breaking Education Act on May 14, 1990: a French-language school board covering the whole of this vast territory will likely be created soon. Management of the only French school by Francophones is already assured. Thus, the smallest jurisdiction in Canada, with barely 24,000 inhabitants, serving the smallest linguistic minority in the country, is setting an example of the art of the possible.

The same cannot be said about the **Northwest Territories**. Action is slow, the "appropriate scheme" has not been defined, nor has any suitable process in this regard been initiated. A grudging approach is hardly the best way to provide what is required by both the law and the basic needs of the community, considering that it will inevitably lead to court action.

Court cases

Our survey of minority school governance in Canada would be incomplete and would paint an unrealistic picture if we did not note, in conclusion, the importance in several jurisdictions of the court cases that those most directly involved found necessary to initiate or consider initiating. Fortunately, in some instances action by the authorities resulted in the case being settled; in others it led to their suspension or simply obviated the need for them. This might have also been the result if action had been taken in Saskatchewan, where three new cases were initiated.

Commission nationale des parents francophones

The multiplicity of urgent and tangible problems raised by application of the principles enunciated by the Supreme Court in the Mahé decision confirmed the essential role of a well-organized national parents' movement in implementing Section 23. The Commission nationale des parents francophones (CNPF) had to accelerate the consolidation of a still relatively new network and increase the number of training sessions to prepare its provincial and territorial components at all levels. They had to be made well-informed partners in the establishment of school systems but even more in developing appropriate schemes for the exercise of governance. The year as a whole shows that the Mahé decision produced a series of major initiatives. "Rarely have we seen as much progress and as many promising developments in the vital area of minority education in Canada in so short a time," said the President of the Commission, Raymond Poirier. Those involved had to work extremely hard and parents had to participate as never before.

Following a meeting early in the year between the directors of CNPF and the executive of the Council of Ministers of Education, Canada, the Council decided to devote a major portion of its meeting early in 1991 to the issue of implementation of Section 23, an objective we have pursued for a number of years. This is

the first time since the Charter came into force that the Council will hold an exchange of views, based on a brief submitted by CNPF, on the status of minority language education and an exchange of information on models and procedures for school governance by Canada's official language minorities.

Thanks to major funding from the Department of the Secretary of State in recent years the parents' movement was able to meet the many challenges of 1990. CNPF and parents expressed great satisfaction with the efforts of the Department to assist them and with the role it played in facilitating the development of minority education systems in various provinces. The parents and the community have recently had an opportunity to hold detailed discussions about problems associated with implementation of Section 23 in their communities, a factor that has made them close partners in this endeavour.

Their participation in various departmental committees responsible for developing an "appropriate minority language education scheme" confirms their relevance as well as their ability to assume such responsibilities in full. The Francophone parents' movement also expects the Department of the Secretary of State, which is already a partner in the development of education systems, to participate in their implementation. (See Part I, Chapter 4.)

In 1990 the Commission nationale des parents francophones devoted more attention to pre-school programs, the second major component of its activities. It is just as important as the first, for pre-school services, including daycare and kindergartens, are an integral feature of the educational wisdom it is trying to implement.

The lack of an adequate system of French-language daycare facilities and kindergartens often leads to the anglicization of French-speaking children even before they attend school. Information on the number of places available in French-language public daycare facilities outside Quebec is still incomplete. However, it seems clear that, all things considered, Francophone parents are at a definite disadvantage in this regard at a time when their needs, for obvious linguistic and cultural reasons, are clearer than ever. It is at this point that francization and refrancization programs are most effective, both in preventing early anglicization and in allowing for harmonious integration into the French school of eligible pupils who speak little or no French. In the Mahé decision, did the Supreme Court not state that Section 23 is "designed to correct, on a national scale, the progressive erosion of minority official language groups and to give effect to the concept of the 'equal partnership' of the two official language groups in the context of education."

In the past year fruitful co-operation began between the Department of the Secretary of State, the Commission nationale des parents francophones and Health and Welfare Canada. The latter, increasingly mindful of the need to fill an

important gap, funded a study by CNPF designed to better define the linguistic and cultural requirements of daycare services for Francophones in a minority situation. The new Canadian policy on daycare services that the government is developing will fortunately take into account the special needs of the minority language communities.

A study of the scope and implementation of Section 23

Exchanges of views between the principal parties concerned and successive Commissioners during their travels around the country, as for example with the ministers of education of most of the provinces and territories and with most of the premiers, confirmed in our eyes the need to undertake a general study of the scope of Section 23 and of the problems involved in implementing it across Canada. Our Office wished to fill in the gaps resulting from the essentially fragmentary nature of current information and analyses to make available to all parties concerned — provincial and local school officials, parents and minority groups, judges and counsel, researchers and others — a set of data and analyses that would facilitate implementation of these constitutional provisions.

In view of her training, multidisciplinary expertise and marked interest in problems of this nature, we entrusted this study to Angéline Martel three years ago. We asked her to elucidate the meaning and scope of Section 23, with the assistance of constitutional experts who would analyse the jurisprudence, to describe the current situation with respect to minority education in each province and territory and to define the elements essential to minority parents' right to management and control over the educational facilities in which their children are taught, as well as the various methods of exercising it, to provide information to guide those working in this complex and vital area.

We very much hope that the recent publication of this work will contribute to a better informed implementation and therefore full exercise of education rights by official language minorities everywhere in Canada.

More partnerships...and services

Our two official languages, and the Canadians who are members of the minority communities, cannot develop and grow within the spheres of federal jurisdiction alone. That is why we insisted in our 1984 Annual Report — in the tradition of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism — on the importance of extending, with the assistance of the competent authorities, the vital aspect of official languages to provincial and municipal services, as well as to those provided by the private and voluntary sectors. Fortunately, Parliament recognized these realities in the 1988 Official Languages Act and assigned the Secretary of State of Canada a central role in this vast area. Since various aspects of these questions are dealt with elsewhere, we shall confine ourselves here to an overview of a few key issues.

During the year important new initiatives were taken with respect to the range of provincial services provided in both official languages in Manitoba, notable

progress was made in Prince Edward Island and New Brunswick, and services were consolidated in Ontario and Quebec. The fact that this was possible in the climate of 1990 is attributable in large part to the co-operation of various partners. In our 1989 Annual Report we observed that a new partnership seemed to be developing between the government of Canada, the official language minorities and their respective provincial or territorial governments. We have every reason to believe that this partnership was strengthened in 1990.

To date language planning in Canada has barely begun to affect the **municipal sector**, except in Quebec. And yet this is the level of government that is closest to the people and whose services the public uses most frequently. Our knowledge of the status and the use of English and French in Canadian municipalities is still very fragmentary, indeed superficial. We know, for example, that certain services are provided in both official languages in nearly 100 municipalities in Quebec, in a little over 40 in Ontario and in about 30 in New Brunswick. But the size of the municipalities varies so greatly that one alone may serve a population larger than that found in 40 others.

What is striking in many cases is that, due to the absence of official policies on the subject, bilingual services already available are at the mercy of the slightest change of political wind. It also appears that the bilingual resources available to municipal administrations are often under-utilized. Nevertheless, it would be very easy, even without adding a single bilingual employee, to improve the use of services available to the public by publicizing them better. An effective policy would do this by clarifying what municipal taxpayers and employees have the right to expect in this regard.

Three promising new groups recently appeared on the municipal scene: the Association des municipalités bilingues du Manitoba, the Association française des municipalités de l'Ontario and the Association des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Many surveys have shown that a majority of the public supports the provision of municipal services in both English and French. The population samples in these opinion surveys are much too small to allow for comparisons between different categories of municipalities. It can be assumed, however, without too much risk of error, that the degree of support is generally higher in municipalities where there is an official language minority population of between 5% and 10% than in those where the percentage is very small. There should be at least some degree of proportionality between the level of support, the needs and the bilingual resources available locally. Other studies indicate that in many cases elected municipal officials would be prepared to consider and even be very interested in developing a more solid foundation for the services now available on a relatively insecure basis, in broadening their range and in rationalizing the way they are provided. But they do not clearly know how to go about doing so. The associa-

tions that have been established may, in this regard, be able to be of service to all municipal councils of good will.

We can therefore expect that the associations of municipalities in these three provinces will give priority to the development of a model municipal by-law that would take into account the needs and areas of jurisdiction of the various types of municipalities — towns, villages, rural municipalities, etc. The text of such a model municipal by-law might include a set of optional provisions allowing municipal councils to legislate by taking the measures they deem appropriate in the circumstances. If such a document had been made available to interested municipalities it might have simplified many things; hence the need to consider this suggestion in the future.

In the **private and voluntary sector**, our Office participated in major initiatives that led to the discovery of valuable partners such as the Canadian Society of Association Executives. This Society consists of executives working in some 1,300 national, provincial and regional organizations, mainly in the private sector. The status of the official languages and the needs of organizations in this area were the subject of a study and recommendations made to the Department of the Secretary of State in the summer of 1988. It does not appear, however, that sufficiently vigorous follow-up action has been taken to achieve tangible results. It is time to return to the attack and revitalize this important sector and this can be achieved through a modest investment of human, technical and financial resources.

In the **voluntary sector** a new partnership was recently formed between the Coalition of National Voluntary Organizations, the Department of the Secretary of State and the Office of the Commissioner. The aim of this partnership, initially, is to take stock of the status and use of the two official languages in some 150 national voluntary associations that belong to the Coalition, to assess the extent to which their directors are prepared to better reflect linguistic duality and offer members more opportunities to participate in the activities of their association in their own language and to find the most practical ways of achieving this end. The voluntary sector is an important one given the impact of its activities on the daily lives of thousands of Canadians. This issue is also of particular interest because, if they are to be truly national in scope, these associations must clearly reflect Canadian linguistic duality. It is to be hoped that the follow-up action taken on these initiatives will be in keeping with the importance of what is at stake.

The minority communities

The official language minorities — Anglophones in Quebec and Francophones elsewhere in Canada - - form distinct communities that share certain common characteristics and rights. They nevertheless exhibit a great deal of asymmetry in

their situations and ambivalence towards their future. For example, more than three-quarters of Quebec Anglophones are concentrated in the Montreal area and nearly one-quarter in the smaller communities of the Eastern Townships, the Quebec City area, Gaspé or the North Shore. It goes without saying that while their rights are identical their situation and community life are not. The Francophone minorities vary greatly both in their situations and their status at the provincial level.

The life of each official language minority community and the activities of their provincial or territorial representative organization are discussed in the next chapter. Here we briefly review the activities of the chief national Francophone associations, giving special attention to Vision d'avenir, a major project to which reference was made earlier in this report. We shall then look at the pan-Canadian aspect of the role that Alliance Quebec continues to play. Finally, bearing in mind certain statements to the effect that bilingualism has harmed Francophones, we shall attempt to identify the principal impact that Canada's official languages policy has had on the minorities.

Vision d'avenir

The survival of minorities, especially Francophone minorities, their opportunities to develop and the effectiveness of official languages policies were topics often in the news in 1990. In September the Commission nationale d'étude sur l'assimilation, established by the Fédération des jeunes Canadiens français, published the first two in a series of four volumes on the future of the French language and culture in Canada: "Le déclin d'une culture" and "Le choc des nombres". The titles of these important works convey the essence of their message. The portrait they paint of the situation of Francophones outside Quebec is a bleak one:

- the birth rate, long the demographic strength of Francophones, has fallen below the average fertility rate;
- the age pyramids are becoming inverted;
- migratory movements have not resulted in any significant numerical improvement, except in British Columbia;
- the anglicization of Francophones continues to wreak havoc.

Taken as a whole and based on mother tongue data, the number of Francophones outside Quebec is still growing, but slowly. However, their proportion of the population has continued to decline because immigration, on balance, works in favour of English-speakers. By province the relative demographic weight of Francophones varies, in absolute terms, from 2,500 to nearly 500,000, and in relative terms, from 0.5% to 33.5%. These two sets of numbers are reflected, in large measure, by two standards of rights (official and actual) and services

(public and private) to which the minorities have access in their own language. But the issue is not quite that simple.

To better understand the reality — notwithstanding the fact that three-quarters of all Francophones outside Quebec live in Ontario and New Brunswick — it is necessary to look on a smaller scale at the geographical distribution of minorities and their concentrations. Francophone Acadians in Prince Edward Island represent just under 5% of the population of the province but they account for 10% of the population of Prince County and are mainly concentrated in the Evangeline area; in Wellington and Abram's Village they constitute the majority. In the major cities of western Canada the number of Francophones is equal to that of towns with 10,000 to 25,000 inhabitants.

Based on such concentrations, "communities" of greater or lesser strength are formed. Together they can sustain and make viable a broader range of public and private bilingual services. The well-planned delivery of such services might yield interesting results.[1] Even in the context of a less favourable provincial legal framework the chances of survival and development of small communities supported by a well-organized network of associations and institutions — another form of concentration that is, in addition, accessible — may be better than those of larger but more scattered communities. The fact remains, however, that, in the final analysis, the ongoing survival of our minority communities is measured largely in demolinguistic terms.

Urbanization is another phenomenon that has not favoured the minorities, with the possible exception of Franco-Manitobans who, like Anglophones in the Montreal area, are concentrated in St. Boniface, where they have major institutions and enjoy a relatively broad range of services. Elsewhere this phenomenon has generally contributed to the exodus of young people and, hence, to the ageing of the outlying communities, the weakening of their demographic base and a loss of local autonomy.

National Francophone associations

At its 1989 annual general meeting the **Fédération des francophones hors Québec** (FFHQ) launched an examination of the place of the communities it represents within Canada's French-speaking community and in Canada as a whole. The "Dessein 2000" exercise is taking on new importance. At the same time it faces considerable challenges in the post-Meech era as uncertainty about the political and constitutional future of Canada continues to increase.

The FFHQ also published research reports this year in very diverse areas, including *La décennie 90: étape de consolidation*, which presents an overview of the

[1] In his brief to the Standing Joint Committee on Official Languages on the draft regulations on communications and services on December 5, 1990, the Commissioner emphasized the importance, in determining demand and the right to service itself, of the manner in which service is offered.

jurisprudence on Section 23 and of the state of education in each jurisdiction, and *Développements institutionnels des communautés francophones hors Québec* by Daniel Savas, which deals with the contribution to community vitality made by institutional development and completeness.

A number of other issues tested the resources of the FFHQ in 1990: new efforts to counter the disinformation surrounding the declarations of municipal unilingualism in the months following the Sault Ste. Marie decision, and efforts to assess and counter the impact of budget cuts announced by the CBC in recent months. It is hardly surprising that these cutbacks have resulted in an increasing number of protests; the suppression of urgently needed and major support for the linguistic and cultural vitality of minority communities, especially when no other solution has been proposed, will produce, especially for young people, assimilation not only to English-Canadian but also to American culture.

The action taken by certain national bodies that are members of the FFHQ include consolidation of the **Association de la presse francophone** network and its press agency, as well as the Table nationale de concertation sur la programmation en français established by the **Association canadienne d'éducation de langue française**, on which sit educational program specialists from the ministries of education of each province and territory.

The **Fédération culturelle canadienne-française** (FCCF) is working in another new sector of great importance for the future of Francophone communities outside Quebec. The FCCF today brings together virtually all representatives of the cultural sector of Francophone communities, which are extremely dynamic and increasingly well equipped as a result of its distribution network for the dramatic arts and cultural products. The FCCF supports an expression whose richness reflects, drives and shapes French-Canadian culture.

The Commissioner was very pleased to learn from the Minister of Communications that, in terms of the administration of cultural support programs in Canada, his Department felt in no way bound to provide "cultural charity" to the minority communities. Their artistic and cultural projects and products are already receiving major assistance by being evaluated on an equal basis with all others and in accordance with the same national standards of excellence.

Alliance Quebec

While Alliance Quebec has for obvious reasons shifted its focus increasingly towards Quebec and its government, it has remained active in a number of national issues. The past year began with renewed challenges of the principle of linguistic duality in Canada. As it has done so many times, Alliance Quebec spoke out against the restrictive actions of municipal and provincial governments in matters relating to the Francophone minorities. In a meeting with Sault Ste. Marie mayor Joseph Fratesi and in a public meeting afterwards Alliance President Robert Keaton deplored the city's decision to declare itself officially unilin-

gual. The Alliance continued thereafter to denounce similar decisions in other towns and townships. In a related brief presented on March 21, 1990, to the Standing Joint Committee on Official Languages it reaffirmed its strong commitment to Canada's two official languages.

The Alliance continued to work with the Fédération des Francophones hors Québec as well as our Office to urge the federal government to table the regulations required to give effect to the 1988 Official Languages Act. The Alliance welcomed the tabling of the first draft regulations on communications with and service to the public. However, it outlined, as did the **Association of Quebec Regional English Media**, a number of concerns in a brief presented in December to the Standing Joint Committee.

On educational issues, Alliance Quebec continued to monitor second-language programs funded by the Official Languages in Education Program of the Department of the Secretary of State. While it welcomed a number of initiatives in late spring, the Alliance continues to be concerned with the limited direct support for French as a second language programs at the primary and secondary levels in Quebec. As did other national and provincial minority associations, Alliance Quebec participated in consultations with the Department on the Promotion of Official Languages Program. It is also co-ordinating, in the English-speaking community, the identification of priority needs that can be met through a fine-tuning of existing federal programs to better support the development of the minority community. Meetings to that effect involving the Secretary of State, the Alliance and key federal ministers are presently at the planning stage.

While Alliance Quebec strongly supports language-based school boards, it will continue to seek constitutional protection for them and to follow closely the constitutional reference of parts of Bill 107 creating these new school boards. The Alliance also intervened in the case currently before the Supreme Court regarding the obligation to translate orders in council. The specific case in question regards the order in council, written exclusively in French, which merged the towns of Rouyn and Noranda. Similar to the Manitoba case also before the Supreme Court, this case raises the issue of the scope of Section 133 of the Constitution Act, 1867, and whether orders in council of a normative nature have to be translated.

Increasing importance is being devoted to the Alliance's youth program. Its committee members met with the Fédération des jeunes Canadiens français and participated in a pilot project with the Public Service Commission designed to test the level of French required at various job levels in the federal Public Service. In a presentation to a provincial committee on Anglophone access to the Quebec Public Service the youth committee delegates supported the notion of affirmative action in view of serious Anglophone under-representation. Understandably, efforts to keep young people in the community is a central issue that requires strong remedial action.

Impact of the official languages policy

Canada can hardly be said to have had any real official languages policy prior to the 1970s. Over the past 20 years language rights have been significantly strengthened, official languages programs improved and the range of public and private sector services offered in English and French considerably extended. Despite its progressive implementation, which in our view is too slow and has not yet had the desired impact, can it be said that Canada's official languages policy has seriously helped to neutralize, for Francophones outside Quebec, the dual impact of urbanization and the marked decline in the birth rate? It is very difficult to imagine that any policy could be decisive in circumstances where it is faced by such obstacles and by the attraction of the majority language. There is reason to believe, however, that this policy, particularly as it relates to education and communications, has had a positive impact in countering the anglicization of Francophones, as shown by the results of the intergenerational linguistic continuity index.[2]

It should be borne in mind that Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms came into force only in 1982 and that its full implementation is still incomplete. We described only in last year's Report a new partnership that appeared to be taking place between the government of Canada, the official language minorities and their respective provincial or territorial governments. To the extent that a number of Francophone minorities will soon have equitable access to education in their language, from daycare to university, as well as management of a significant portion of the educational institutions in the school system, that intergovernmental co-operation and support for minority development will continue to be strengthened and that the minorities and their associations will continue to demonstrate growing dynamism, we may expect a reduction in the rate of assimilation. What is certain is that no one can seriously suggest that institutional bilingualism — the delivery of government services in English and French — results in the anglicization of Francophones.

The issues facing the Anglophone minority in Quebec are quite different. English is clearly not threatened; the heavy concentration of Anglophones in the Montreal region allows it to continue to make gains in its demolinguistic exchanges with French. On the other hand, the English-language communities that live beyond the Island of Montreal are experiencing increasing difficulties in preserving their status. The exodus of young Anglophones, who are among the

---

[2] In a scientific paper presented in 1989 Réjean Lachapelle noted that, according to the intergenerational linguistic continuity index of French mother tongue women (an index established on the basis of children under five years of age who speak French at home or whose family speak it even if they do not yet speak it), the net rate of anglicization among Francophones outside Quebec declined between 1966-71 and 1981-86 from 35% to 29.4%. See *Demolinguistic Trends and Evolution of Canadian Institutions*; special issue in the *Canadian Issues* of the Association for Canadian Studies, Montreal, 1989.

most mobile groups in the country[3], continues to weaken the demographic base of the communities and to make survival of their institutions more precarious. On balance, it may not be much easier to correct this situation than it is to prevent assimilation among many Francophones outside Quebec. Some remedies — better language training for young children so that they may increase their job opportunities and facilitate their integration in society — are necessary, but they differ fundamentally from those suited to Francophones. Others, such as increased support for association and institutional networks, are identical to those required to protect Francophone communities in the rest of Canada.

Action by the Office of the Commissioner

The year was a particularly busy one for our regional offices and for the Commissioner, who travelled at least once to each province and territory. In addition to meeting with senior officials responsible for managing federal institutions in various parts of the country he was able to hold discussions with six premiers and heads of government in the provinces and territories; with several other representatives of provincial authorities; mayors of towns and cities; representatives of minority groups; parent and youth associations; school and university administrators; and editorial writers and other media representatives. This was one other way for the Commissioner to listen to Canadians, inform the general public about Canadian duality and language reform, and provide additional support for official language minority development, an objective that our regional offices are involved in on a daily basis.

[3] One analysis revealed that, whatever the period in question, 10 times more Anglophones than Francophones leave Quebec for other provinces. Source: Lachapelle R. and J. Henripin, *The Demolinguistic Situation in Canada; Past Trends and Future Prospects*. Montreal, Institute for Research on Public Policy, 1980.

2. Province-by-Province Review: Worry and Hope

As in past years, this chapter provides a brief province-by-province overview of the year's major legal, educational, institutional and community issues.

The West

For Francophone communities in the West 1990 was undoubtedly a difficult year. If predictions of "après Meech, le déluge" turned out to be overly pessimistic, the tensions which characterized the acrimonious end of the Meech Lake process made progress both more difficult and that much more essential. Throughout the West, the Supreme Court of Canada's landmark ruling in the Mahé case seems to have kick-started the stalled process of educational reform envisaged by the 1982 Charter of Rights. The long-delayed implementation of Section 23 of the Charter finally arrived in the West, although for most Francophone communities it remains more promise than reality. The Commissioner, who travelled widely throughout the West during the year, was able to discuss these issues during meetings with a number of premiers, ministers of education and representatives of Francophone groups in each province and territory.

It was a year when big cities borrowed small town values of generosity and neighbourliness while a few villages made national headlines by declaring themselves unilingual. And as the prospect of receiving CBC's French-language television in Yellowknife loomed, budget cutbacks drastically reduced local French-language production throughout the West. In short, it was the type of year when two steps forward and one step back seemed to be the latest political dance.

Manitoba distinguished itself as one of this year's leaders in the West with continued tangible progress, particularly in the area of government services. Following the Appeal Court's decision in the minority language education reference case, the Manitoba government indicated its willingness to consider changes to its Public Schools Act. The results of this case were largely overshadowed by the subsequent Supreme Court ruling in the Mahé case. In response to these two court decisions, the Manitoba government set up a committee to recommend

ways to give Francophones control over French-language education. The committee will consult with the Francophone community, school trustees, and others in the education field; its report is expected in the spring of 1991. The Minister of Education, Len Derkach, has committed the government to amending the Public Schools Act to take into account the committee's recommendations. The Fédération provinciale des comités de parents has welcomed this initiative.

Following the adoption of Manitoba's French Language Services policy, which we reported last year, a consultant was commissioned by the government to examine the provision of health and social services in French. The report was tabled in the fall of 1990. In his speech to the annual general meeting of the Société franco-manitobaine (SFM), Premier Filmon indicated that his government agrees in principle with the report's recommendations. Manitoba's French Language Services policy has already resulted in the improvement of services offered by utilities such as Manitoba Hydro and the Manitoba Telephone System. French-language services have also been slowly improving at the St. Boniface General Hospital since the appointment of an official languages co-ordinator. Approximately 25% of the patients treated by the emergency service of the hospital are Francophones.

In November the Secretary of State and the provincial government signed a five-year agreement on the promotion of official languages in Manitoba. While the agreement does not mention specific projects or financial commitments, it does state the principles and mechanisms for co-operation between the two governments. Discussions on individual projects and activities have already begun. Manitoba is the ninth province or territory to sign this type of multi-year framework agreement, which is intended to improve services to the minority language community and enhance the recognition of both official languages.

In Winnipeg progress was reported after a meeting between the SFM and provincial and municipal authorities regarding French-language services. Article 3 of the City of Winnipeg Act requires the city to provide some French-language services and municipal leaders have been discussing extending these obligations for some time. One sign of the city's determination to move forward was its Annual Report, which this year was made available in both English and French. Three other municipalities currently have official languages policies and St. Claude is studying similar policies. Three rural municipalities have declared themselves unilingual English. However, the Union of Manitoba Municipalities (UMM) rejected an anti-official languages resolution. The UMM's president suggested that this resolution might well have passed in previous years, but that attitudes towards minority rights had evolved in Manitoba municipal councils.

This year's appointment of a second Francophone judge marks the first time in two years that Manitoba will have two Francophone judges on the Provincial Court. The appointment should help relieve the backlog of cases which has arisen since the departure of another Francophone judge in early 1988.

A joint appeal by the SFM and the province to the Supreme Court of Canada was initiated on the question of translation of unilingual cabinet orders. The issue first arose in June of last year when the legality of the province's aboriginal justice inquiry was successfully challenged on the grounds that the cabinet orders establishing it were in English only. The court ruled that orders in council which affect the public must be in both languages. The province's response to the Court of Appeal judgment fell short of what the SFM had expected. This question follows the Supreme Court's earlier rulings that Manitoba's laws must be in both languages under the terms of the Manitoba Act, 1870. (See Part I, Chapter 3.)

The SFM has received a grant to prepare a "plan de développement global" which is intended to serve as a background document for negotiations on a Canada-Manitoba framework agreement. The report, which was made public towards the end of the year, is the result of extensive consultations carried out in 49 communities throughout the province. It follows up on the Francophone community's Estates-General held two years ago and its contents will provide a point of departure for negotiations with the federal government.

No doubt Manitoba's all-party constitutional task force will be of particular interest to the SFM, which presented a brief to the Bélanger-Campeau Commission on Quebec's future. Chaired by University of Manitoba Professor Wally Fox-Decent, the seven-member task force will follow up on the work of the province's Meech Lake Task Force and provide advice or priorities for future constitutional negotiations in areas such as Senate reform, the division of powers and constitutional proposals put forward in other jurisdictions.

In **Saskatchewan** it was a disappointing year marked by prolonged delays and few positive signs. The Minister of Education invoked legal and constitutional considerations, relating to the Mahé decision when he announced that the legislation to establish Francophone control and management of French-language education would be delayed. The explanation provided by the Minister did little to reassure the minority community as to the government's intentions. The Minister did, however, confirm that it was still the government's intention to proceed with the legislation. Members of the Francophone community are increasingly concerned about the lack of action and have urged the Saskatchewan government to reconsider the delay in introducing appropriate legislation which has postponed the implementation of the Gallant Report's recommendations until at least September 1991. The Prime Minister, the Secretary of State and the Commissioner of Official Languages all expressed their disappointment and Francophone groups organized demonstrations in Regina and Prince Albert.

This year also marked the official re-opening of the Collège Mathieu in Gravelbourg, which took place in February with more that 500 people in attendance. Collège Mathieu, which is one of the most important Fransaskois institutions,

was destroyed by fire in May 1988. It was rebuilt with the assistance of the federal and provincial governments.

Also in Gravelbourg, a group of Francophone parents is trying to establish a French-language public school. The Francophone community is divided between those who want a French-language school and those who support the status quo (80% French immersion). A petition for a French-language school has been presented to the Minister of Education. The opening in September of a private French-language school, École Beau-Soleil, seems to have resolved the issue, at least temporarily. Some 30 students are now attending the new school. Legal action has been initiated to obtain public funding.

If any reminder of the importance of minority language education were needed, a report on illiteracy in Saskatchewan's Francophone community was published this year. It concludes that three of four Fransaskois need to strengthen their capacity to read and write in French.

A number of Fransaskois groups have joined forces to improve information and to lessen the impact of isolation on their various communities. The groups, which include the Coopérative des publications fransaskoises, the Commission culturelle fransaskoise, the Association culturelle franco-canadienne (ACFC) and the Service fransaskois d'éducation des adultes, hope to create a veritable Fransaskois "electronic village" on a province-wide scale.

Early in the year ACFC issued a report entitled "À quand le respect de la Loi sur les langues officielles ?" The report highlighted the essential nature of federal government services to the Francophone community in Saskatchewan and urged the federal government to proceed with full implementation of the Official Languages Act. Minority communities have been waiting anxiously for policies and regulations since the Official Languages Act was adopted more than two years ago. Patience in the face of government inaction is understandably wearing a little thin. Draft regulations were finally tabled in Parliament at the end of the year.

In **Alberta** a number of small but very positive steps were taken in local education. However, the key issue of the structure and management of the minority language school system is still unresolved. Moreover, Alberta seems to be delaying a federal-provincial framework agreement until it has decided its response to the Mahé decision. The Minister of Education has acknowledged that policies and regulations regarding French-language schools will have to be re-examined in the light of the Mahé judgment. The Department has produced a discussion paper which looks at the various options through which community control and management of French-language education could be instituted. (See Part I, Chapter 2.)

The Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) expressed the opinion that the options presented in the discussion were too restricted. Calling

for a wider consultative process, the FPFA asked the Minister to "establish a special task force to study the situation and make recommendations that will guide the government as it prepares its forthcoming legislation." In an important move, the Alberta Teachers Association publicly supported both the idea of wider consultation and the principle of the "management and control of French minority language education by Francophones." The Alberta School Trustees Association has also expressed its support for the establishment of regional French-language school boards.

The Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) and the FPFA have jointly commissioned a study entitled "An Education System for Franco-Albertans". The final report is the result of extensive province-wide consultation and is intended to clarify the Franco-Albertan response to evolving education issues in the wake of the Mahé ruling. It identifies 16 principles which, according to the authors, should form the basis for development of an effective French-language education system. The recommendations seem to have a large measure of support within the Francophone community.

Throughout this process Francophone parents have continued to strongly advocate the establishment of homogeneous French-language schools as a fundamental requirement of any French-language school system. This was one key area where progress was made during the year. Francophone parents in St. Paul, who for five years have been trying to convince the school board to relocate students in three schools into one homogeneous French-language school, have finally succeeded. The decision by the school board came when the Minister of Education, Jim Dinning, intervened in the matter, after determining that there was a sufficient number of students to justify a homogeneous school. The new French-language school, which began operating in September, offers classes in grades 1 through 6.

A new French-language school also opened in September in Legal. The local school board had stated that the number of eligible students did not justify the creation of a separate program and had proposed busing students to the French-language school 35 kilometres away in Edmonton. The board changed its mind when the municipal council donated a building for the new school. ACFA has warmly welcomed the leadership of the government in both the St. Paul and Legal cases. It is also noteworthy that registration in French-language schools in Alberta has risen by about 10% since last year and 83% since 1985-86.

As the year ended the province agreed to the construction of a Francophone school in Calgary. The school will be part of the first Francophone school-community centre in western Canada. The project, which is intended to address educational, social and community needs, has received support from the Secretary of State and is expected to involve over 600 students when it opens. Secretary of State Gerry Weiner described it as a "historic development for Calgary's French-speaking community."

The Department of Education also announced a new financing policy under which school boards providing French-language schooling to children who reside in another jurisdiction would be automatically compensated by the other school board. The move is expected to simplify and encourage this type of arrangement.

With the help of funding from the provincial and federal governments the continuing education sector of the Faculté St-Jean has initiated its first literacy program for the Franco-Albertan community. Another piece of good news was the province's decision to provide the Centre culturel Marie-Anne Gaboury with a grant to help pay for renovations; the official opening took place in September. As a result of extensive community consultations undertaken by ACFA, FPFA and Francophonie Jeunesse de l'Alberta, these organizations have defined what they expect in negotiations of a framework agreement with the federal government. A report based on these consultations was presented in November at ACFA's annual convention, Rond-Point.

Franco-Albertans and other Albertans will have the opportunity to participate in the formulation of Alberta's constitutional positions through public hearings which began in the fall of 1990. The Constitutional Reform Task Force of Alberta, under the chairmanship of Intergovernmental Affairs Minister Jim Horsman, has been mandated to hold a series of round-table meetings as a first step in determining how Albertans want to participate in Canada's constitutional evolution. These hearings will lead to the preparation of a discussion paper and full public hearings throughout Alberta to establish the province's position on constitutional reform before the issue is debated in the Legislative Assembly.

CBC French-language services in Alberta did not escape the end-of-year cutbacks; virtually all French-language production in Edmonton, with the exception of the local newscast, was ended. These cuts raise additional questions about Radio-Canada's ability to reflect the diverse realities of Francophones across Canada. ACFA has launched a letter-writing campaign to sensitize the government to these issues.

At its annual convention ACFA also adopted a policy on inter-communal relations. The document, "Pour mieux vivre ensemble", is an ambitious attempt to establish a generous framework in which three national communities — Anglophones, Francophones and Native peoples — can better live together and contribute to Canadian society. The report is the product of extensive consultations within the Francophone community, as well as with other cultural and linguistic communities.

In **British Columbia** it was a year spent building the foundations for progress. British Columbia's Minister of Education indicated that the government intends to resolve the question of minority school governance. It has set up a task force

on French-language education whose mandate includes the question of "where numbers warrant" and the most appropriate way to implement Section 23 of the Charter of Rights within the British Columbia school system. The committee, chaired by Edgar Gallant, has been meeting since June and is required to submit a report by January 31, 1991. The government has accepted the principles defined by the Mahé decision, stating that it intends to pursue this objective in a "broad and generous manner".

In order to be prepared to participate fully in this debate of crucial importance to Francophones in British Columbia, as elsewhere in the West, the Association des parents du programme-cadre de français (APPCF) commissioned a report which examines the various models of control and management for French-language schools. The Xatruch report, which was made public in June 1990, proposes the creation of four French-language school boards for the province. The Ministry of Education is also funding a study by APPCF which will examine issues relating to community schools. The year saw the opening of the province's fourth French-language school, École La Vérendrye in Chilliwack. Moreover, the government has announced plans to spend $250 million for the teaching of several modern languages, including French.

Following the wave of unilingual municipal resolutions in Ontario, a few small rural municipalities such as Salmo and Montrose declared themselves unilingual English. However, it is not entirely clear what this actually means. In Salmo, for instance, when faced with an overwhelmingly hostile reaction to its resolution, the town attempted to clarify its position by noting that it intends to accommodate those who do not speak English. Several other municipalities either refused to consider or defeated outright proposed unilingual declarations.

Many municipalities, particularly the larger ones, have preferred to build on the daily reality of linguistic and cultural diversity within their communities and have adopted resolutions supporting tolerance and generosity in relations between Anglophones and Francophones. They include Victoria, Duncan, Nanaimo, Kelowna and the Greater Vancouver Regional District.

Communications continue to be a vital concern to minority language communities throughout the country. British Columbia's Francophone community is no exception. The Fédération des Franco-Colombiens (FFC) was critical of Radio-Canada's decision to reduce French-language service, including a local news program, "Actualités régionales". The FFC questioned the Corporation's commitment to its national mandate. The news was not all bad on the communications front as La francophonie's experiment with the global village finally reached British Columbia. TV5 has been available in Vancouver on Rogers Cable since September. Also on the cultural front, the opening of Vancouver's Maison de la francophonie was a long-awaited opportunity to celebrate the Francophone presence in British Columbia. The Commissioner was able to participate in the opening during his spring visit.

At the end of the year Premier Vander Zalm announced the creation of a Cabinet Committee on Confederation. The Premier stated that British Columbia intends to put forward proposals which enhance the regional fairness and equity of Canadian federalism. As a first priority the committee is to consider the most effective and appropriate way in which all the citizens of the province can participate in the process of developing new constitutional proposals. This openness can only be welcomed by linguistic minority communities which have too often felt excluded from the process of constitutional change.

The **Yukon** proved this year that small can indeed be beautiful, as it continues to be, among western jurisdictions, a model of openness and sensitivity to the needs of its Francophone community. Among the more significant developments relating to the long-term viability of the Francophone community in the Yukon was the adoption in May of a new Education Act. The law, which recognizes the right to French-language education and provides for control and management by the Francophone community, is an important step forward. The Association des Franco-Yukonais (AFY) has stated that it is fully satisfied that the law meets the Francophone community's requirements. Tangible progress was also made when the Minister of Education agreed to consolidate all the classes of École Emilie Tremblay under one roof. The French-language daycare centre, La Garderie, which opened its doors in February, moved next door to the school in October. National Health and Welfare provided the funds for necessary renovations.

The concept of a "centre scolaire communautaire" remains a key priority for the community. The Commissioner stressed the importance of this issue in his meeting with the Government Leader, Tony Penikett, in June. Meeting in September with AFY, Mr. Penikett confirmed his government's commitment to the idea. The government intends to conduct a feasibility study on the project.

The year also saw the first Report of Yukon Government on Official Languages. AFY was satisfied that it accurately reflected the expectations of the Francophone community in the Yukon.

AFY held further meetings with federal departments during 1990. This resulted in the adoption by Indian and Northern Affairs of an action plan that was well received by the Francophone community and may serve as a model for other departments. Another example of the usefulness of this AFY strategy was the decision by Canada Post to staff a permanent bilingual position in Whitehorse. The sustained commitment of AFY to working with various federal departments on improving French-language services in the Yukon is an example for community action elsewhere.

AFY has also created a committee to develop an information strategy aimed at the majority community. It is hoped that this initiative will result in improved understanding between the two communities.

In the **Northwest Territories** progress has been slower than anticipated and much slower than might have been hoped. The issue of the status of several aboriginal languages continued to occupy the Legislative Assembly, which created a special committee to recommend legislative changes to the status of aboriginal languages. In January the Special Committee on Aboriginal Languages met with officials from our Office to exchange perspectives on the status of English, French and aboriginal languages. The fact that French-language services were proceeding more rapidly than services in the native languages did, however, create some resentment. The Commissioner's position has always been sympathetic on issues of aboriginal language rights and supportive of providing services in those languages. He has often reiterated his belief that it is important to enhance native language education and preserve aboriginal languages, and that the problems of one minority should never be solved at the expense of another. The Fédération Franco-TéNOise (FFT) encouraged the government to proceed with both and publicly supported legislation (Bill 27) which amended the Northwest Territories Official Languages Act, conferring on six native languages the same official status as English and French. While some claim having two official languages is one too many, the Northwest Territories has rejected that position and now has eight official languages.

Towards the end of the year, Parliament was asked by the Legislative Assembly to concur in an additional amendment to the Northwest Territories Official Languages Act. The legislation, Bill C-92, adopted by Parliament in November, amended the Northwest Territories Act in order to delay the requirement that all laws be in both English and French by December 31, 1990. The new deadline is April 1, 1992. It was disappointing to the Francophone community in the Territories that not all the laws are yet available in French by the date specified in the Territories' Official Languages Act. These obligations were first undertaken by the Territory in 1984 and then subsequently delayed. This second delay appears to have been caused in part by the enormous task of revising and consolidating the Territories' statutes currently underway in English. Federal officials in the Departments of Justice and Secretary of State, who have a wealth of experience in legal translation, are now satisfied that after a difficult start the work is proceeding at a reasonable pace.

However, all the other provisions of the Northwest Territories' Official Languages Act were due to come into effect on December 31, 1990. These are in many respects more crucial to the vitality of the Francophone community. They include equal status; the right to use French in the legislature; notices to the public and written instruments in French; the right to use French in the courts; written decisions of courts and administrative tribunals in French; the journal and records of the legislature in French; and, most importantly, the right to receive services in French, where there is significant demand, from the head offices of territorial institutions, or where, due to the nature of the office, it is reasonable to provide French-language services. This is a considerable undertaking and the

Francophone community fears that it may take some time to implement these services fully. In a meeting with senior territorial ministers, the FFT asked that it be consulted as to the ways and means of implementing of these services. The government assured the Francophone community that it intends to expedite implementation. The assurances were highlighted by Robert Nicholson, Parliamentary Secretary to the federal Minister of Justice, during the debate on Bill C-92, when he stated:

> "The Minister of Justice of the Northwest Territories has assured us, and other ministers of the Territorial Government have confirmed, that the delay in bringing their laws into effect in both English and French will not have any impact on the requirement of the territorial law that services in both languages will be available from the Territorial Government as of January 1, 1991. That was an important factor in the government's decision to seek concurrence by Parliament."

While the delay in full implementation is regrettable, reasonable progress on other fronts, such as increased consultation of, and improved co-operation with, the Francophone community, would go a long way towards responding to the needs of that community. In his November 1990 meeting with territorial ministers the Commissioner emphasized that the delay in translation would be acceptable only if sufficient assurances are provided that no further delay will occur and that the translation of the legislation will be expedited. He expressed disappointment with the inadequate planning for the January 1, 1991, deadline, underscored the need to ensure the adequate availability of French-language services and raised the issue of Francophone control and management of French-language educational facilities as provided for in the Mahé decision. In his view this issue is not and must not be a competition between the supply of services to the aboriginal and Francophone communities. Commitments to both must be respected by local governments. These messages were also communicated to the federal Department of Justice and the Secretary of State.

The FFT and Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) have commissioned a study to evaluate the need for and feasibility of a Francophone community centre. Phase one of the study retained two options, a "centre scolaire communautaire" or a "maison de la francophonie" along the lines developed in Vancouver. The study is proceeding with phase two.

The Association des parents francophones de Yellowknife believes that in the wake of the Mahé decision parts of the Education Act may be unconstitutional and has begun court action. Following a meeting with representatives of Francophone associations, the government has discussed the possibility of the creation of a parliamentary committee to examine the question. It is still hoped that differences can be resolved by negotiation rather than by litigation. The Northwest Territories' Minister of Education tabled a report on language rights in edu-

cation in November; the document is intended to be part of a wider consultation process.

There is at last some light at the end of the tunnel regarding the longstanding issue of French-language television service by Radio-Canada in Yellowknife. Negotiations between the Secretary of State, the CBC, the FFT and AFCY have resulted in an agreement under which the Secretary of State and AFCY would help defray the cost of the service. It is hoped that services might be available as early as 1991.

Ontario

"In the space of two decades, the Franco-Ontarian community, which had suffered from low expectations, has become self-confident. Now that it is aware of its collective strength it does not hesitate to assert its rights vigorously whenever it feels they are challenged." Gérard Bertrand, former Chairman of the French Language Services Commission established following adoption of the French Language Services Act (Bill 8) in 1986, knows whereof he speaks and had this to say about the Franco-Ontarian community's remarkable development in recent years. That community, some 500,000 strong, continued to make gains in 1990.

In the introduction to this part we touched on the vitriolic debate in a number of Ontario municipalities over official languages and the slow but persistent decline in language transfers. This section first reviews a few major events and emphasizes some positive points which we feel have not received the attention they deserve. After discussing unilingual municipalities, government services and social and health services we address elementary and secondary education and then colleges and universities. Following this, we analyse language issues addressed in the Ontario election and emphasize Premier Rae's excellent measures in this regard. We conclude with a look at certain aspects of the life of Franco-Ontarian communities and associations.

Official Languages in municipalities

The year got off to a very poor start indeed. Militant groups had long been trying to convince Ontarians that they should declare themselves unilingual English and municipalities were their target. In support of their cause they called attention to the allegedly exorbitant cost of bilingualism and the imaginary threat of fewer jobs for Anglophones as a result of Bill 8. The arguments already enjoyed a certain currency among some mayors and municipal councillors. The costs of all French-language services, however, represent less than one-half of one percent of Ontario's budget and some are even shared with the federal government. Furthermore, Bill 8 does not force municipalities to provide services in French but simply allows for that possibility. On January 29, 1990, in response to a 25,000-name petition, Sault Ste. Marie city council passed a resolution declaring English the city's language of work and official language. Two weeks later Thunder Bay followed suit. Sixty-two municipalities, most small and representing less than 9% of Ontario's population, did the same in the first three months of the year.

These municipal councils remained unmoved by Francophone protests. The then premier of Ontario, David Peterson, condemned the resolutions. The Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) established a solidarity fund to show its support for the Francophone communities in question; Canadian Parents for French and many English-speaking citizens declared their opposition to the unilingualism resolutions and called for tolerance and openness to other linguistic groups. The Commissioner strongly criticized the resolutions, pointing out that they not only hurt minority Franco-Ontarian groups but were also completely futile and represented a threat to Canada as a whole. "Events resulting from the declaration that Sault Ste. Marie intends to be a unilingual city go far beyond municipal affairs," he said, putting events in perspective. "They have a far-reaching and profound impact on Canada as a whole. In our view, it is a thinly veiled attack on the very principle of language duality in its various forms."

In the House of Commons the Prime Minister called the municipal unilingualism resolutions "regrettable denials of some of Canada's fundamental values." On behalf of the Liberal Party Herb Gray said, "I hope all Canadians will agree with me that you do not build yourself up by tearing someone else down." Lorne Nystrom, speaking for the New Democratic Party, said it was "very important that this House take a very firm stand, and a very quick stand in support of duality." On February 15, 1990, the House unanimously and unequivocally adopted a special motion tabled by the government in response to the municipal resolutions: "That this House reaffirms its commitment to support, protect and promote linguistic duality in Canada...".

Although none of the 64 municipalities revoked their unilingualism resolutions their fervour subsequently abated, as we had predicted in February. Many other municipalities also came out in favour of an official languages policy and demonstrated an open-minded attitude towards their Francophone citizens. In February Toronto mayor Art Eggleton expressed his disapproval of municipalities that had declared themselves unilingual, saying, "We have to show all Francophones outside Quebec that they have the City of Toronto's unconditional support in their fight for bilingualism." Toronto promised to provide its municipal and police services in French. Mayors of five other major Ontario cities supported Mr. Eggleton. More than 30 Ontario municipalities representing 39% of the province's population then spontaneously adopted policies for the provision of services in French or in both official languages. The Federation of Canadian Municipalities made recommendations and issued directives encouraging municipalities to provide their services in both languages and informed them of methods for doing so.

Several weeks after the Sault Ste. Marie resolution, Gisèle Lalonde, mayor of Vanier and sponsor of the new Association française des municipalités de l'Ontario, said in an April 5 speech that, despite the wounds caused by the crisis, Francophones could increasingly expect their rights to be recognized. Further-

more, an Environics poll conducted in May 1990 revealed that 59% of Ontarians were in favour of the use of both official languages across the province. Lastly, in a majority vote at an August plenary session the Association of Ontario Municipalities passed a resolution in favour of the provision of municipal services in both languages. In Chapter 1 we discussed the national impact of the actions of promoters of municipal unilingualism and the Brockville incident which, although it occurred in September 1989, only really came to Quebecers' attention in early 1990.

French Language Services Act

Despite recent incidents at the municipal level there is no denying the real linguistic progress that has been made in Ontario. November 19, 1989, when Bill 8 went into effect, is a memorable date in the province's annals because it was on that day that Ontario officially began experiencing linguistic duality. The Act recognizes that "the French language is an historic and honoured language in Ontario" and that it enjoys the status of official language before the courts and in education. Furthermore, "a person has the right...to communicate in French" in dealings with the head or central offices of government institutions and with regional offices located in 22 designated regions where major Francophone populations live.

Since adoption of the Act a minister responsible for Francophone Affairs supported by a permanent Office has been supervising the legislation's implementation. Major provincial government institutions, including 29 departments and eight other public agencies, have adopted French-language services implementation plans. Guidelines prepared by the Office of Francophone Affairs have been sent to government institutions in Greater Toronto and in the 22 designated regions. Some 5,000 positions representing 6.2% of all provincial public service positions have been designated for the purpose of providing services in French. The Ontario government this year published a directory of services it provides to the public, including a map of regions designated for the purposes of Bill 8.

Franco-Ontarians have recognized the importance of the Act. In 1990 outgoing ACFO President, Rolande Soucie, talked about French-language services: "With the legislative progress made in recent years, Franco-Ontarians can now say, 'This is our right'." However, a number of members of the Francophone community have pointed to weaknesses in French-language services and demanded supervisory and audit mechanisms. Some are suggesting an ombudsman be made responsible for language matters and that a parliamentary committee on language be established similar to that created by the federal government, a proposal which the Commissioner discussed with Premier Rae. Still others pointed out that it might be helpful to have an independent mechanism similar to the ministerial advisory committee established by the Peterson government and made responsible for monitoring implementation of Bill 8.

The Ontario government's language program is not restricted to its own institutions; a number of other public and community organizations have been desig-

nated under a special agreement as providing services in French. The Royal Ontario Museum in Toronto, for example, is proud to provide guided tours in French. The Office of Francophone Affairs receives and handles public complaints concerning the French-language services of provincial agencies. In 1989-90 the Office received 220 complaints. Lastly, amendments made to the Law Courts Act in 1990 gave official sanction to the right of Francophones to a civil trial in French in the province's designated areas. Francophones are increasingly using this right: in his 1989 Annual Report provincial Chief Justice William Howland observed that 2,716 cases had been heard in French, a 20% increase over the previous year.

Health and social services

Franco-Ontarians have long complained that it is difficult to gain access to health and social services in French. It is possible under Bill 8 to designate certain hospitals and social service centres as institutions providing services in French and to obtain government assistance for this purpose. Some 30 hospitals and social service centres, particularly in eastern and northern Ontario, have received this designation and are offering services in French. The new Centre médico-social in Toronto has been an immediate hit, with more than 1,000 Francophone clients reporting for consultations since it opened less than a year ago. The Centre plays an important role in co-ordinating French-language social services. As well, no fewer than 37 French-language community associations and centres received special grants from the Office of Francophone Affairs. Major achievements in the health field include language training and guides and lexicons to help English- and French-speaking health professionals serve their Francophone clients more effectively. While the province still has much to do in this regard, Bob Rae, then Leader of the Opposition, expressed optimism after visiting northern Ontario with a task force on health care.

ACFO and other associations have reported a need for daycare centres. André Nadeau wrote in *Le Droit* that Francophone daycare services are doubly penalized because of the province's scattered and low-density Francophone population. In the Speech from the Throne on November 20, 1990, the Lieutenant-Governor of Ontario, Lincoln Alexander, said, without specifically mentioning French-language daycare, that government programs and policies would change to reflect new realities affecting family life and the increased presence of women in the labour market.

Primary and secondary education

Although the Ontario government has improved its services in French it has made its most remarkable progress in education and professional training. In 1989 the government established autonomous French-language school boards in Ottawa and Toronto and since then some 20,000 students have enrolled in the 57 schools managed by the two boards. The other 75,000 Franco-Ontarian students studied in 300 schools governed by 65 joint school boards comprising Anglophone and Francophone representatives. Under the Education Act Francophone board members forming an advisory committee or French-language section

within joint school boards enjoy special powers over the management of Francophone schools and classes but such powers are generally shared with the board as a whole. The Act also clearly provides that Francophone children are entitled to instruction in French. Now that the Ottawa and Toronto experiments with French-language school boards have been completed Francophones in other regions who are dissatisfied with their minority status on joint boards are in turn seeking independent boards. Some began making these demands a number of years ago and have long threatened legal action which, in light of the March 1990 Supreme Court decision in the Mahé case, they now think they can win. This was the case in particular of representatives of the French-language schools in Prescott-Russell county, where, at the conclusion of a special study in 1987, the government had recommended establishing a French-language school board.

For the first nine months of the year the Liberal government refused to establish other French-language school boards. It agreed, however, to review the Education Act with a view to increasing the number of Francophone representatives sitting on joint school boards and in June established a task force responsible for developing criteria and procedures for the creation of other French-language boards. Lastly, in November, the NDP Education Minister, Marion Boyd, announced that an advisory group on the management of French-language education in Ontario would be established and that the government intended to table amendments to the Education Act permitting the creation of other French-language school boards. The Minister also began consultations on the creation of new French-language boards in Prescott-Russell and Simcoe counties.

Despite the fact that the Lakehead School Board refused to provide French-language classes for 17 Francophone students, solid initiatives were nevertheless undertaken in northwestern Ontario. The Geraldton School Board announced construction of that region's first French-language secondary school. The Nipissing School Board in North Bay opened the district's first French-language public school. Public and separate school boards in Kingston and London also looked into the possibility of establishing French-language secondary schools. Lastly, it was announced that French-language public schools would open in Rockland and Cornwall.

The isolated regions of Ontario have a shortage of Francophone teachers qualified to teach technical and scientific subjects. The province is not training enough French-language teachers to meet demand and is forced each year to hire nearly half its new teachers from outside the province, mainly from Quebec and the Maritimes. For that reason the Teacher Education Council of Ontario began a study of this topic. Its findings should be available in spring 1991. A second related study, on the language skills of teachers in French-language schools, will soon be under way. (See Part V for additional information on teacher shortages.)

Statistics prepared by researcher Roger Bernard and published in 1990 by the Fédération des jeunes Canadiens français reveal that 21.5% of Franco-Ontarians

have received no secondary education, a figure twice as high as that for Ontario Anglophones. The importance of literacy programs is increasingly recognized in the Francophone community. In a June 1, 1990, editorial in *Le Droit*, Adrien Cantin wrote: "It has thus become urgent that the Franco-Ontarian community ensure that it gives each of its members the means to achieve these levels of excellence. The most important step is to teach those who cannot do so to read and write." We were therefore delighted to learn that a Franco-Ontarian Literacy Resource Centre had opened in Sudbury. The centre promotes literacy among Franco-Ontarians with the co-operation of the Ministry of Education and the National Literacy Secretariat, a component of the Department of the Secretary of State.

Colleges and universities

Remarkable progress was made in post-secondary French-language instruction programs in 1990. Cité collégiale, a French-language applied arts and technology college, in its first year enrolled an impressive number of students (2,100) at its main Ottawa campus and affiliated campuses in Hawkesbury and Cornwall. Nearly 1,000 students came from the bilingual Algonquin College in Ottawa. Cité collégiale has 160 full-time teachers and offers students 70 instructional programs. Temporarily located in buildings on St. Laurent Boulevard in Ottawa, the college's head office is to move to its permanent campus in 1994.

With Francophone interest in other regions of the province stimulated by the opening of Cité collégiale, the Peterson government established two advisory commissions on April 5, both chaired by Jean-Louis Bourdeau, to study French-language college services in northern and south-central Ontario. During the commissions' hearings a number of representatives of Francophone communities in those regions drew attention to the fact that Franco-Ontarians tend to be undereducated and that there is thus an urgent need to create homogeneous Francophone institutions. In an editorial published in the March 28, 1990, edition of the Hearst weekly, *Le Nord*, Pierre Albert wrote: "It all starts with education. Vitality comes with knowledge. The benefits to be derived from the presence of top-quality French-language college services...are innumerable."

Other Francophone community leaders have continued the debate, claiming that the educational catch-up efforts of Francophones will depend not only on Cité collégiale's impact in eastern Ontario but also on the establishment of a full network of French-language colleges in all parts of the province. The New Democratic Party was an ardent supporter of this project when it was in opposition and, in a brief to the advisory commission on behalf of the party, Richard Allen, Minister of Colleges and Universities since last October, wrote:

> The Ontario New Democratic Party is in favour of Francophone management of Francophone educational institutions... [It] supports the creation of a network of French-language college institutions...[and] would like to see an increase in the funding provided to the colleges.

In reports to the government on October 15 both commissions essentially recommended that two new French-language colleges be founded in September 1992, the first serving the some 2,500 Francophone students in Northern Ontario, the second 1,000 students in the southwest. The commissions also proposed the establishment of a Conseil provincial des services collégiaux de langue française. Mr. Allen announced late in the year that he would submit recommendations to cabinet based on the two reports.

The Francophone community may have been unanimous in demanding a network of French-language colleges but opinion is divided on the subject of a French-language university because of the impact it might have on existing bilingual institutions. A number of public figures defended Ontario's bilingual universities: the University of Ottawa, Laurentian University in Sudbury, Hearst's Collège universitaire and York University's Glendon College in Toronto. Marcel Hamelin, for example, who became the University of Ottawa's new Rector in January 1990, promised to adopt a French-language promotional policy at his institution: "I definitely intend to give...priority to developing a productive, effective and mutually respectful collaborative relationship between the University of Ottawa and the Franco-Ontarian community....The University has striven to expand the scope and quality of its services in French...". In 1990 the University of Ottawa, most of whose students are Anglophone, offered 131 programs in French and 179 in English; it intends to increase the number of French-language programs and to ensure that all its undergraduate science programs are provided in French by 1992. At year's end the University Senate announced a five-year plan to bring about full bilingualism and to provide all its programs in both English and French.

The option of a homogeneous French-language university also appears to be gaining ground, particularly in light of the results of the historic, yet quite different approaches of the French-language university in Moncton and Anglophone universities in Quebec. A study conducted by Dr. Anne Gilbert for ACFO, the report of which was published in December, shows that no fewer than 15,322 French mother tongue students were enrolled in Ontario universities in March 1990. Of that number, 8,767 were studying on a full-time basis. The study pointed out that this clientele was larger than that of a number of Ontario universities and of the University of Moncton. It also revealed that more than 500 professors at bilingual universities in Ontario are native French speakers and that hundreds of others have a solid knowledge of French.

Based on this study and its own position on the issue ACFO concluded that Francophone Ontario has the necessary resources to establish a French-language university and expressed the hope that the matter would receive all the attention it deserves. ACFO's new president, Jean Tanguay, declared: "The Francophone community of Ontario already has a number of resources that would enable a French-language university to meet the twofold challenge of performing

traditional teaching and research functions and providing Francophones with the instruments they need to develop and to move with confidence into the 21st century." While the Opposition, the NDP was in favour of a French-language university for Ontario. In November a group of 150 academics seeking the establishment of such a university in the province founded the Société des universitaires de langue française de l'Ontario.

Election Premier Peterson called a general election on July 30, 1990, scarcely two years after winning his mandate. While not putting the language issue front and centre in the election campaign the premier did not ignore the matter either. The government and official opposition both supported Bill 8 and, in some regions of the province, had to face determined opponents. A new party, the Confederation of Regions (CoR), even proposed the repeal of Bill 8 and fielded 32 candidates in the election. Conservative Party leader Mike Harris, who was elected in May, accused the government of imposing bilingualism on Ontarians. Even though he had voted in favour of Bill 8 in 1986 Mr. Harris expressed the view that its implementation had been an inefficient and costly process. Mr. Peterson was thus required to defend his language policies on a number of occasions during the campaign; he told his detractors he had no immediate plans to make provincial bilingualism official (i.e., to entrench it in the Constitution). The NDP leader supported not only French-language services under Bill 8 but also the eventual recognition of official bilingualism in Ontario and "the establishment of a standing committee of the Legislative Assembly on Bill 8 and Francophone Affairs."

When polling stations tallied the votes on the evening of September 6 the NDP had won 74 seats to 36 for the Liberals and 20 for the Conservatives. No CoR candidate was elected and the party received only 2% of all votes cast in the province and 8% in ridings where it had fielded candidates. Upon being sworn in as premier on October 1 Mr. Rae emphasized social and economic issues and, speaking several times in French, hastened to confirm his positive measures for the Franco-Ontarian community on certain key issues. The new government soon committed itself to implementing Bill 8 and expressed its interest in plans to establish new French-language colleges and school boards as well as health and social service centres. In a subsequent statement Mr. Rae indicated he did not plan to entrench bilingualism in the Constitution during his first mandate. The Franco-Ontarian community will long be grateful to former Premier Peterson for his sense of justice and the considerable progress achieved during his mandate. It can only rejoice, however, at the election of his successor and of other leaders who are aware of the importance of linguistic duality and the Franco-Ontarian community and are clearly determined to make progress on those fronts.

On December 19, 1990, Premier Rae announced in the Legislative Assembly the establishment of a Select Committee on Ontario in Confederation whose mandate would be to study the interests and social and economic aspirations of the

population and to determine the federal model most likely to accommodate them. Mr. Rae said the Committee would hold hearings across the province in February 1991 and would report to the legislature in March.

Franco-Ontarian community

The Francophone community in eastern Ontario still has its daily newspaper, Ottawa's *Le Droit*, and French-language weeklies are published in a number of other regions. The Ontario government announced in August that it would make TVOntario's La chaîne française, which had previously enjoyed only temporary status under a federal-provincial agreement, a permanent fixture. We are pleased with this decision because *La chaîne française* offers high quality programming. This year it broadcast some 107 educational programs a week and reached Francophone households in all regions of the province with the exception of a few in northern Ontario. However, the Toronto Francophone community was horrified to learn on December 5 that its station, CBLFT, was to close as a result of budget cutbacks at the Canadian Broadcasting Corporation and that $4 million would be slashed from the budget of Ottawa's French-language station, where services were to be restructured. That station had done double duty by serving the Francophone community in western Quebec in addition to eastern Ontario. The cutbacks, which also affected the CBC's English network services, raised a public outcry in December.

The Festival Franco-Ontarien once again drew record crowds in Ottawa in mid-June. Other festivals organized in various parts of the province were also successful, particularly La Nuit sur l'étang in Sudbury and Toronto, where the Saint Jean-Baptiste Festival continued its 10-year tradition. The Ontario Arts Council (OAC) published a report containing recommendations in support of Franco-Ontarian theatre. The report's authors asked the OAC to establish administrative structures to respond more effectively to the needs of small theatre companies such as the Franco-Ontarian troupes. There are nearly 50 Francophone professional actors and some 400 amateurs in the province.

The Association canadienne-française de l'Ontario had a busy year in 1990. Seriously shaken by the constitutional debate surrounding the Meech Lake Accord and by budget cutbacks, it was forced to make considerable efforts to promote mutual understanding and respect between the two linguistic communities, particularly when its representatives appeared before the Bélanger-Campeau Commission in December. Under the direction of its President, Jean Tanguay, ACFO participated in the Ontario election campaign this summer by sending the political parties questionnaires on major Franco-Ontarian issues and publishing survey results. The Association took part in a number of debates, particularly those concerning French-language post-secondary education, the establishment of French-language school boards, the introduction of Francophone daycare centres and the defence of French-language community radio. ACFO also took an active part in the Coalition pour la télévision française en Ontario and in the protest movement against the closing of CBLFT in Toronto and the budget

cutbacks announced by the CBC in December. It has taken a keen interest in implementation of the 1988 Official Languages Act and its regulations. The Association also consulted widely with the Franco-Ontarian community through questionnaires and regional conferences in preparation for its annual general meeting in June 1991. Lastly, the Association interculturelle franco-ontarienne was founded in 1990. The organization is a counterpart of the two-year-old Association multiculturelle francophone de l'Ontario and a sign of the Franco-Ontarian community's cultural diversity. The Association's mandate is to help its members, who are Franco-Ontarians of various ethnic origins, to integrate into Ontarian society and, more particularly, into the Francophone community.

Although all is not perfect there has been undeniable progress in language matters in Ontario. Proof came in a statement by the Fédération des francophones hors Québec: "Ontario started off quite a distance back and today has come a long and impressive way....In a national perspective...the province is undeniably cutting a solid figure." We can only recommend that it continue along that path.

Quebec

"I believe the Anglophone community ought to be aware of everything happening in Quebec in the Francophone community." These words of Norman Webster, editor of the Montreal *Gazette*, signify the new spirit of participation of the 700,000 English-speaking citizens in the larger society of Quebec, which also includes 450,000 people whose first language is neither English nor French and some 5.5 million Francophones. The Anglophone community, representing more than 10% of the population, appeared to have abandoned its traditional isolation and broken down the two solitudes noticeable in the past. There were several signs of this progressive change this year, as English-speaking Quebecers, while retaining their own identity, sought a rapprochement with the Francophone majority. English-speaking members of the National Assembly took leading roles in the political life of the province, Anglophone commentators published articles in French-language newspapers and appeared on French television and lobby groups of the minority community intervened in public issues, often in French. And there was evidence of favourable Francophone reaction to this trend. For instance, Louis Bernard, a former associate of the late René Lévesque and currently vice-president of the Laurentian Bank, spoke to the Bélanger-Campeau Commission of common interests that Quebec has with English-speaking Canada and Léon Dion, political science professor and adviser to Premier Bourassa, stated that even an independent Quebec would have to "include the rights of its Anglophone citizens in its statutes."

Over the years thousands of ordinary English-speaking Quebecers have changed their attitudes towards the French language and there has been a remarkable progression in their bilingualism. From a community which was largely unilingual

English a generation ago there have emerged no fewer than 384,000 persons who now say they are bilingual; this is close to 60% of all Anglophones in the province. These 1986 census findings were confirmed this year by an Alliance Quebec poll which showed that 60% of English-speaking Quebecers use their second language every day, especially at work and when shopping. It also showed that young people were making the greatest efforts and in the past five years had considerably improved their ability to speak French. A study for this Office, conducted in the Quebec part of the National Capital Region, produced similar findings. One-half of the 216 Anglophone respondents said that they are fluently bilingual and often speak French with their friends at work and in other daily activities. Moreover, over half of the respondents with children were having them educated either in French or in both languages.

In our review we begin with a look at the Commission on Quebec's Political and Constitutional Future, proceed to an assessment of the province's French-language programs and discuss a special review of the sensitive area of immigration. We then examine minority schools, both primary and secondary, as well as post-secondary education, before looking at the municipal sector and health and social services. We go on to analyse Anglophone participation trends in government offices and look at cultural affairs. We conclude with a section on the activities of minority associations.

Constitutional Commission

On September 4, 1990, the National Assembly unanimously adopted Bill 90 to establish a commission to examine Quebec's political and constitutional future. In its preamble Bill 90 stated that "Quebecers are free to assume their own destiny, to determine their political status and to assure their economic, social and cultural development" and that "it is necessary to redefine the political and constitutional status of Quebec". It also affirmed that this objective must be pursued "in a spirit of fairness and open-mindedness respectful of the rights and institutions of the English-speaking community of Quebec." The Commission was given the mandate to analyse and make recommendations on the political and constitutional status of Quebec. It was asked to conduct any necessary research, hold public hearings and report to the National Assembly no later than March 28, 1991. Two co-chairpersons were appointed: Michel Bélanger, former president of the National Bank, and Jean Campeau, President of Domtar and former head of the Caisse de dépôt. Thirty-five other members were named to the Commission from the political parties of the National Assembly and the House of Commons, municipalities, business and unions, as well as from the co-operative, educational and cultural sectors. The Commission includes three Anglophone members with voting privileges: Cheryl Campbell-Steer of an accounting firm, Russell Williams of the Quebec Liberal Party and Richard Holden of the Equality Party. Robert Libman, leader of the Equality Party, can attend Commission meetings but has no vote.

The Commission began its hearings in Quebec City on November 6 and was due to complete them early in 1991. In his opening address to the Commission,

Premier Robert Bourassa said that Quebec was forced to examine its political and constitutional future because of the failure of the Meech Lake Accord. The work of the Commission would be critical and of historic importance to the evolution of Quebec. Premier Bourassa emphasized the need for a sound constitutional structure to allow for a healthy economy, on which social and cultural progress depend. He also stressed Quebec's commitment to the democratic process and respect for individual rights and freedoms. The debate on the political and constitutional future of Quebec would not, the Premier said, neglect the important role that the English-speaking community plays in Quebec society.

In order to present a comprehensive brief to the Commission, Alliance Quebec undertook an unprecedented consultation with the English-speaking community in the fall of 1990. Two basic questions were put to its members: "What does the English-speaking community consider essential to assuring a secure future in Quebec for itself?" and "What are the means by which these needs can be met?" No fewer than 241 round table discussions were held throughout the province with more than 2,500 individuals and the conclusions were distilled into a single brief which Alliance Quebec representatives presented to the Commission on December 18.

The brief presents as its first message to the Commission that the English-speaking community is determined to "participate positively and thoroughly in the discussion of Quebec's future" but is at the same time anxious that it is not accepted fully by the majority community. There is a grave concern for the protection of English-speaking institutions, whether educational, cultural or in the field of health and social services. While stating that the English-speaking institutions must be preserved the brief also argues that this legitimate concern of the minority community in no way compromises the welfare of the French-speaking majority. There are worries about the aging and the decline of the Anglophone population. The brief reveals apprehension for the protection of minority rights and freedoms and in particular criticizes the ban on the use of English on outdoor commercial signs. It attacks the notwithstanding clauses in both the Canadian and Quebec Charters of Rights, asserting that "Charter rights if they are to mean anything at all must be insulated from the reach of political purpose or the vagaries of a social mood or climate."

The brief affirms that the majority and minority communities of the province are not in a "zero-sum game" in which what one side wins, the other loses. Rather, it suggests that both can win if they co-operate and remain committed to each other. It also emphasizes the efforts of the English-speaking community to participate more fully in the Francophone society of Quebec; 49% of English-speaking Quebecers now believe that they have "a *personal* role to play in the promotion of the French language in Quebec."

Finally, the brief warns against any premature severing of links between Quebec and the rest of Canada while recognizing that the current federal structure

requires reform. In a section entitled "Towards Renewal" the brief, without prescribing any new constitutional structure in particular, nevertheless outlines three principles which should govern the process of establishing this structure: there should be mechanisms for the provision of policies for a strong macro-economy; there should be guarantees for minority rights; and the French language and culture should be promoted within a pluralistic society.

Several other Anglophone minority associations also consulted their members and presented briefs to the Commission. By and large, these briefs took up concerns similar to those of Alliance Quebec, often adding particular regional dimensions. Of particular note was the brief of the Quebec Farmers' Association, which outlined the contributions of federal agricultural policies to the Anglophone farming community and the requirement for continuing programs of support in an era of changing constitutional structures.

The Charter of the French Language

The increased participation of the English-speaking community in the majority society had a positive impact on government programs to promote the French language in Quebec. Although the number of complaints to the Commission de protection de la langue française was up by 26% this year, there seemed to be greater acceptance by businesses generally, Francophone as well as Anglophone, of the requirements of the Charter of the French Language both in terms of signage and francisation programs in the workplace. Nevertheless, Bill 178 banning the use of English on outdoor commercial signage remained intensely unpopular in the Anglophone community; many still resent it. However, while English-speakers outside Quebec viewed this legislation with unreserved hostility, Anglophones in Quebec were aware that it did legalize the use indoors of English on commercial signage for the first time since 1977. Claude Ryan, the minister responsible for application of the Charter, reported this year that merchants were, in general, complying better with the signage legislation than in the past. By way of example, he said that even in a district of west-end Montreal this year there was a signage compliance level of 82% compared to only 64% in the same district in 1989. Moreover, Ludmila de Fougerolles, president of the Commission de protection de la langue française, was able to report progress in the Commission's dealing with the business community. The Commission sent out only 65 warnings about signage offences in 1989-90 compared to 382 one year earlier, and 12 stores were prosecuted during that time as opposed to 104 during the previous year. While Mme de Fougerolles noted that part of the reason for this success was improved procedures by the Commission itself, including a more direct and personal approach to potential offenders, she also observed a greater sensitivity to the requirements and objectives of the Charter.

At the same time progress was achieved in the francisation of the workplace. Claude Ryan reported early in 1990 that some 3,000 francisation certificates, which show that French is the general language of work of an organization, had been issued to businesses and that 71% of firms with more than 50 employees had obtained their certificates. Close to 800 other companies, a further 18%, had

francisation committees preparing programs to obtain their certificates. Major changes in internal communications, signage, management practices and employee relations had been achieved to establish French as the principal language of work in these companies. Following a study of the subject, Guy Pinard of *La Presse* observed: "The francization of businesses has been long in the making but, given the complexity of the process and the changes in the behaviour of businesses and employees, the time factor has lost its importance when compared to the undeniable scope of the change." Mr. Pinard did observe that weaknesses in the francisation program still remained, for instance in sectors using high technology or employing immigrant workers, two areas highlighted last year in a study conducted by representatives of industry, unions and the government (le Groupe tripartite). But progress was made even here. Mr. Pinard reported that IBM Canada was one of the strongest francisation performers and that in some cases new information technologies have helped promote French in the workplace. He also reported that immigrant workers were being employed in Francophone businesses in larger numbers. However, one area of potential weakness was that of firms with less than 50 employees. These are not required to have francisation programs and Mr. Pinard suggested that francisation initiatives on a sector-by-sector basis could be useful for smaller firms.

If many in the English-speaking community accepted the francisation programs, others continued to voice opposition, especially with regard to the signage legislation. One firm in west Quebec refusing to obey the law was eventually fined $30 in a Hull court. While there was talk of rallies against Bill 178, the protest meetings this year were few and far between. Robert Libman did speak out against the legislation, comparing it to the unilingual English resolution passed by Sault Ste. Marie in January 1990 and calling for a campaign of civil disobedience. However, Mr. Libman's call was apparently not heeded by enough English-speaking Quebecers and he later sought to modify his remarks after being disavowed by Alliance Quebec, the Montreal *Gazette*, and many other Quebecers, both Anglophone and Francophone.

The issue of the province's French road signs came under close scrutiny. In the past minority spokespersons have voiced concerns about the risk of Anglophone motorists misunderstanding French signs important for their safety. In response, Claude Ryan appointed a task force of public servants from several ministries to study the subject. The task force, which reported in July, found that the language of road signs did not appear to have caused any accidents but conceded that the use of unilingual French signs could in some cases create potential problems. It suggested that signs such as "attention à nos enfants" be considered municipal signs (which could therefore be bilingual in municipalities with bilingual status) but it did not find that fundamental changes to the Charter of the French Language or the language policy of the government with respect to road signs were necessary. However, it did recommend an increased use of pictograms on signs and the government accepted this recommendation.

On December 19 the Montreal Urban Transit Corporation announced that it was dropping the bilingual advertisements of the Canadian Forces that had been posted in its transit system. The Corporation's chairman, Robert Perreault, expressed the view that the advertisements, worth $800,000 annually, might contravene Quebec's language law requiring commercial advertising to be in French. Members of the English-speaking community protested against the decision and before year's end Alliance Quebec submitted a complaint to the Commissioner. However, even after Quebec government representatives expressed the view that Canadian Forces advertisements are subject to the federal and not provincial language legislation it was unclear whether the Corporation was prepared to review its decision. (See Part I, Chapter 3.)

Immigration

The Anglophone community, which has seen many of its members leave the province, especially in the years following the formation of the Parti Québécois government in 1976, appeared to have somewhat different views from the majority on immigration into the province. While Anglophones tended to believe that new immigrants were choosing to learn English and French in equitable numbers Francophones were anxious about this and called for policies to protect what they perceived as the fragile linguistic balance in the province. For instance, they observed that 5% of Quebecers now have a home language that is neither English nor French and that there are 1.9% more people who have English as a home language than there are people with English as a mother tongue. There were calls for policies giving preference to Francophone immigrants and making French second-language courses more readily available. This was thought to be especially important in light of the very low birth rate (despite a slight rise in the past two years) and the strong attraction of the English language in North America. Following publication of a report by the Quebec Department of Cultural Communities and Immigration in July, the *Gazette* noted in an editorial that a majority (57.5%) of the immigrants who arrived in Quebec between 1976 and 1986 chose French as their adopted language and that 70% of immigrants established in the province speak French; the newspaper pointed out that this is in stark contrast to earlier decades when most immigrants gravitated towards the Anglophone community. However, in their analysis of the same report Francophone commentators, such as Paul Cauchon of *Le Devoir*, presented a more sombre view. They noted that there was a dip in the proportion of the most recent immigrants opting to speak French as opposed to English, with barely one half (54%) of these preferring French. They also observed that there was a strong tendency among immigrants to retain their first language and that only 19% of people recently arrived declared French as their mother tongue.

The Quebec Minister of Cultural Communities and Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, admitted in September that the francisation of immigrants was proceeding too slowly. She recognized the need for further measures to ensure the integration of immigrants and promote the French language and pointed out that resources from the federal government have been limited by

budgetary restraint. The matter became critical when, in October, the federal Employment and Immigration Minister, Barbara McDougall, announced plans to increase immigration levels, and figures showed that only 29% of the 25,700 immigrants who arrived in Quebec in 1988 could speak French at that time and as few as 9% declared French as a mother tongue. The issue was partially resolved in November when the federal government announced an emergency fund of $1.4 million for French-language training for immigrants. The overall trends of recent years remained encouraging. Demographer Réjean Lachapelle observed in *Language and Society* 32 that the proportion of persons with French as a mother tongue in Quebec stood at 83% at the 1986 census and that even in areas with mixed populations, like Montreal, the percentage of persons able to speak French was increasing.

Late in the year the government of Quebec published a policy document on immigration entitled *Vision — A Policy Statement on Immigration and Integration*, one of the priorities of which is to encourage more Francophone immigrants for Quebec. Among the measures proposed are increased resources for Quebec immigration offices serving Francophone countries, an accelerated selection process with more points attributed for knowledge of French, more information for non-Francophone immigrants on the essentially French character of Quebec and opportunities to learn the language. Finally, at year's end the federal and Quebec governments announced a new agreement on immigration, the terms of which give Quebec greater control over the selection and integration of immigrants and money for job training and French-language instruction while still maintaining national immigration norms.

Education

The province's school system, especially in the Montreal area, continued to face rapid and unsettling change. While the number of school children tended to stabilize around the 1.1 million mark, the social character of schools became far more diversified, with children of many different ethnic origins and languages. The relative number of students in French schools increased, reaching 90% of the total school population in the province, while the English sector continued to shrink. Under the Charter of the French Language, immigrant children do not have the right to attend English schools. The Canadian Charter of Rights and Freedoms recognizes Quebec's special responsibility in this area. Also, a growing number of English-speaking Quebecers prefer to send their children to French schools so that they can learn to speak French fluently. At the same time, many parents of children in English schools were demanding improved French second-language courses. (See Part V, Chapter I.)

The French sector of the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) which has been expanding rapidly, this year had 11,660 students, or 43% of the enrolment. This is an increase of 14% over the past two years; in the same time enrolment in the English sector declined by 7%. No fewer than 26 of the PSBGM's 67 schools were French-language schools and in November, for the

first time, four Francophones were elected to the 21-member board. Not surprisingly, these trends led some to express fears that Francophones would soon be in the majority and that the Board might lose its bilingual status under Section 113f of the Charter of the French Language. The French sector of the Protestant Lakeshore School Board also expanded; enrolment of Francophone students was up 37% this year. The number of students in the English schools of most boards stabilized or declined; in the largest board, the Montreal Catholic School Commission (MCSC), only 13% of students were enrolled in English schools.

Because of these trends and in an effort to rationalize the school system the National Assembly adopted a new Education Act in 1988. Among other things, it seeks to establish school boards based on language rather than religion. In the wake of opposition from some members of both the Anglophone and Francophone communities, as well as school boards, the government referred the legislation to the Quebec Court of Appeal for an opinion on its constitutionality, particularly in relation to Section 93 of the Constitution Act, 1867, which granted special guarantees for minority and denominational schools in Quebec and elsewhere. The Court handed down its decision in September, stating the Act did conform in the main to the Constitution and that the National Assembly had the power to modify the system of school boards. However, it stated that certain provisions of the legislation were inadequate for the protection of minority rights, especially during the period of transition from the present denominational boards to the proposed linguistic ones. (See Part I, Chapter 3.)

The reaction of the school boards opposing the legislation to the Court's decision was immediate and angry. Dr. John Simms, president of the Quebec Association of Protestant School Boards, said that the decision amounted to a suggestion that "the [Quebec] government is sovereign and can do whatever it likes." He announced that the Association would appeal the decision to the Supreme Court of Canada. The then chairman of the MCSC, Michel Pallascio, was also disappointed but said that the MCSC's appeal to the Supreme Court of Canada would depend on the outcome of the Commission's November elections. These elections resulted in a narrow victory for Mr. Pallascio's Regroupement scolaire confessionnel, but Mr. Pallascio himself lost his seat. Because the opposition group, the Mouvement pour une école moderne et ouverte, was in favour of the new Education Act, the position of the MCSC in relation to the appeal to the Supreme Court seemed uncertain at year's end.

The then Minister of Education, Claude Ryan, called the Court of Appeal decision "a breath of fresh air"; it would allow the government to implement legislation giving the province the kind of school system needed in a modern society while respecting entrenched religious rights. However, he said that he would not proceed with implementation of the legislation until all court procedures were exhausted and the appeal to the Supreme Court was launched. Mr. Ryan also undertook, in commenting on the Mahé decision of the Supreme Court of

budgetary restraint. The matter became critical when, in October, the federal Employment and Immigration Minister, Barbara McDougall, announced plans to increase immigration levels, and figures showed that only 29% of the 25,700 immigrants who arrived in Quebec in 1988 could speak French at that time and as few as 9% declared French as a mother tongue. The issue was partially resolved in November when the federal government announced an emergency fund of $1.4 million for French-language training for immigrants. The overall trends of recent years remained encouraging. Demographer Réjean Lachapelle observed in *Language and Society* 32 that the proportion of persons with French as a mother tongue in Quebec stood at 83% at the 1986 census and that even in areas with mixed populations, like Montreal, the percentage of persons able to speak French was increasing.

Late in the year the government of Quebec published a policy document on immigration entitled *Vision — A Policy Statement on Immigration and Integration*, one of the priorities of which is to encourage more Francophone immigrants for Quebec. Among the measures proposed are increased resources for Quebec immigration offices serving Francophone countries, an accelerated selection process with more points attributed for knowledge of French, more information for non-Francophone immigrants on the essentially French character of Quebec and opportunities to learn the language. Finally, at year's end the federal and Quebec governments announced a new agreement on immigration, the terms of which give Quebec greater control over the selection and integration of immigrants and money for job training and French-language instruction while still maintaining national immigration norms.

Education

The province's school system, especially in the Montreal area, continued to face rapid and unsettling change. While the number of school children tended to stabilize around the 1.1 million mark, the social character of schools became far more diversified, with children of many different ethnic origins and languages. The relative number of students in French schools increased, reaching 90% of the total school population in the province, while the English sector continued to shrink. Under the Charter of the French Language, immigrant children do not have the right to attend English schools. The Canadian Charter of Rights and Freedoms recognizes Quebec's special responsibility in this area. Also, a growing number of English-speaking Quebecers prefer to send their children to French schools so that they can learn to speak French fluently. At the same time, many parents of children in English schools were demanding improved French second-language courses. (See Part V, Chapter I.)

The French sector of the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) which has been expanding rapidly, this year had 11,660 students, or 43% of the enrolment. This is an increase of 14% over the past two years; in the same time enrolment in the English sector declined by 7%. No fewer than 26 of the PSBGM's 67 schools were French-language schools and in November, for the

first time, four Francophones were elected to the 21-member board. Not surprisingly, these trends led some to express fears that Francophones would soon be in the majority and that the Board might lose its bilingual status under Section 113f of the Charter of the French Language. The French sector of the Protestant Lakeshore School Board also expanded; enrolment of Francophone students was up 37% this year. The number of students in the English schools of most boards stabilized or declined; in the largest board, the Montreal Catholic School Commission (MCSC), only 13% of students were enrolled in English schools.

Because of these trends and in an effort to rationalize the school system the National Assembly adopted a new Education Act in 1988. Among other things, it seeks to establish school boards based on language rather than religion. In the wake of opposition from some members of both the Anglophone and Francophone communities, as well as school boards, the government referred the legislation to the Quebec Court of Appeal for an opinion on its constitutionality, particularly in relation to Section 93 of the Constitution Act, 1867, which granted special guarantees for minority and denominational schools in Quebec and elsewhere. The Court handed down its decision in September, stating the Act did conform in the main to the Constitution and that the National Assembly had the power to modify the system of school boards. However, it stated that certain provisions of the legislation were inadequate for the protection of minority rights, especially during the period of transition from the present denominational boards to the proposed linguistic ones. (See Part I, Chapter 3.)

The reaction of the school boards opposing the legislation to the Court's decision was immediate and angry. Dr. John Simms, president of the Quebec Association of Protestant School Boards, said that the decision amounted to a suggestion that "the [Quebec] government is sovereign and can do whatever it likes." He announced that the Association would appeal the decision to the Supreme Court of Canada. The then chairman of the MCSC, Michel Pallascio, was also disappointed but said that the MCSC's appeal to the Supreme Court of Canada would depend on the outcome of the Commission's November elections. These elections resulted in a narrow victory for Mr. Pallascio's Regroupement scolaire confessionnel, but Mr. Pallascio himself lost his seat. Because the opposition group, the Mouvement pour une école moderne et ouverte, was in favour of the new Education Act, the position of the MCSC in relation to the appeal to the Supreme Court seemed uncertain at year's end.

The then Minister of Education, Claude Ryan, called the Court of Appeal decision "a breath of fresh air"; it would allow the government to implement legislation giving the province the kind of school system needed in a modern society while respecting entrenched religious rights. However, he said that he would not proceed with implementation of the legislation until all court procedures were exhausted and the appeal to the Supreme Court was launched. Mr. Ryan also undertook, in commenting on the Mahé decision of the Supreme Court of

Canada concerning minority language educational rights, to give Anglophones a more substantial role in the preparation of the pedagogical programs of the Department of Education.

The drop in enrolment in English schools has caused severe problems for Anglophone educators, parents and students across the province. A report by the Department of Education this year showed that the English system is increasingly one of small schools. No fewer than 48% of elementary schools and 30% of secondary schools, as well as 83% of combined elementary-secondary schools in the English sector, had fewer than 200 students. These schools face special challenges because of the isolation of both staff and students and limited opportunities for specialized facilities and professional development. One area of particular concern which is shared by the Quebec government is the teaching of French as a second language. The Alliance Quebec Provincial Education Committee identified small schools as a priority and a symposium was held on the subject in March 1990.

The English sector has had to cope with the loss of many schools. This year General Vanier Elementary School in Montreal closed and the threat of closure hung over others with declining enrolments, from North Hatley in the Eastern Townships to Quyon in west Quebec. There was also the bitter question of conversion of English schools to French ones: in the Lakeshore Board, there were rumours of several being considered as possible targets for conversion to the French sector. Anglophone parents understandably struggled to preserve their schools — one threatened school, Westmount's Roslyn School, has been providing instruction to English-speaking children of the city since 1907 — but Francophone parents in the Protestant boards, equally understandably, complained of overcrowded facilities. For instance, Westminster School in west-end Montreal has an official capacity for 500 students but this year housed no fewer than 700 Francophone children.

A few boards in the English sector were seeking new solutions to the problems of a shrinking clientele, such as adult education and work-related programs. Wakeham School in Gaspé was converted into an adult education centre for Anglophones in the district and the Laurentian School Board was experimenting with co-operative education and work projects that appeal not only to regular students but also to potential drop-outs and students needing help to make the transition into the workforce. Nor should it be thought that the English school sector has lost all resilience. One good piece of news was the announcement by the Baldwin Cartier School Commission of the construction of a new English school in Pierrefonds, one district where the Anglophone population is growing.

If English schools were suffering from loss of clientele, the French ones were experiencing a new diversity, especially in the Montreal region. There were incidents this year at St. Maxime School in Laval, where groups of Allophone and

Francophone students quarrelled over the use of languages other than French. St. Maxime is a French school with many students whose first language is not French. The issue was resolved by a decision that French would be the language of instruction but that outside the classroom students were free to speak whatever language they wished.

On the other hand the MCSC, where Francophones were a minority in several French schools, sought stronger measures. It set up a task force that made 36 recommendations designed to promote the French language, including the compulsory use of French for all school activities and even recess and lunch hours. The MCSC's acceptance of the report led to protests not only from Allophones but from the Anglophone and Francophone communities as well. As a result it decided to hold public hearings. At these hearings in June the Commission des droits de la personne du Québec argued in its brief that requiring the compulsory use of French in recreational activities would contravene the Quebec Charter of Rights and Liberties. The MCSC ultimately decided to withdraw the provisions concerning the compulsory use of French outside the classroom. The decision made fewer headlines, if any, in the Canadian media than the original report. Late in the year, Michel Pagé, the Minister of Education, said that he would personally examine the status of the French language in Montreal schools having a large number of immigrant children.

This year the Quebec government announced a major project under a federal-provincial agreement to renovate the Lennoxville campus of Bishop's University and Champlain College. Heritage College in Hull also received funding. On the other hand, the financial situation of the three English-language universities remained tenuous. All had substantial operating deficits, that of McGill reaching about $6.5 million annually.

In 1990 debate continued over the policy of free access to the seven English colleges in the province. Some commentators such as Lorraine Pagé, president of the Centrale de l'enseignement du Québec, expressed dismay at the numbers of non-Anglophone students enrolled in English, as opposed to French, colleges and regretted the existence of federal-provincial agreements that provide support for this purpose. In fact, a recent report prepared for the Department of Higher Education indicated that 76% of all Allophone college students in the province in 1986 were still enrolled in English-speaking colleges. However, it concluded that "the effects of Bill 101 are only now beginning to be felt in the schools" and showed that trends among younger students were towards the French sector. More Allophones were choosing French colleges and students finishing French secondary schools were by and large pursuing their studies in French. Fully 81% of a sample of 757 Allophone students completing French secondary school in 1986 opted for French-language colleges, as did 52% of the 404 Anglophones in the same situation; among the Francophone graduates 96% went to French-language institutions.

On the other hand, Jean-Pierre Proulx in *Le Devoir* reported disturbing findings concerning the ability of Quebec's English-language post-secondary institutions to turn out students with a knowledge of French sufficient to enter the province's workforce. According to data assembled for the Conseil de la langue française no fewer than 30,000 Anglophones between the ages of 15 and 29 left the province from 1981 to 1986. It was a veritable brain drain because over half of these people had some post-secondary education. Mr. Proulx concluded that a large proportion of these young persons had insufficient French-language skills to find jobs in the province and pointed out that as late as 1989 only 18% of students of English colleges were enrolled in French second-language courses.

Promoting the French language in scientific research and high technology continued as a focus of attention. On September 24, 1990, the federal and Quebec governments announced a joint project to assist the information-processing industry in the province. The federal Communications Minister, Marcel Masse, stressed the importance of this industry: "More than one in every two Canadians today works in the communications field....We must therefore do everything in our power to develop computer products and services here in Canada, especially in French, if we wish to affirm our identity." In a speech at McGill University in October the Commissioner also stressed the importance of promoting French in scientific and technical fields; he noted the contributions of the federal government to this end since adoption of the 1969 Official Languages Act and especially the 1988 Act. Meanwhile, a study by Science Watch of Philadelphia, focusing on the numbers of articles published in scientific journals by researchers from Canadian universities, showed that McGill researchers continued during the 1980s to make a significant contribution to scientific research, though proportionately less than during the previous decade. On the other hand, the input of researchers from the University of Sherbrooke, the University of Montreal and Laval University increased in the same period.

Municipalities

Quebecers, both Anglophone and Francophone, reacted with indignation and anger to the unilingual English resolutions passed by Sault Ste. Marie, Thunder Bay and other Ontario municipal councils early in the year. There was also anger concerning the Brockville incident (which actually occurred in September 1989 but was widely reported early in 1990) during which English-speaking demonstrators trampled and burned a Quebec flag. One small Quebec municipality, Parent, responded by declaring itself unilingual French. Some, like the City of Outremont, resolved to show an example of tolerance and reaffirmed their commitment to serve their Anglophone minority in English. Others, especially those with larger English-speaking populations, passed resolutions condemning the actions of Sault Ste. Marie. The West Island municipality of Kirkland termed Sault Ste. Marie's resolution "regressive, discriminatory and a deterrent to cultural and linguistic progress and harmony", while the Town of Lachute called the unilingual resolutions a "provocation". Still other Quebec municipalities addressed pleas to the Ontario councils to rescind their unilingual resolutions. In

a special gesture of good will, the cities of Pierrefonds (in the West Island) and Richmond, British Columbia, resolved to pursue a twin city program and pass identical resolutions against the English-only motions.

In one somewhat unusual case the union of the municipalities of Rouyn and Noranda was successfully challenged on the basis that some of the documents relevant to the union were not available in English. (See Part 1, Chapter 3.) In other cases, the Town of Montreal West, which is very largely Anglophone, adopted a resolution asking the Quebec government to respect its bilingual status and not to enforce the unilingual French sign law in the town; on the other hand, the City of Westmount, which also has an Anglophone majority, announced that it would give precedence to French in its signs and communications, as requested by the Office de la langue française.

In another case, Justice Paul R[illegible]ves of the Quebec Superior Court handed down his decision concerning the status of the Town of Rosemere. The Office de la langue française had revoked the town's bilingual status under Section 113f of the Charter of the French Language because its non-Francophone population had fallen below the 50% mark, but a number of private citizens took the issue to court. Justice Reeves ruled that, although the Office has the power to revoke the bilingual status of an institution under the Charter, in this case the Office had not proceeded properly because it failed to consult adequately with the townspeople and based its decision on questionable criteria. The Court therefore reinstated Rosemere's bilingual status (see Part I, Chapter 3) and the town's new mayor and six councillors elected in November vowed to ensure that the bilingual status was retained. The Quebec government announced that it would not appeal the decision. Several other municipalities whose non-Francophone populations appear to be falling below the 50% level were pleased with this decision. Before year's end the president of the Office, Jean-Claude Rondeau, indicated that in response to the Court's decision the Office was preparing new procedures and criteria with which to apply Section 113f. Some 240 municipalities and other institutions have bilingual status under this section and the Rosemere case had implications for health and social service institutions, several of which were experiencing an increase in their Francophone staff and clientele. Russell Williams, MNA for Nelligan and parliamentary assistant to the Health and Social Services Minister, expressed concerns for the bilingual status of the Royal Victoria Hospital, the Montreal General Hospital and the Montreal Children's Hospital. Mr. Williams hoped to ensure that these institutions would keep their bilingual status.

Health and social services

English-speaking Quebecers have access to a comprehensive system of health and social service institutions consisting of 23 hospitals and 61 other establishments responsible for providing services in the English language. In many cases these institutions have a long tradition and were founded by Anglophone Quebecers. However, there was concern in the community when the Quebec

government made public a white paper entitled "Improving Health and Well-Being in Quebec — Orientations", as well as a draft bill to reform health and social service institutions. One element of reform was to be a decentralization of services and the establishment of regional boards of directors for all institutions other than teaching hospitals. It was proposed that these regional boards would replace the existing individual boards of the institutions.

Although the draft bill included a section allowing for exceptions to this territorial model where justified by language and socio-cultural considerations, the English-speaking community reacted against the proposals. Community spokespersons argued that the territorial principle is inappropriate in a heterogeneous society where many health and social service institutions have linguistic or ethnic clientele not limited to a particular district and that the abolition of the institutional boards of directors would break the link between the institutions and the communities they serve. Moreover, it was argued that Anglophones would be only a small minority on most of the proposed regional boards and that they would lose control of their institutions. Alliance Quebec, which presented a brief on the subject to a committee of the National Assembly, commented: "the restructuring of the boards of directors will, if enacted, remove the historical community-based support from the health and social services institutions that are a pillar of our community. It is uncertain how long some of our institutions would survive without this support."

When Health and Services Minister Marc-Yvan Côté presented Bill 120 on health and social services to the National Assembly in December the sections suppressing individual institutional boards in the earlier draft bill had been withdrawn. There were provisions to ensure the rights of Anglophone users of the health and social service system as well as some protection for the English-speaking community's institutions. Section 15 stated that "English-speaking persons are entitled to receive health services and social services in the English language" and Section 268 required each regional health and social service board to prepare a "program of access to health services and social services in the English language for English-speaking persons...". However, Bill 120 still included provisions for territory-based services with unfavourable implications for English-language institutions with clientele in more than one administrative region. For instance, the Ville Marie Social Service Centre was, it was thought, threatened with the loss of one-half of its staff to local community service centres and other regional institutions. Alliance Quebec and other Anglophone groups continued to voice concerns.

The implementation of Bill 142 guaranteeing English-language health and social services proceeded evenly this year. Access plans were developed and put in place in all 11 of the province's administrative regions and some 200 institutions required to provide English-language services were identified. In addition, as a result of a federal-provincial agreement, co-ordinators for English services were

appointed in most regions to oversee delivery of services. Additional resources were made available to create 30 bilingual positions in areas of special need outside Montreal, especially in the fields of youth protection, speech therapy and services to the elderly. In commenting on the progress to date in an editorial in the Sherbrooke *Record*, Sharon McCully wrote: "Many institutions designated under the access law have noted that as a result of their mandate to provide services in English, they have been able to add additional staff and resources which help serve patients in both language groups." She was speaking of the Eastern Townships but her positive remarks seem to reflect trends in several districts with Anglophone populations.

Equitable participation

The English-speaking community this year became increasingly concerned about its under-representation in the provincial Public Service and addressed protests to the government on this subject. In briefs this fall to the Committee of the National Assembly on the Budget and Administration both Alliance Quebec and the Townshippers Association stressed the need for action to improve Anglophone participation in the Public Service of Quebec. Alliance Quebec observed that as of March 31, 1990, there were only 396 English-speaking persons of a total of 52,835 employed in the Quebec Public Service, a proportion of 0.7%. The Townshippers pointed out that the Quebec Public Service has as few as 38 English-speaking persons out of 3,936 employees in the two administrative regions in the Eastern Townships. Both organizations called for an equality of access program based on the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms and similar to those recently established for the other cultural communities. Other suggestions included improved recruiting programs with staffing personnel more fluent in English and more familiar with the English-speaking community, better language testing and training, a modified probation procedure for new Anglophone employees and the use of minority media to advertise government jobs.

In summing up the situation Alliance Quebec stated: "The English-speaking community does not participate in the public administration. Now, more than ever, at this critical time in Quebec's development, the government must reaffirm its belief in and commitment to the principle of the equitable participation by the English-speaking community in the public service." In October the *Gazette* advanced similar arguments and referred to a "flawed civil service." Criticism concerning the under-representation of Anglophones was not limited to the Public Service; the Sûreté du Québec was condemned for the almost total absence of members of the minority communities. The requirement for improvement of the Sûreté's relations with the minority communities became particularly evident during the Oka crisis this summer. In the fall Premier Robert Bourassa appointed Claude Ryan as minister responsible for the Sûreté.

Although provincial Treasury Board President Daniel Johnson declined suggestions for formal programs, action was taken to improve the recruitment of

Anglophones to the Public Service. In March the government appointed a task force of seven Anglophones from across the province, headed by Quebec City lawyer David Blair, to investigate Anglophone access to the Public Service. Mr. Blair explained his mandate: "There is a very low representation of Anglophones in the Public Service and the idea is to look at ways in which that situation can be turned around so that there is representation. We are hoping to visit the regions and find out what the problems are, what the jobs may be and what we can do to make it easier for people to have access to these jobs." The group was due to report to the government at year's end.

Community associations expressed their concern about the weak representation of Anglophones in federal offices in Quebec as well. Despite the efforts of a special committee of regional directors of federal offices in the province and community representatives there was little progress this year: English-speaking public servants continued to represent only 5.6% of all federal employees in Quebec. The Commissioner, who submitted a special report to the government on the subject in 1987, continued to press for stronger action. Reliable information on the proportion of Anglophones in federal Crown corporations in the province was not available but it was thought to be adequate and to make up for the serious imbalance in the Public Service proper. (See Part II, Chapter 3.)

Cultural affairs

The language situation of the cinema in Quebec continued to worry many, both Francophones and Anglophones, as the Quebec government struggled to reconcile somewhat the conflicting objectives of promoting French-language films while recognizing the right of Quebecers to see films in their original version, which in most cases is English. It was reported this year that the film industry was respecting an agreement made with the government in 1988 concerning the production and distribution of French-language versions of films originally produced in English; the industry had undertaken to have the French versions produced and distributed within 60 days of release of the English originals. However, the dominant place of English in the industry continued to cause concern; only 45% of films in Montreal cinemas in 1988 and 79% in the rest of the province were in French, according to a study of the Ministry of Cultural Affairs made public in 1990. In September the Institut québécois du cinéma recommended that the government adopt a new cinema policy designed to increase the number of films shown in French. Lisa Frulla-Hébert, the Minister of Cultural Affairs, stated that the issue was under review, adding that while she prefers to proceed according to voluntary agreements with the film industry for the promotion of French films further measures and new legislation may prove necessary.

In this year when Quebecers mourned the loss of Hugh MacLennan, author of *Two Solitudes*, there was concern about the existence of two solitudes in the publishing industry. H.J. Kirchhoff of the *Globe and Mail* reported that relatively few French books are translated and published in English and that this also holds true for French translations from the English. He found that private industry

finds the publication of books in the other language unprofitable and that it is therefore rarely undertaken. One illustration was the unavailability in English of many of the writings of Alice Parizeau, who also died this year. It was fortunate therefore that the Canada Council maintained a Grant for Translations Program that this year permitted the publication of 53 books originally written in French and translated into English and 36 others translated from English into French. Many of these were children's books.

Quebec pop star and singer Céline Dion posed a fundamental question concerning the identity of Quebecers. On October 21, 1990, she refused an award from the Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois for best Anglophone singer of the year, saying that she was a Quebecer and therefore by implication Francophone, not Anglophone. Many commentators responded to her challenge and pointed out that one can be both Anglophone and a Quebecer. Parti Québécois leader Jacques Parizeau, who had on the one hand congratulated Ms Dion on her contributions to French culture, did not hesitate to point out that Anglophones are "part of us".

Minority associations

The year proved unusually active for associations of the English-speaking community. In March Alliance Quebec greeted the decision of the Supreme Court of Canada in the Mahé case as important for the educational rights of minorities. The Association had intervened on behalf of Francophone parents in Alberta. More than 350 members of the Alliance attended its annual convention at John Abbott College at the end of May. Federal Secretary of State Gerry Weiner and the then Quebec Junior Minister of Health and Social Services, Christos Sirros, were among those who addressed the delegates. Mr. Weiner, who represents a Quebec constituency containing many Anglophones, stressed the importance of the English-speaking minority in Quebec and remarked: "We English-speaking Quebecers have first-hand knowledge of the challenges, the difficulties and the benefits that come when two linguistic communities interact daily."

This year the Committee for Anglophone Social Action, which represents English-speaking Gaspésians, celebrated its 15th anniversary. Among its highlights were meetings with the Blair Committee on Anglophone representation in the Quebec Public Service and a brief to the Bélanger-Campeau Commission. The Townshippers held their 11th annual day at Bedford in September and participated on joint "Concertaction" committees with federal officials in efforts to improve Anglophone participation in government offices in their region while the Council for Anglophone Magdalen Islanders opened a museum this summer to display artifacts illustrating the Islanders' history. The Outaouais Alliance received a special grant from the Department of Cultural Affairs to publish a book by one of its members — Alice Biehler-Burrich's *History of the German Settlement of Mulgrave and Derry* — and the Lower Laurentians chapter of Alliance Quebec celebrated the 150th anniversary of the Lakefield community. The Voice of English Quebec offered a number of special programs, including a

summer job bank and day camp, a babysitters' course, assistance to senior citizens and a lecture series. The Châteauguay Valley English-speaking Peoples' Association presented a brief to the Bélanger-Campeau Commission. Finally, the Association of Quebec Regional English Media took an initiative that may have far-reaching positive repercussions on the linguistic climate in Canada. In an effort to promote dialogue and understanding between 20 English newspapers in British Columbia and 94 French ones in Quebec, it offered a two-way translation service allowing the two sides to exchange and publish one another's editorials.

The Atlantic Provinces

Most (84%) of the 282,000 Francophones in the Atlantic provinces live in New Brunswick, where the French-language community is flourishing, where French is recognized as an official language at the provincial level and where the two language communities enjoy equal status. Demographic studies have shown that, for the great majority of residents of this province who consider French their mother tongue (237,570 persons), French is also the principal language used in the home (219,350 persons). However, the Francophone communities in the other three Atlantic provinces are much smaller and more fragile (their number varies from 36,000 people with French as their mother tongue in Nova Scotia to just 3,000 in Newfoundland) and they are less resistant to assimilation to the overwhelming Anglophone majority. It is to be hoped that the establishment of appropriate school systems and the development of minority language societal structures, such as more French-language media and government services, will halt the erosion of Francophone communities and contribute to their vitality.

The Commissioner travelled to the Atlantic provinces several times in 1990 and met with representatives of all the provincial governments and minority communities. These meetings focused on the Constitution, minority schools, French-language media and services in French provided by various levels of government in the region. This section examines the principal achievements of each of these provinces: New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland.

Antonine Maillet of **New Brunswick** likes to compare the Acadians to salmon, always obliged to swim against the current. The past year, marked by constitutional crises and linguistic tensions, was hardly exceptional in this regard, and Francophones experienced as many setbacks as successes. The most serious setback was the failure of the hoped-for entrenchment of An Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick (Bill 88) in the Canadian Constitution. This was to have taken place in conjunction with ratification of the Meech Lake Accord. The necessary resolution was, however, passed by the New Brunswick legislature and the Act's entrenchment remains an objective of the government. Premier Frank McKenna has indicated, however, that it is now up to the federal government to take action in this matter.

It is to be hoped that the House of Commons and the Senate will also pass the resolution required to entrench the principles of Bill 88 in the Constitution. Meanwhile, a Commission on Canadian Federalism, chaired by cabinet members Aldéa Landry and James Lockyer, was established near year's end. Its mandate is to make recommendations to the government on how the Canadian federation might be strengthened so as to serve the interests of Canadians living in New Brunswick and in other provinces and territories. In addition, the Commission will address the status of New Brunswick's two official language communities.

Internally, the McKenna government pursued its policy in language matters. While the reform under way seemed excessive to some members of the Anglophone community, such as the Confederation of Regions party, Francophones felt that the services provided in French still left much to be desired. In his 1989 annual report, made public in August 1990, the provincial ombudsman, Joseph Bérubé, who for the first time this year was responsible for dealing with complaints about language rights, stated that he had received no fewer that 81 complaints about the quality of service in French and seven about language of work. It is clear that New Brunswick Francophones are not satisfied with the quality of provincial services in French. In addition, some complained that the government's language policy has relatively little to say about active offer of service to the public in both languages and that, despite the Official Languages of New Brunswick Act, French still does not enjoy an equal place with English in the provincial administration. In May Professor Pierre Foucher of the University of Moncton, adopting an idea from the 1982 Poirier-Bastarache report, declared that the current system of institutional bilingualism was clearly inadequate and that the province should instead create parallel English- and French-language institutions. Members of the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, at their general meeting in June, asked their executive to assign priority to the problem of lack of French-language services and to the possibility of granting administrative autonomy to offices in the Acadian regions and of creating separate institutions in Fredericton as an organizational principle in some provincial agencies.

The government tried to find solutions to the problems raised by Anglophones and Francophones. It developed plans to implement its official languages policy in all its institutions. It launched an advertising campaign and published a brochure accompanied by a videotape entitled "Straight Talk on New Brunswick's Official Languages Policy". To meet its objectives, the government announced in February that 3,020 positions in 36 institutions (25% of all positions) would be designated bilingual. Thirty-five percent of positions in the head offices of provincial institutions are bilingual. The rest are designated unilingual: English essential (52%), French essential (12%) or either language essential (11%). Premier McKenna stated that it would be necessary to train or hire 700 additional bilingual public servants by September 1, 1993, and he committed himself to doing so, at the same time guaranteeing job security and opportunities

for advancement for unilingual employees of both language groups. He reiterated his commitment to ensuring the equitable participation of Anglophones and Francophones in the Public Service. According to the most recent figures, made public in December 1988, Francophones occupy 3,226 (32.6%) of positions in the provincial Public Service and represent 33.5% of the province's population. However, in offices in the capital, Francophones occupy only 726 positions (19%), including 58 (24.3%) in senior management.

New Brunswick can be proud of its school system, which has long allowed Anglophones and Francophones to manage their respective facilities. The Schools Act states that "School districts, schools and classes shall be organized on the basis of one or the other of the official languages of New Brunswick." The province has two separate school systems, one English and one French. The French sector has 148 schools for which it is fully responsible, two other facilities that it manages jointly with the English sector and has 45,417 students and 2,586 teachers. At the end of the year the government announced the creation of kindergartens as part of the school system. As a result the number of pupils and teachers should increase considerably in the near future. It was also New Brunswick that originated the concept of the school-community centre as a mechanism for local development. In the past decade three such centres have opened in Fredericton, Saint John and Newcastle.

New Brunswick can also take pride in having a network of four French-language community colleges and a French-language university in Moncton, with additional campuses in Edmunston and Shippegan. The University of Moncton announced its intention this year of offering a doctoral program in French studies. The government took advantage of the existence of the two sectors of education, English and French, to promote exchanges for the benefit of both groups. Particularly noteworthy was the Legislative Seminar project, which enabled 58 students in 35 English and French secondary schools to sit in the Legislative Assembly for three days in March. (See Part V for additional information on second-language programs.)

Although the essential elements of the French-language school system are in place, there are serious discrepancies between the Anglophone and Francophone communities with regard to instruction and vocational training. A study conducted by Roger Bernard on behalf of the Fédération des jeunes Canadiens français showed that 8.7% of Francophones had not completed grade 5 and that 34.1% had not obtained their secondary school diploma. A great many of them would, for all practical purposes, be functionally illiterate. Moreover, the illiteracy rate among Francophones is much higher than among Anglophones in New Brunswick. Efforts should be made to provide more information to adults in the Francophone community about vocational training and re-training programs and to facilitate their access to such programs. In addition, ways must be found to encourage young people not to abandon their schooling.

On the municipal front, the Association des municipalités du Nouveau-Brunswick, founded in 1989, held another meeting this year. Representing 23 bilingual or French-speaking municipalities, it is seeking proper representation on the Provincial-Municipal Council. The Association is active in many issues, including public participation in local government, development of French-language computer software and promotion of tourism. A number of municipalities, including Moncton, have made special efforts to improve their French-language services to the public. On the whole, New Brunswick municipalities are opposed to the movement for English unilingualism. No municipality has followed the example of Sault Ste Marie and Thunder Bay in Ontario. The six cities in New Brunswick have clearly indicated their support for the principle of bilingual services as expressed in the recommendations published by the Federation of Canadian Municipalities. In fact, several municipalities with Anglophone or Francophone majorities have followed the government's lead and "twinned" themselves to create very fruitful exchange programs.

Gérald Clavette, Chairman of the Board of Management (Treasury Board), announced that measures will be taken to improve the quality of French-language services in hospitals. He stated that 15% of the 12,000 employees of the province's 32 hospitals will have to be bilingual by September 1993. The government will adopt a "team" strategy and objectives will vary depending on the nature of the services provided and the volume of demand in each language. The major hospitals in Saint John and Fredericton, which serve several regions of the province, will be required to intensify their efforts in this area.

The government began to take action on its commitments to improve French-language services in the legal sector. The Minister of Justice, James Lockyer, announced in September that there would always be a bilingual judge on the Provincial Court in Moncton. Measures will also be taken to ensure full respect for the language rights of persons indicted and defendants. In Bathurst two of the three judges appointed to the Provincial Court in 1990 were bilingual Francophones.

The New Brunswick Court of Appeal confirmed this year the need to fully respect the language rights of an accused. Accordingly, it acquitted Joseph Denis Boudreau of a charge of impaired driving because the certificate showing the results of the breathalyser had been in English only. In a decision of great significance to police forces Mr. Justice Jean-Claude Angers wrote: "It would be contrary to the principle of due process to accept, without the consent of the accused, evidence in a language other than the one chosen for the trial without translating it into the language of the trial." (Our translation.) In addition, late in 1990, the Legislative Assembly passed a bill amending the Official Languages of New Brunswick Act to guarantee all citizens the right to speak the official language of their choice in any court or administrative tribunal and to be heard by a judge without recourse to translation.

L'Acadie Nouvelle celebrated its first anniversary as a province-wide daily and a new French-language weekly, *Hebdo Plus*, began publication in Caraquet. Business people are planning to launch another French-language weekly in Grand Falls and for a community radio station in the Miramichi valley. Some 800 Acadian members of the Coalition pour une télévision de langue française en Acadie protested in Moncton in December against the CBC's budget cuts. In addition, a delegation from the Société nationale des Acadiens went to Paris in November to renew the co-operation program between France and Acadia for 1991-92. Finally, an important forum for dialogue among Acadian organizations took place in Dieppe in November, and the Société des Acadiens et Acadiennes appeared before Quebec's Bélanger-Campeau Commission in December.

"For a century Université Sainte-Anne [in Nova Scotia] has accepted students from every part of the Atlantic provinces. Its personalized approach enables it to offer first-rate instruction....In a number of areas it plays an indispensable developmental role intimately linked to its teaching and research programs. Its activities and services, in community, economic, educational or indeed cultural terms, bear witness to this fact...." (Our translation.) This was the gist of a message from the Rector of Université Sainte-Anne, Harley d'Entremont, on the 100th anniversary of this French-language institution in Nova Scotia. The university and the entire French-speaking community in the southern part of the province celebrated by inaugurating a new self-service canteen and a theatre, partly funded by the federal and provincial governments. Université Sainte-Anne offers 28 programs of study, mainly at the undergraduate level, to 334 Francophone and bilingual Anglophone students.

While the anniversary celebration of Université Sainte-Anne gave rise to some optimism among the province's Francophone community the fact remains that the overall picture in terms of the educational level and illiteracy rate within this community is bleak. A special report prepared by the Department of Advanced Education and Job Training outlined an alarming situation: one in four Francophones has not completed grade 9. A study entitled *Le choc des nombres*, made public by the Fédération des jeunes Canadiens français in October 1990, presents some frightening figures: 30% of the province's Francophones interrupt their education at the grade 8 level. This is twice the percentage in the Anglophone population. In view of the seriousness of the problem of illiteracy in the minority community a number of commentators are demanding that the quality of French-language instruction be improved to remedy the situation because, in their view, this is one of the most important factors for the long-term vitality, and indeed survival, of the community. According to Richard Landry, editor of the province's French-language weekly *Le Courrier*, "It cannot be emphasized strongly enough that the promotion of the Acadian language and culture must be a component of the promotion of the literacy program in this province." (Our translation.)

The Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse proposed a five-year action plan for education which includes, among other things, the establishment, management and control of French schools and the inauguration of a system of junior kindergartens. The province has some 3,200 Francophone students in 18 mixed schools with pupils from both language communities. Only a dozen of these schools, however, have been given the designation "Acadian school", meaning, under the Education Act, that instruction takes place mainly in French.

Announcement of the construction of a school and community centre in Halifax-Dartmouth was welcomed as excellent news. This centre is to open at the beginning of the 1991 school year and will accommodate the area's 500 Francophone pupils. On the other hand, the provincial government's failure to respond positively to the Supreme Court's decision in the Mahé case in March 1990 was a great disappointment. The Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse contended that, in light of this decision, the Education Act, which grants the government considerable discretionary power in the creation of minority facilities, was in violation of Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Francophones also waited impatiently for the opening of the Collège de l'Acadie, a French-language community college with several campuses whose creation had been announced with great fanfare two years ago.

In other developments, progress was made in regard to the French-language services provided to Nova Scotia residents. Acadians also welcomed the appointment of Justice Allan Boudreau to the province's Supreme Court. There are now bilingual judges at all three levels of the province's judicial system: county courts, the Provincial Court and the Supreme Court. In addition, the municipality of Clare announced that it would make its property tax forms bilingual and the Izaak Walton Killam Hospital for Children in Halifax took the initiative of appointing a co-ordinator of bilingual services.

The federal and provincial governments have made commitments to provide financial assistance to *Le Courrier* and to Radio Clare, a community radio station. It should also be noted that the Francophone community can receive the FM programs of the CBC's French-language network. This includes the 15 hours a week of regional programming produced in Moncton in addition to the Nova Scotia edition of "Bonjour Atlantique", which has been produced in Halifax since 1986. Also of note was the establishment of a Conseil culturel acadien, sponsored by the Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse and the appearance of new entrepreneurs, who are among the most active members of the Acadian community. At a conference at Université Sainte-Anne in the summer, they pondered current economic development issues such as: "Are we encouraging young people to become entrepreneurs?", "Are we in charge of our own economy?", "Are we ready for technological change?", "Are members of our community receiving the necessary training?" The future of the community may well depend in part on the answers to these questions.

to ensure that Francophones are represented on school boards offering instruction in French. The Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador disagrees and has already looked into the possibility of creating a model provincial Francophone school board. At a meeting in September with Premier Clyde Wells and Mr. Warren, the Commissioner emphasized the desire of the Francophone community to manage its own school system. Before the end of the year Messrs. Wells and Warren reassured the Commissioner with respect to the progress made in this area, indicating that consultations with experts and with the minority community were under way. In February 1990 the government of Canada and the government of Newfoundland announced an agreement on official languages in education. The federal government will contribute $4 million to the province to assist in paying for French-language instruction and the teaching of French as a second language.

While French-language instruction is the major priority of the Acadian and Francophone community it is by no means the only one. Another is the development of mechanisms for co-operation among the various organizations of the minority community: the Fédération de francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), the Fédération des parents, youth groups, the newspaper *Le Gaboteur*, etc. Yet another is the construction of a segment of road between the communities of Cape St. George and Mainland, which are 15 kilometres apart but are linked by a 75-kilometre road that follows the Port au Port Peninsula. In addition, the community radio station in Mainland celebrated its first anniversary. Another station is proposed for Labrador and the cable television firm in St. John's has agreed to offer more programming in French. The FFTNL is also calling for CBC broadcasts from Moncton rather than Montreal and for a full-time reporter to be assigned to the province. In addition, it should be noted that the first trial in French took place in the province this year.

Finally, the Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF) held its annual general meeting in Newfoundland in July 1990. This meeting brought young people from every province in Canada to the Port au Port Peninsula and attracted wide attention because of the FJCF's project to counter assimilation, its research on "La vision de l'avenir" and its activist political orientation. At the meeting the FJCF proposed the development of a new social blueprint for Francophone communities in Canada.

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

RAPPORT ANNUEL 1990

PARTIE IV

La chronique minoritaire

TIRÉ À PART

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, écrivez à la Direction des communications, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, ou encore téléphonez à frais virés au (613) 995-0826.

Les résidents de la région de la capitale nationale peuvent déposer leur plainte en téléphonant au (613) 992-LANG (992-5264).

Le Commissariat aux langues officielles a aussi des bureaux régionaux dans les villes suivantes :

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Atlantique
Place Héritage
95, rue Foundry, pièce 303
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7

Tél. : (506) 851-7047
1-800-561-7109

Commissariat aux langues officielles
Région du Québec
1179, rue Bleury, pièce 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9

Tél. : (514) 283-4997
1-800-363-0628

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Ontario
1, rue Dundas ouest, pièce 2410
C. P. 24
Toronto (Ontario)
M5G 1Z3

Tél. : (416) 973-1903
1-800-387-0635

Commissariat aux langues officielles
Région du Manitoba et de la Saskatchewan
Édifice Centre-Ville
131, boulevard Provencher, pièce 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Tél. : (204) 983-2111
1-800-665-8731

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Alberta, de la C.-B., des T. N.-O. et du Yukon
Édifice Liberty
10506, avenue Jasper, pièce 1100-A
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9

Tél. : (403) 495-3111
1-800-661-3642

Le Commissaire est également représenté par des agents de liaison à temps partiel dans plusieurs localités du Canada. Pour savoir si un agent est en poste dans votre région, téléphonez au bureau régional.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

1. Une évolution contrastée

Ni pour la dualité linguistique, ni pour les communautés minoritaires de langue officielle, ni pour le pays, l'année 1990 n'a-t-elle été une année comme les autres. La question linguistique et la vie des minorités ont été profondément marquées durant toute l'année par la saga de l'Accord du lac Meech et par le nouveau débat constitutionnel auquel sa non-ratification a donné naissance. D'autres événements majeurs ont jalonné la scène linguistique, certains ont eu des répercussions positives, d'autres négatives :

- le mouvement de déclarations d'unilinguisme municipal déclenché dès le début de l'année en Ontario dont les répercussions se sont fait sentir dans l'ensemble du pays;

- l'arrêt historique et très positif de la Cour suprême dans l'affaire *Mahé et al. c. l'Alberta* rendu le 15 mars 1990;

- une évolution généralement favorable aux minorités dans ce domaine de l'éducation;

- les recherches et les audiences publiques relatives au projet *Vision d'avenir* de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation mise sur pied par la Fédération des jeunes Canadiens français;

- les fermetures de certaines stations régionales, l'annulation de plusieurs émissions et les réductions de service annoncées en fin d'année par la Société Radio-Canada pour faire face à une autre compression de ses ressources financières.

C'est sur cette toile de fond que, dans ce premier chapitre de la Partie IV, nous faisons d'abord état des préoccupations d'ordre constitutionnel des organismes parapluies des communautés minoritaires francophone et anglophone ainsi que des positions qu'elles ont présentées à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Dans la foulée de l'arrêt *Mahé et al.* et de

ses effets, nous abordons la question de l'éducation dans la langue de la minorité. Nous présentons un bilan de la mise en place de « systèmes appropriés d'enseignement dans la langue de la minorité » dans chacune des provinces et territoires, rapportons les réalisations de la Commission nationale des parents francophones et présentons une étude générale de la question, effectuée sous l'égide du Commissariat. Puis, nous traitons de l'une des dimensions de la *Loi sur les langues officielles*, soit celle visant à favoriser la prestation en français et en anglais d'une plus grande gamme de services provinciaux, municipaux, privés et bénévoles, et de l'établissement à cette fin de partenariats divers suivant l'approche que privilégie la Loi. Nous terminons notre tour d'horizon en faisant l'analyse de certaines des questions de fond soulevées par le projet *Vision d'avenir* de même que celle des réalisations et des orientations des principaux organismes porte-parole des minorités sur le plan national. De plus, nous proposons notre évaluation des résultats de la politique canadienne de langues officielles et nous signalons certains aspects de l'action du Commissariat aux langues officielles. Dans le deuxième chapitre, nous effectuons un survol, province par province, des principaux dossiers intéressant les minorités de langue officielle.

L'avenir constitutionnel

Les perspectives de l'avenir constitutionnel du Canada qui émergent des cendres de l'Accord du lac Meech sont lourdes de conséquences pour les minorités de langue officielle.

Au lendemain de la conclusion, à l'unanimité, de l'Accord du lac Meech en 1987 par les onze premiers ministres du pays, les porte-parole des communautés minoritaires francophone et anglophone n'ont guère tardé à réitérer leur appui des cinq conditions énoncées par le Québec. Ils n'ont pas manqué non plus de souligner leur satisfaction quant à la reconnaissance de la dualité linguistique comme une caractéristique fondamentale du Canada. Sans jamais remettre en question le bien-fondé du but des négociations qui avaient conduit à cet accord, ils n'ont néanmoins caché ni leurs inquiétudes ni leur sentiment d'avoir été trop longtemps laissés pour compte.

Monsieur Michael Goldbloom, qui venait de passer le flambeau de la présidence d'Alliance Québec à son successeur, avait déclaré à *Langue et Société* (nº 20) : « Nous sommes capables de protéger à la fois le caractère distinct du Québec *et* les droits des minorités ». La communauté d'expression anglaise du Québec aurait voulu que l'accord constitutionnel assurât sans exception la suprématie des droits fondamentaux de la personne. Tout comme les chefs de file des minorités des autres provinces, on souhaitait aussi que soit ajouté à l'engagement de *protéger* la dualité linguistique, celui de la *promouvoir*.

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) avait la difficile tâche de formuler une position qui devait réconcilier un sentiment d'appartenance à la francophonie canadienne avec les intérêts et le point de vue de chacune des

communautés des deux territoires et des neuf provinces hors Québec. Elle persévéra pendant longtemps à exprimer de sérieuses réserves sans abandonner tout espoir d'un engagement à mieux protéger les minorités de langue officielle, sinon dans un accord constitutionnel enrichi, du moins lors d'une éventuelle seconde ronde de négociations. Avec l'approche de l'échéance fatidique du 23 juin, le Conseil national des présidentes et présidents de la FFHQ finit, après beaucoup d'hésitations, par appuyer officiellement l'Accord du lac Meech en février dernier. Après trois années de rebondissements et de tergiversations, l'Accord du lac Meech connut le sort que l'on sait. Le 23 juin, c'est une toute nouvelle page de l'histoire du Canada qui commençait.

Les péripéties de l'Accord du lac Meech et la vague de déclarations d'unilinguisme de certaines municipalités, surtout en Ontario, se sont révélées particulièrement épuisantes pour les francophones de l'extérieur du Québec. La deuxième moitié de l'année allait surtout taxer les ressources d'Alliance Québec et de la communauté anglophone qui se sentait de plus en plus mise à l'écart du débat de société qui s'amorçait. Alliance Québec a donc entrepris une vaste consultation de la collectivité sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Un sentiment partagé a été exprimé par l'un des quelque 2 500 participants, dans les termes suivants : « Qu'est-ce que je suis si ce que j'ai apporté ne compte pas et si je ne suis pas considéré comme Québécois ? ». Dans la section du chapitre suivant qui traite du Québec, on trouvera les conclusions présentées à la Commission Bélanger-Campeau à partir de cette consultation.

Les francophones hors Québec ont aussi, à maints endroits, amorcé une réflexion en profondeur sur leur avenir et sur celui de leur pays. Certaines de leurs associations ont également comparu devant la Commission et feront sans doute connaître leurs vues au Forum des citoyens. Lorsqu'elle a présenté son mémoire devant la Commission Bélanger-Campeau, la FFHQ a tenu à souligner qu'elle estimait que la réflexion qui avait cours était d'abord et avant tout celle de la collectivité québécoise à qui il importait de définir son projet de société. En faisant état de son apport à une telle réflexion, la FFHQ a précisé que sa perspective était le reflet d'une collectivité qui partage avec la société québécoise de nombreuses richesses, notamment historiques, linguistiques et culturelles.

« Pour beaucoup de Québécoises et de Québécois », déclara le président de la Fédération, M. Guy Matte, « les francophones hors Québec forment une entité méconnue, dont ils ignorent souvent les racines et dont la réalité du quotidien leur échappe ». Il a tenu à rappeler que les Acadiens — le premier peuplement permanent d'Européens au nord de la Floride et la première présence française en Amérique du Nord — et les autres francophones avaient planté leurs racines dans toutes les régions du pays. Ce million de francophones, a-t-il ajouté, c'est autant sinon plus de personnes que la population, prise individuellement, de six des dix provinces canadiennes; c'est 20 p. 100 de la population francophone du

Québec; ce sont des milliers d'interlocuteurs pour le Québec dans les domaines économique, éducatif et culturel; c'est un avant-poste linguistique essentiel pour la société québécoise.

Ayant passé en revue l'évolution des relations entre le Québec et les autres francophones au cours des trente dernières années, la FFHQ soulignait : « alors que les intérêts de la francophonie québécoise semblent dorénavant passer par l'Assemblée nationale, ceux de nos communautés passent directement par un pouvoir accru du gouvernement central ». En conclusion, elle a affirmé sa conviction qu'indépendamment du projet de société que se donneront les Québécois, il est possible — il y va de l'intérêt de chacun — d'élaborer différentes formes de partenariat avec les autres communautés francophones sur le plan politique, économique, social, culturel et des communications.

Dans le même ordre d'idées, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) est venue souligner que l'Ontario français constitue, tant pour les produits manufacturés que culturels, un marché de choix pour un Québec en expansion. D'ailleurs, le Québec pourrait aussi trouver, parmi les 8 000 entreprises ontariennes qui sont la propriété de Franco-Ontariens, des intermédiaires précieux car ce sont des alliés naturels et sympathiques au départ. Le Québec, qui aspire à devenir un chef de file dans la francophonie internationale, ne saurait, selon l'ACFO, se désintéresser de cette collectivité qui compte près de deux millions de personnes, en y incluant les Néo-Canadiens qui parlent le français, dont la majorité habite l'Ontario. « La formulation et la mise en œuvre par le Québec d'un code des minorités à partir duquel conclure des accords de réciprocité avec les provinces à majorité anglophone en matière de droits linguistiques » est une des multiples façons de « transformer notre voisinage en un partenariat ».

Les trois autres associations qui ont comparu, même si elles ont des points de vue différents, ont clairement un dénominateur commun : l'importance de préserver le cadre canadien. La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) est venue rappeler à la Commission, et à l'ensemble des Québécois, la vitalité culturelle et le dynamisme économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick comme en témoigne notamment l'imposant réseau de structures homogènes sur le plan linguistique élaboré au cours de la dernière décennie dans pratiquement tous les secteurs d'activité. C'est ce qui fait dire non sans fierté à la SAANB que « la dualité tant demandée aux niveaux politique et administratif est déjà presque entièrement réalisée au niveau social ». Dans le contexte d'un Canada appelé à connaître un changement structurel important, la SAANB voudrait poursuivre et accroître sa collaboration avec le « nouveau » Québec, en invitant son gouvernement à conclure des ententes de collaboration directement avec la communauté. Les porte-parole acadiens ont indiqué qu'ils comprenaient et respectaient la démarche actuelle du Québec. Ils ont affirmé « que le *statu quo* constitutionnel est chose du passé et que le Canada dans son ensemble devra s'engager dans la voie de la définition d'une nouvelle association ».

Les Franco-Manitobains sont également venus témoigner de leur vitalité et mieux faire connaître leurs aspirations. « Nous souhaitons que le Québec reste à l'intérieur de la Confédération mais dans un Canada redéfini où chacun peut jouir de sa légitime place », a déclaré le président de la Société Franco-Manitobaine (SFM). Reconnaissant qu'il y a une place pour la communauté anglophone dans le Québec de demain, la SFM a préconisé un code des minorités qui protège les acquis, notamment la *Loi sur les langues officielles* et les garanties de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

« Nous sommes ici dans l'espoir que ce conflit de famille se règle, dans l'espoir de trouver une solution commune pour assurer l'avenir », a déclaré la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) à la Commission québécoise. Dans la perspective de l'ACFA, francophones, anglophones et autochtones forment trois grandes communautés nationales dont font partie des groupes d'origines ethno-culturelles diverses. Ces communautés sont intimement reliées par leur histoire et par leur cohabitation sur un territoire commun, le Nord de notre continent. Elles doivent s'entendre ensemble pour réussir à le gérer. Rappelant que les Franco-Albertains auraient pu mourir cent fois, l'ACFA conclut que « c'est justement parce que nous pouvons travailler huit ans sans relâche pour l'obtention d'une seule école dans une petite communauté francophone que nous pouvons nous présenter à titre de partenaire important dans la survie du fait français en Amérique du Nord [...] Nous sommes votre famille au Canada, ceux chez qui vous vous sentez moins seuls comme francophones au pays [...] Quoi que négociera le Québec avec le Canada anglais, il faudra qu'il protège des droits acquis pour les Franco-Albertains, mais avec le poids d'un Québec faisant partie du Canada ».

L'éducation des minorités

À la suite de la décision historique rendue par la Cour suprême du Canada dans la cause *Mahé et al.*, le 15 mars 1990, les autorités provinciales n'ont plus remis en question, comme elles l'avaient fait par le passé, le principe de la gestion scolaire par les minorités; elles s'interrogent cependant sur les moyens à prendre pour en assurer le respect. La récolte est à peine amorcée mais, toute proportion gardée, 1990 a été à ce chapitre une très bonne année.

L'accès à l'instruction dans la langue de la minorité étant, dans une large mesure, fonction du droit de la minorité à gérer ses propres écoles — question au centre du litige porté devant la Cour suprême —, nous nous limiterons ici à un examen de l'évolution de cette situation. D'autres aspects de l'éducation des minorités, notamment la création d'un certain nombre d'écoles et la question de l'enseignement postsecondaire, sont présentés dans le chapitre suivant.

« Lorsque le nombre le justifie », a déclaré la Cour suprême, « l'article 23 confère aux parents appartenant à la minorité linguistique un droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leurs enfants se font

instruire. » Elle a aussi condamné « l'inaction des autorités publiques [...] qui ont négligé de remplir l'obligation que leur impose l'article 23 ». Celles-ci doivent donc, le cas échéant, agir avec célérité et « mettre en place un système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ». Maintenant que la Cour suprême a clarifié l'objet, la nature et la portée de l'article 23, énoncé les principes devant présider à son application et précisé, dans une large mesure, les droits des uns et les obligations des autres, il ne reste qu'à faire diligence pour définir le « système approprié » requis ou les éléments nécessaires pour le compléter, et à les mettre en place.

Survol d'est en ouest

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, de nouveaux règlements scolaires sont entrés en vigueur le 1er juillet, moins de cinq mois après leur adoption. Résultats : double carte scolaire (anglophone et francophone), financement assuré et création d'un seul conseil scolaire de langue française dont la compétence s'étend sur tout le territoire de la province.

À **Terre-Neuve**, la loi scolaire et les politiques formelles qui en découlent sont encore muettes au sujet de l'article 23, comme si la *Charte* n'existait même pas. La province est donc loin d'avoir conçu, et encore moins d'avoir rendu opérationnel, un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ». En toute fin d'année, on semblait se préparer à s'attaquer bientôt à la tâche.

En **Nouvelle-Écosse**, on n'est guère plus avancé à ce chapitre. Du moins, aucune proposition ne transparaît pour l'instant. On imagine mal que la province puisse confier la gestion du Centre scolaire-communautaire de langue française de la capitale, qui ouvrira ses portes en septembre prochain, à qui que ce soit d'autre qu'à la communauté acadienne de la région. C'est une belle occasion pour revoir le système de gestion des écoles acadiennes de l'ensemble de la province et pour accélérer le pas.

Au **Nouveau-Brunswick**, l'homogénéité linguistique de chaque système d'éducation est complète — de l'école jusqu'aux deux sous-ministres de l'éducation — et le principe de « partenaires égaux » énoncé par la Cour suprême y est intégralement respecté. Mis en place avant l'avènement de la *Charte*, ce « système approprié » marqua la fin des conflits linguistico-scolaires.

Au **Québec**, la communauté d'expression anglaise dispose d'un réseau complet d'institutions scolaires, des maternelles jusqu'aux universités. Établi selon le caractère confessionnel des établissements, ce réseau scolaire assurait traditionnellement l'homogénéité linguistique, le secteur catholique étant francophone et le secteur protestant, anglophone. Face à l'érosion progressive de cette homogénéité et à la privation de l'exercice d'une pleine gestion scolaire qui en résultait de part et d'autre, le gouvernement entreprit une réforme visant à remplacer les commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires de langue française et de langue anglaise tout en respectant dans ce

cadre les exigences religieuses inscrites dans la Constitution. Sitôt adoptée sous le gouvernement Lévesque, en 1984, la loi 3 fut contestée. Ayant été enjoint par la Cour supérieure du Québec d'en suspendre l'application tant que le second objectif n'aurait pas été atteint, c'est sous le gouvernement Bourassa qu'on revint à la charge avec le *projet de loi nº 107*, adopté en décembre 1988. La loi 107 maintient le droit des membres d'une minorité religieuse, au sein des nouvelles commissions scolaires linguistiques, d'exercer la dissidence. Étant donné les circonstances, le gouvernement a décidé de demander l'avis de la Cour d'appel du Québec sur certaines dispositions susceptibles d'être entachées de nullité. Comme nous l'expliquons dans le troisième chapitre de la première Partie, la question est maintenant portée devant la Cour suprême du Canada après avoir fait l'objet d'un arrêt positif en première instance.

Réagissant à l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Mahé et al.*, M. Claude Ryan, alors ministre de l'Éducation, a déclaré que la reconnaissance du droit de gestion de la communauté minoritaire ne « causait aucune difficulté à son gouvernement ». Les améliorations à ce chapitre devront toutefois attendre qu'aient été clarifiées les questions constitutionnelles relatives à la loi 107. Le ministre a par ailleurs reconnu que le jugement forcerait le gouvernement à être plus attentif aux préoccupations linguistiques et culturelles de sa minorité de langue officielle dans l'élaboration des programmes pédagogiques, notamment par une participation plus active et plus directe.

En **Ontario**, saisi d'une poursuite fondée sur l'article 23 de la *Charte*, le gouvernement avait décidé de soumettre un renvoi sur la question, et sa Cour d'appel confirmait, dès 1984, le droit des francophones de la province de gérer leurs propres écoles. Au lendemain de l'entrée en vigueur de la *Charte*, l'Ontario avait été la première (des provinces où cela était clairement requis) à réviser sa loi scolaire, donnant ainsi effet au caractère réparateur de l'article 23.

Un projet de loi était déposé à cette fin en novembre 1985 et la loi 75, promulguée l'année suivante, établissait la représentation proportionnelle et garantie de la minorité linguistique partout dans la province en plus de fonder un conseil scolaire de langue française dans la région métropolitaine de Toronto. La loi 75 entra pleinement en vigueur en septembre 1988 et, durant la même année scolaire, les conseils de langue française de Toronto et d'Ottawa-Carleton ont vu le jour.

De sérieuses insuffisances et difficultés de fonctionnement de la représentation proportionnelle et garantie ne tardèrent pas à se manifester et à être dénoncées. Le gouvernement entreprit cette année de rectifier la situation en créant un groupe de travail chargé de proposer au ministre de l'Éducation un nouveau « système approprié » et les modalités de sa mise en œuvre, en procédant à l'établissement de conseils scolaires de langue française dans les régions de Prescott-Russell et de Simcoe, et en adoptant à la fin de l'année des amendements à la *Loi sur l'éducation* en vue notamment de permettre la création de conseils scolaires de langue française par décret du Conseil exécutif.

Au **Manitoba**, après consultation avec les parties intéressées, le gouvernement établissait à l'été un groupe de travail présidé par M. Edgar Gallant et dont le rapport est attendu au printemps 1991. Selon le premier ministre Filmon, le groupe de travail devrait chercher à obtenir une mise en application « constructive et généreuse » des droits en proposant au ministre de l'Éducation les modalités assurant aux Franco-Manitobains l'exercice du droit de gérer l'instruction dans la langue de la minorité et les établissements la dispensant.

En **Saskatchewan**, moins d'un mois après l'arrêt *Mahé et al.*, le gouvernement annonçait sa décision de reporter le dépôt de la loi requise pour mettre en place la « composante » fransaskoise du système d'éducation de la province. Puisque le « système adéquat » est déjà bien défini dans cette province et que les difficultés qu'aurait pu entraîner sa mise en œuvre sont désormais aplanies, le gouvernement ne fait pas « diligence ».

En **Alberta**, province d'origine de l'affaire *Mahé et al.*, les francophones ne gèrent ni les programmes d'instruction qui leur sont offerts dans leur langue ni les écoles françaises. Pourtant, les parents et la communauté francophones réclament des commissions scolaires régionales de langue française. L'Alberta Teachers Association et l'Alberta School Trustees Association les appuient.

Les contours du « système approprié » semblent apparaître de plus en plus clairement grâce aux consultations en cours. À la fin de l'année, la création d'un conseil scolaire régional dans la région de Smokey River/Spirit River/Rivière-la-Paix semblait de plus en plus certaine, et les résultats que pourraient donner un groupe de travail provincial sur l'ensemble de la question nous donnaient lieu d'espérer.

En **Colombie-Britannique**, peu de temps après l'arrêt *Mahé et al.*, le ministre de l'Éducation mit sur pied un groupe de travail de dix-sept personnes réunissant tous les partenaires en éducation de la province. Celui-ci doit proposer, au printemps, les modalités d'exercice des droits scolaires garantis par l'article 23, gestion comprise, « dans un esprit d'ouverture et de générosité ».

Le **Yukon** se dote d'une loi scolaire avant-gardiste le 14 mai 1990 : une commission scolaire de langue française ayant compétence sur l'ensemble de ce vaste territoire pourra bientôt être créée. Déjà, la gestion par les francophones de la seule école française y est assurée. Ainsi, le plus petit territoire au pays — en tout à peine 24 000 habitants — desservant la plus petite minorité linguistique du Canada, nous donne une leçon sur l'art du possible.

Aux **Territoires du Nord-Ouest**, on est loin de pouvoir en dire autant. On ne semble pas faire diligence car on a ni défini « le système approprié », ni arrêté une démarche qui permettrait de le faire. La parcimonie, vu l'inévitable recours aux tribunaux qu'elle entraîne, n'est pourtant pas la meilleure approche pour bâtir ce que le droit et les besoins requièrent en l'espèce.

Les recours judiciaires

Ce survol de la gestion scolaire de la minorité au pays serait incomplet et tracerait un portrait peu réaliste s'il ne soulignait pas en conclusion l'importance, dans plusieurs provinces, des poursuites judiciaires que les premiers intéressés ont jugé nécessaires d'entamer ou, à tout le moins, d'envisager. Fort heureusement, dans certains cas, l'action des autorités a permis de les régler; dans d'autres, elle a permis de les suspendre en en éliminant tout simplement la nécessité. Peut-être aurait-ce aussi été le cas si on avait déjà agit, en Saskatchewan, où trois nouvelles poursuites furent engagées.

Commission nationale des parents francophones

La multiplication des problèmes urgents et concrets soulevés par la mise en application des principes énoncés par la Cour suprême dans l'arrêt *Mahé et al.* a confirmé le rôle essentiel d'un mouvement national de parents bien organisé dans la mise en œuvre de l'article 23. La Commission nationale des parents francophones (CNPF) a dû accélérer la consolidation d'un réseau encore relativement jeune et multiplier les stages de formation pour outiller ses composantes provinciales et territoriales à tous les niveaux. Il fallait en faire des partenaires éclairés dans l'établissement des réseaux scolaires, mais davantage encore dans l'élaboration des modalités appropriées d'exercice de la gestion. Un regard sur l'ensemble de l'année confirme que l'arrêt *Mahé et al.* a donné lieu à une série d'importantes initiatives. « Rarement, en si peu de temps, avons-nous connu autant de progrès et de développements aussi prometteurs dans le domaine vital de l'éducation des minorités au pays », nous confiait le président de la Commission, M. Raymond Poirier. Les milieux intéressés ont par conséquent dû s'activer et les parents participer comme jamais auparavant.

À la suite d'une rencontre au début de l'année entre les dirigeants de la CNPF et le conseil exécutif du Conseil des ministres de l'éducation (Canada), ce dernier a décidé de consacrer une bonne partie de sa réunion du début de 1991 à l'ensemble de la question de la mise en œuvre de l'article 23, objectif que nous poursuivons depuis plusieurs années. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de la *Charte* que le Conseil procédera, notamment à la lumière d'un mémoire soumis par la CNPF, à un échange de vues sur l'état de l'éducation des minorités francophone et anglophone et à un échange d'information sur les modèles et les modalités de gestion scolaire par les minorités de langue officielle du pays.

C'est grâce à un appui financier important du secrétaire d'État du Canada au mouvement de parents francophones au cours des quelques dernières années que ce dernier a pu être en mesure de relever les nombreux défis de 1990. La CNPF et les parents se sont dits très satisfaits des efforts déployés par le Secrétariat d'État pour leur venir en aide et du rôle qu'il a joué pour faciliter dans plusieurs provinces l'élaboration de systèmes d'éducation de la minorité. La réflexion approfondie que les parents et la communauté ont depuis peu eu l'occasion de faire sur la problématique de la mise en œuvre de l'article 23 dans leur milieu en a fait des partenaires indispensables.

Leur participation à plusieurs comités ministériels auxquels on a confié la tâche d'élaborer un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité » confirme donc leur pertinence tout autant que leur capacité d'assumer pleinement ces responsabilités. Le mouvement de parents francophones s'attend également à ce que le Secrétariat d'État, déjà partenaire dans l'élaboration des systèmes d'éducation, le soit aussi dans leur mise en place. (Voir Partie I, chapitre 4.)

Durant l'année, la CNPF a accordé plus d'attention à l'éducation préscolaire, le deuxième grand volet de son action. Il est tout aussi important que le premier car des services préscolaires, garderies et prématernelles comprises, font partie intégrante du projet scolaire qu'elle tente de mettre sur pied.

C'est que l'absence d'un réseau adéquat de garderies et de maternelles de langue française entraîne souvent l'anglicisation des enfants francophones avant même qu'ils ne fréquentent l'école. Les données sur le nombre de places offertes par les garderies publiques françaises à l'extérieur du Québec sont encore incomplètes. Néanmoins, il apparaît évident que, toute proportion gardée, les parents francophones sont nettement défavorisés à ce chapitre alors que leurs besoins, pour des raisons linguistiques et culturelles évidentes, sont encore plus manifestes. C'est à ce stade que les programmes de francisation et de refrancisation sont les plus efficaces, autant afin de prévenir une anglicisation précoce que pour permettre une intégration harmonieuse à l'école française des « ayants droit » ne parlant pas ou peu français. Dans l'arrêt *Mahé et al.*, la Cour suprême ne stipule-t-elle pas que l'article 23 est destiné « à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de "partenaires égaux" des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation » ?

C'est durant l'année écoulée qu'a débuté dans ce domaine une collaboration fructueuse entre le Secrétariat d'État, la CNPF et le ministère de la Santé et du Bien-être social. De plus en plus conscient de la nécessité de combler cette importante lacune, ce dernier a financé une étude de la CNPF visant à mieux cerner les besoins linguistiques et culturels en matière de services de garde destinés aux francophones vivant en milieu minoritaire. La nouvelle politique canadienne de services de garde que le gouvernement élabore présentement tiendra compte fort heureusement des besoins particuliers des communautés minoritaires de langue officielle.

Une étude sur la portée et la mise en œuvre de l'article 23

Les échanges de vues entre les Commissaires successifs et les principaux intéressés au cours de leurs voyages au pays, notamment avec le ministre de l'Éducation de la plupart des provinces et des territoires ainsi qu'avec la majorité des premiers ministres, ont confirmé à nos yeux la nécessité d'entreprendre dès 1988 une étude générale sur la portée de l'article 23 et la problématique de sa mise en œuvre au pays. Le Commissariat souhaitait en effet, pour combler le

vide causé par la nature essentiellement fragmentaire des renseignements et des analyses pertinents disponibles à ce jour, mettre à la disposition de l'ensemble des intervenants — les autorités scolaires provinciales et locales, les parents et les groupes minoritaires, les juges et les procureurs, les chercheurs et autres parties intéressées — un ensemble de données et d'analyses qui faciliteraient la concrétisation de telles dispositions constitutionnelles.

Étant donné sa formation, son expertise pluridisciplinaire et son intérêt marqué pour ces problèmes, c'est à M^me^ Angéline Martel que nous avons confié la direction de cette étude, il y a trois ans déjà. Nous lui avons demandé de dégager le sens et la portée de l'article 23 en s'assurant du concours de constitutionnalistes qui feraient l'analyse jurisprudentielle, de décrire l'état actuel de l'éducation des minorités dans chacune des provinces ainsi que dans les territoires, de circonscrire les éléments essentiels de la gestion scolaire minoritaire, de même que les diverses modalités de son exercice, de manière à éclairer l'action des intervenants dans ce domaine tout aussi complexe que vital.

Nous souhaitons vivement que la publication récente de l'ouvrage qui en a résulté contribue à une mise en œuvre plus éclairée — et par conséquent au plein exercice — des droits scolaires des minorités de langue officielle dans l'ensemble du pays.

Multiplication des partenaires... et des services

Nos deux langues officielles, de même que les Canadiens des communautés minoritaires, ne sauraient rayonner et s'épanouir à l'intérieur des seuls champs de compétence fédérale. C'est pourquoi nous insistions déjà dans notre *Rapport annuel 1984* et ce, dans la pure tradition de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, sur l'importance d'étendre, grâce au concours des autorités responsables, la sphère vitale des langues officielles aux services provinciaux et municipaux de même qu'à ceux offerts par les secteurs privé et bénévole. Il est heureux que le législateur ait reconnu ces réalités dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988 et qu'il ait confié au secrétaire d'État du Canada un rôle central dans ce vaste domaine. Comme divers aspects de ces questions sont traités ailleurs, nous nous en tiendrons ici à dégager une vue d'ensemble de certaines facettes de cet important volet.

Durant l'année, la gamme des services provinciaux offerts dans les deux langues officielles a pu faire l'objet d'initiatives nouvelles importantes au Manitoba, marquer des progrès notables à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, et faire l'objet d'une consolidation en Ontario ainsi qu'au Québec. Si cela a pu se réaliser dans le climat de 1990 que nous avons connu l'an dernier, c'est en bonne partie attribuable à la collaboration de divers partenaires. Dans notre *Rapport annuel 1989*, nous observions qu'un nouveau partenariat semblait prendre forme entre le gouvernement du Canada, les minorités de langue officielle et leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'est affermi en 1990.

À ce jour, l'aménagement linguistique au pays a à peine touché, sauf au Québec, le **secteur municipal**. Il s'agit pourtant de l'ordre de gouvernement qui est le plus près du public et de celui dont le public utilise le plus souvent les services. La connaissance que nous avons du statut et de l'usage du français et de l'anglais au sein des municipalités canadiennes demeure très fragmentée, voire superficielle. On sait, par exemple, que certains services sont offerts dans les deux langues dans près d'une centaine de municipalités au Québec, dans un peu plus d'une quarantaine en Ontario et d'une trentaine au Nouveau-Brunswick. Mais la taille des municipalités varie à tel point qu'une seule d'entre elles peut desservir une population plus nombreuse que celle que l'on retrouve dans quarante autres.

Ce qui frappe dans bon nombre de cas, c'est qu'en raison de l'absence de politiques officielles à cet égard, des services bilingues déjà disponibles sont à la merci du moindre coup de vent. Il semble par ailleurs que les ressources bilingues dont disposent les administrations municipales soient souvent sous-utilisées. Pourtant, il serait très facile, sans même ajouter un seul employé bilingue, d'améliorer l'utilisation des services disponibles au public en les faisant mieux connaître. C'est ce qu'une politique bien conçue permettrait de faire en clarifiant ce à quoi les contribuables et les employés municipaux doivent s'attendre à ce chapitre.

Trois regroupements prometteurs ont récemment vu le jour sur la scène municipale. Il s'agit de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba, de l'Association française des municipalités de l'Ontario et de l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick.

De nombreux sondages ont démontré que le public appuie, en majorité, la prestation de services municipaux en français et en anglais. Les échantillons de ces sondages d'opinion sont beaucoup trop petits pour permettre des comparaisons entre différentes catégories de municipalités. On peut toutefois supposer, sans grand risque de se tromper, que le degré d'appui est généralement plus élevé dans les municipalités où réside une population de langue officielle minoritaire, disons de plus de 5 ou 10 p. 100, que dans celles où cette proportion est infime. Il devrait exister un minimum de proportionnalité entre le degré d'appui, l'importance des besoins et les ressources bilingues dont dispose le milieu. D'autres études indiquent que dans bon nombre de cas, les élus municipaux seraient disposés et même fortement intéressés à établir des fondements plus solides aux services qui sont présentement plus ou moins disponibles, à en accroître la gamme et à en rationaliser la prestation. Mais ils ne savent trop comment s'y prendre. Les associations mises sur pied peuvent, en ce sens, rendre service à tous les conseils municipaux de bonne volonté.

Nous sommes donc en droit de nous attendre à ce que le regroupement des municipalités dans ces trois provinces privilégie l'élaboration d'un arrêté municipal modèle qui tiendrait compte des besoins et des champs de compétences

propres à chacune des entités — villes, villages ou municipalités rurales. Le texte d'un tel arrêté municipal-cadre comprendrait un ensemble de dispositions facultatives permettant aux conseils municipaux de légiférer en prenant les mesures qui leur semblent convenir dans les circonstances. Si de tels textes avaient pu être mis à la disposition des municipalités intéressées, ils auraient pu faciliter bien des choses, d'où la nécessité de tenir compte de cette suggestion pour l'avenir.

Dans les **secteurs privé** et **bénévole,** des initiatives importantes auxquelles le Commissariat s'est associé ont été prises et ont permis de repérer des partenaires fort valables comme la Société canadienne des directeurs d'association. Cette Société est composée de cadres œuvrant au sein de quelque 1 300 organismes nationaux, provinciaux et régionaux, principalement du secteur privé. L'état des langues officielles et les besoins des organismes dans ce domaine ont fait l'objet d'une étude et de recommandations présentées au Secrétariat d'État à l'été 1988. On ne semble cependant pas y avoir donné un suivi suffisamment vigoureux pour obtenir des résultats tangibles. Il est temps de revenir à la charge et de dynamiser cet important secteur, ce qui peut être fait grâce à l'investissement de modestes ressources humaines, techniques et financières.

En ce qui a trait aux **services bénévoles**, un nouveau partenariat a récemment été formé entre la Coalition des organismes nationaux volontaires, le Secrétariat d'État et le Commissariat. Ce partenariat vise, dans un premier temps, à faire le point sur l'état du statut et de l'usage des deux langues officielles au sein des quelque 150 associations bénévoles nationales que regroupe la Coalition; à évaluer dans quelle mesure leurs dirigeants sont disposés à mieux refléter la dualité linguistique et à offrir aux membres des possibilités accrues de participer dans leur langue à la vie de leur association; et à trouver les moyens les plus pratiques pour y arriver. Il s'agit d'un secteur important étant donnée la place qu'occupe l'action bénévole dans la vie quotidienne de milliers de Canadiens. Cette question revêt aussi un intérêt particulier parce que, pour être vraiment d'envergure nationale, ces associations doivent manifestement refléter la dualité linguistique canadienne. Il est à souhaiter que les suites que l'on donnera à ces initiatives correspondront à l'importance de leurs enjeux.

Les communautés minoritaires

Les minorités de langue officielle, les anglophones au Québec et les francophones dans le reste du pays constituent des entités distinctes qui ont en commun un certain nombre de caractéristiques et de droits. Elles sont néanmoins marquées par une grande asymétrie de situations et une ambivalence face à leur avenir. Par exemple, plus des trois quarts des anglophones Québécois sont regroupés dans la région de Montréal et près du quart dans les plus petites communautés de l'Estrie, de la région de Québec, de la Gaspésie ou de la Côte nord. Il va sans dire que, si leurs droits sont identiques, leur situation et leur vie communautaire ne le sont pas. Quant aux minorités francophones, elles sont diversifiées à la fois pour ce qui est de leur situation et de leur statut à l'échelle provinciale.

Vision d'avenir

La vie de chaque communauté minoritaire de langue officielle et l'action de leur organisme porte-parole au sein de leur province ou de leur territoire sont abordées au chapitre suivant. Nous passons sommairement en revue ici l'action des principales associations nationales francophones en accordant d'abord une attention spéciale à *Vision d'avenir*, projet d'envergure dont nous avons parlé dans le premier chapitre de ce rapport. Il est ensuite brièvement question de la dimension pancanadienne du rôle qu'a continué de jouer Alliance Québec. Enfin, ayant pris connaissance de certaines déclarations voulant que « le bilinguisme a nui aux francophones », nous tentons de dégager les principaux effets qu'a eus la politique canadienne des langues officielles sur les minorités.

La survie des minorités, surtout francophones, leurs chances d'épanouissement et l'efficacité des politiques de langues officielles ont fait surface dans l'actualité à plusieurs reprises en 1990. Mise sur pied par la Fédération des jeunes Canadiens français, la Commission nationale d'étude sur l'assimilation a publié, en septembre, les deux premiers d'une série de quatre livres sur l'avenir de la langue et de la culture françaises au Canada : *Le déclin d'une culture* et *Le choc des nombres*. Le titre de ces importants ouvrages livre l'essentiel du message. Le portrait de la situation des francophones de l'extérieur du Québec qui y est tracé est sombre :

- le taux de natalité qui pendant longtemps avait fait la force démographique des francophones a chuté en dessous de l'indice de fécondité moyen;
- les pyramides d'âge s'inversent;
- les mouvements migratoires n'ont entraîné aucune relève importante sauf en Colombie-Britannique;
- l'anglicisation des francophones poursuit ses ravages.

Pris globalement et selon la langue maternelle, le nombre de francophones à l'extérieur du Québec croît toujours, mais lentement. Toutefois, leur proportion n'a cessé de diminuer car l'immigration favorise nettement le groupe anglophone. À l'intérieur de leur province, le poids démographique relatif des francophones se situe, en termes absolus, entre 2 500 et près de 500 000 et, en termes relatifs, entre 0,5 p. 100 et 33,5 p. 100. À cette double échelle correspond, dans une large mesure, celle des droits, formels et réels, et des services, publics et privés, auxquels ces minorités ont accès dans leur langue. Mais la question n'est pas tout à fait aussi simple.

Pour mieux saisir la réalité, et nonobstant le fait que les trois quarts des francophones de l'extérieur du Québec habitent l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, il faut considérer à plus petite échelle la répartition territoriale des minorités et leur concentration. Ainsi, les Acadiens francophones de l'Île-du-Prince-Édouard

représentent un peu moins de 5 p. 100 de la population de leur province. Ils forment toutefois 10 p. 100 de la population du comté de Prince et sont surtout regroupés dans la région d'Évangéline; à Wellington et à Abram's Village, ils forment la majorité. Dans les principales villes de l'Ouest, le nombre de francophones correspond à la taille de villes comptant de 10 000 à 25 000 habitants.

C'est bien à partir de telles concentrations que se forment des « communautés » plus ou moins fortes. Regroupées, elles peuvent soutenir et rendre viables un plus large éventail de services bilingues, publics et privés. La prestation bien planifiée de ces services pourrait donner des résultats intéressants[1]. Même dans le contexte d'un cadre juridique provincial moins favorable, les chances de survie et d'épanouissement de petites communautés soutenues par un réseau associatif et institutionnel bien structuré — une autre forme de regroupement, au surplus, accessible — peuvent excéder celles de communautés plus grandes mais éparpillées. Il n'en demeure pas moins qu'en fin de compte la continuité de nos communautés minoritaires se mesure largement en termes démolinguistiques.

L'urbanisation est un autre phénomène qui n'a guère favorisé les minorités à l'exception peut-être des Franco-Manitobains qui, à l'instar des anglophones de la région de Montréal, se sont regroupés à Saint-Boniface où ils comptent d'importantes institutions et jouissent d'une bonne gamme de services. Ailleurs, ce phénomène a généralement contribué à l'exode des jeunes et par conséquent au vieillissement des communautés excentriques, à l'affaiblissement de leur base démographique et à une perte d'autonomie locale.

Associations francophones nationales

Lors de son assemblée générale annuelle de 1989, la **Fédération des francophones hors Québec** (FFHQ) avait amorcé une réflexion sur la place des communautés qu'elle représente au sein de la francophonie canadienne et dans l'ensemble du pays. Cette démarche intitulée « Dessein 2000 » acquiert aujourd'hui une nouvelle importance en même temps que son élaboration pose des défis de taille dans l'ère post-Meech alors que l'incertitude entourant l'avenir politique et constitutionnel du Canada ne cesse de croître.

La FFHQ a par ailleurs publié durant l'année des rapports de recherche touchant à des domaines fort variés. Mentionnons à cet égard *La décennie 90 : étape de consolidation* qui présente un survol de la jurisprudence sur l'article 23 et de la situation de l'éducation dans chacune des provinces intéressées, de même que *Développements institutionnels des communautés francophones hors Québec* de Daniel Savas qui traite de l'apport à la vitalité communautaire du développement et de la complétude institutionnels.

[1] Dans le mémoire qu'il a présenté le 5 décembre 1990 au Comité mixte permanent des langues officielles sur l'avant-projet de règlement sur les communications et les services, le Commissaire a rappelé l'importance que revêt, pour la demande et le droit lui-même, la manière dont l'offre de service est aménagée.

Plusieurs autres questions sont venues mettre les ressources de la FFHQ à l'épreuve durant l'année, notamment pour contrer la désinformation entourant le mouvement de déclarations d'unilinguisme municipal dans la foulée de Sault-Sainte-Marie dans les premiers mois, et pour évaluer et contrer l'incidence des compressions budgétaires annoncées par la Société Radio-Canada dans les derniers mois. Il n'est guère surprenant que l'on proteste de plus en plus, car en supprimant un appui important à la vitalité linguistique et culturelle des communautés minoritaires qui en ont un besoin urgent, ces réductions, surtout lorsqu'aucune solution de rechange n'est proposée, auront pour effet d'entraîner, notamment chez les jeunes, l'assimilation non seulement à la culture canadienne-anglaise, mais à la culture américaine.

Quant à l'action menée par certains organismes nationaux membres de la FFHQ, mentionnons la consolidation du réseau de l'**Association de la presse francophone** et de son agence de presse de même que de la Table nationale de concertation sur la programmation en français mise sur pied par l'**Association canadienne d'éducation de langue française** (ACELF) et à laquelle siège un représentant en programmation scolaire du ministère de l'Éducation des territoires et de chacune des provinces.

La **Fédération culturelle canadienne-française** (FCCF) œuvre, pour sa part, dans un autre secteur de pointe important pour l'avenir des communautés d'expression française de l'extérieur du Québec. La FCCF regroupe et encadre aujourd'hui à peu près tous les intervenants du secteur culturel de cette francophonie bien vivante et qui est de mieux en mieux outillée, notamment grâce à ses réseaux de diffusion des arts de la scène et des produits culturels. La FCCF appuie une expression dont la richesse des formes reflète, dynamise et façonne à la fois la culture canadienne-française.

À cet égard, le Commissaire fut très heureux d'apprendre de la bouche du sous-ministre des Communications que, pour ce qui est de l'administration des programmes d'appui culturel au pays, son ministère ne ressentait nullement le besoin de faire de la « charité culturelle » aux communautés minoritaires. Leurs projets ainsi que leurs produits artistiques et culturels bénéficient déjà d'une aide importante même en étant évalués sur un pied d'égalité avec tous les autres, selon les mêmes normes nationales d'excellence.

Alliance Québec

Bien que pour des raisons évidentes, **Alliance Québec** ait de plus en plus tourné son attention vers le Québec et son gouvernement, elle a continué à faire valoir ses préoccupations dans un certain nombre de dossiers nationaux. L'année 1990 a également commencé par de nouvelles contestations du principe de la dualité linguistique au Canada. Comme elle l'a fait à plusieurs reprises déjà, Alliance Québec a dénoncé les mesures restrictives prises par des administrations municipales et des gouvernements provinciaux à l'égard de leurs minorités francophones. Lors d'une rencontre avec le maire de Sault-Sainte-Marie, M. Joseph Fratesi, et

d'une assemblée publique tenue par la suite, le président de l'Alliance, M. Robert Keaton, a déploré la décision de la municipalité de se déclarer officiellement unilingue. L'Alliance a par la suite poursuivi sa campagne de dénonciation dans d'autres villes et cantons. Dans un mémoire à ce sujet présenté le 21 mars 1990 au Comité mixte permanent des langues officielles, l'Alliance a fermement pris la défense des deux langues officielles du Canada.

L'Alliance a continué de travailler en collaboration avec la Fédération des francophones hors Québec et le Commissariat aux langues officielles en vue d'amener le gouvernement fédéral à déposer les règlements nécessaires à l'application de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Elle a accueilli favorablement le dépôt de l'avant-projet de règlement sur les communications et les services au public, mais — tout comme l'**Association des médias régionaux anglophones du Québec (AMRAQ)** — a cependant souligné un certain nombre de préoccupations dans un mémoire présenté en décembre au Comité mixte permanent.

En matière d'enseignement, Alliance Québec a continué à exercer une surveillance attentive sur les programmes de langue seconde financés dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement du Secrétariat d'État. Même si elle s'est réjouie de certaines initiatives prises vers la fin du printemps, l'Alliance demeure inquiète du peu d'appui direct offert au Québec à l'égard des programmes de français langue seconde aux niveaux primaire et secondaire. À l'instar d'autres associations nationales et provinciales de minorités linguistiques, Alliance Québec a pris part à des consultations avec le Secrétariat d'État au sujet du Programme de promotion des langues officielles. L'association coordonne également, au sein de la communauté anglophone, la définition des besoins prioritaires auxquels il serait possible de répondre en apportant certains ajustements aux programmes fédéraux, pour leur permettre de mieux appuyer le développement de cette minorité linguistique. On est en train de préparer des rencontres à ce sujet entre le secrétaire d'État, l'Alliance et des ministres fédéraux responsables de portefeuille clés.

Bien qu'Alliance Québec soit extrêmement favorable aux commissions scolaires linguistiques, elle continuera de solliciter des garanties constitutionnelles à leur endroit et à suivre de très près le renvoi constitutionnel de certaines parties de la loi 107 créant ces nouvelles commissions. L'Alliance est également intervenue dans l'affaire concernant l'obligation de traduire les décrets dont a été saisie la Cour suprême. Cette affaire porte sur un décret unilingue français qui fusionne les villes de Rouyn et de Noranda. Semblable par sa portée à une cause manitobaine déjà portée devant la Cour suprême, cette affaire met en cause le champ d'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et soulève la question de savoir si les décrets à caractère normatif doivent être traduits.

L'importance accrue accordée au programme jeunesse d'Alliance Québec mérite d'être signalée. Les responsables de ce programme ont rencontré ceux de la Fédération des jeunes Canadiens français et participé à un projet-pilote avec la

Commission de la fonction publique visant à déterminer le niveau de connaissance du français nécessaire pour occuper certains postes dans la fonction publique fédérale. Présentant un exposé devant un comité provincial sur l'accès des anglophones à la fonction publique provinciale, les délégués du comité jeunesse se sont prononcés en faveur du principe de l'action positive pour contrer les effets de l'extrême sous-représentation des anglophones. Naturellement, le maintien des jeunes dans la communauté constitue une préoccupation majeure qui appelle une action immédiate.

Les effets de la politique de langues officielles

On ne peut guère dire que le Canada ait eu une véritable politique de langues officielles avant les années 1970. Au cours des vingt dernières années, on a nettement renforcé les droits linguistiques, amélioré les programmes de langues officielles et considérablement étendu la gamme des services publics et privés offerts en français et en anglais. Malgré une mise en œuvre progressive, trop lente à notre gré, et qui n'a pas encore eu tous les effets escomptés, est-il permis de formuler le postulat que la politique canadienne de langues officielles pourrait avoir sérieusement contribué à neutraliser chez les francophones de l'extérieur du Québec les effets conjugués de l'urbanisation et de la diminution marquée du taux de natalité ? Il est très difficile de concevoir qu'une politique quelconque puisse être déterminante dans certaines circonstances lorsqu'elle est en butte à de tels obstacles et à l'attraction qu'exerce la langue majoritaire. Il y a lieu de croire néanmoins que cette politique, notamment en ce qui à trait à l'éducation et aux communications, a eu à cet égard un effet positif contre l'anglicisation des francophones comme en témoigne le relèvement de l'indice de continuité linguistique intergénérationnelle[2].

Il faut se rappeler que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'est entré en vigueur qu'en 1982 et que sa pleine mise en œuvre est encore inachevée. Par ailleurs, nous ne faisions état que dans notre rapport de l'an dernier d'un nouveau partenariat qui semblait prendre forme entre le gouvernement du Canada, les minorités de langue officielle et leur gouvernement provincial ou territorial respectifs. Dans la mesure où un bon nombre de minorités francophones auront bientôt un accès équitable à une éducation dans leur langue, de la garderie à l'université, et à la gestion d'une bonne part des établissements d'enseignement du réseau scolaire, ou l'on continuera de renforcer la collaboration intergouvernementale et l'appui au développement des minorités et où ces dernières et leurs associations continueront de faire preuve

[2] Dans une communication scientifique présentée en 1989, M. Réjean Lachapelle a observé que selon l'indice de continuité linguistique intergénérationnelle des femmes de langue maternelle française, indice établi à partir des enfants de moins de cinq ans qui parlent le français à la maison (ou dont la famille le parle si ces enfants ne parlent pas encore), le taux net d'anglicisation chez les francophones de l'extérieur du Québec a diminué entre 1966-1971 et 1981-1986, passant de 35 p. 100 à 29,4 p. 100. Voir : *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*; numéro spécial de la collection Thèmes canadiens, de l'Association d'études canadiennes, Montréal, 1989.

d'un dynamisme croissant, il est permis de s'attendre à une réduction de l'assimilation. Chose certaine, on ne saurait soutenir sérieusement que le bilinguisme institutionnel, c'est-à-dire la prestation en français et en anglais des services gouvernementaux, a pour effet d'angliciser les francophones.

La problématique de la minorité anglophone du Québec est tout autre. La langue anglaise n'y est évidemment pas menacée car, notamment en raison de la forte concentration des anglophones dans la région de Montréal, elle continue de faire des gains dans ses échanges démolinguistiques avec le français. Par contre, les communautés d'expression anglaise qui vivent à l'extérieur de l'Île de Montréal éprouvent des difficultés croissantes à préserver les acquis. L'exode des jeunes anglophones qui font partie des groupes les plus mobiles au pays[3] continue d'y affaiblir la base démographique des communautés et à rendre plus précaire le maintien de leurs institutions. Toute proportion gardée, il n'est pas beaucoup plus facile de corriger une telle situation que d'endiguer l'assimilation chez beaucoup de francophones hors Québec. Certains remèdes — une meilleure formation linguistique offerte aux plus jeunes pour accroître leurs possibilités d'emploi et faciliter leur insertion sociale — sont indiqués, mais ils diffèrent tout à fait de ceux qui conviennent aux francophones. D'autres — un soutien accru des réseaux associatifs et institutionnels, par exemple — sont identiques à ceux que requiert la protection des communautés d'expression française du reste du Canada.

L'action du Commissariat

L'année 1990 a été une année particulièrement remplie pour nos bureaux régionaux et pour le Commissaire, qui s'est notamment rendu au moins une fois dans chaque province et territoire. C'est ainsi qu'en plus de rencontrer des hauts fonctionnaires chargés de gérer les affaires d'institutions fédérales dans diverses régions du pays, il a pu s'entretenir avec six des premiers ministres et chefs de gouvernement des provinces et des territoires de même qu'avec plusieurs autres porte-parole des autorités provinciales, avec des maires de petites et grandes villes, des représentants des groupes minoritaires, des associations de parents et de jeunes, des administrateurs scolaires et universitaires de même qu'avec des éditorialistes et autres représentants des médias. Pour le Commissaire, il s'agit d'une autre façon de se tenir à l'écoute des Canadiens, de sensibiliser le grand public à la dualité canadienne et à la réforme du régime linguistique, de mieux appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle, ce à quoi nos bureaux régionaux s'emploient sans cesse.

---

[3] Une analyse a révélé que, quelle que soit la période considérée, les anglophones sont dix fois plus nombreux que les francophones à quitter le Québec pour les autres provinces. Source : Lachapelle, R. et J. Henripin. *La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, l'Institut de recherches politiques, 1980.

2. De province en province : inquiétudes et espoirs

Comme par le passé, le présent chapitre donne un bref aperçu, par province, des grands dossiers de l'année sur les plans juridique, éducatif, institutionnel et communautaire.

L'Ouest

Pour les communautés francophones de l'Ouest, 1990 a sans nul doute été une année très difficile. Si les prédictions du type « après Meech, le déluge » se sont révélées par trop pessimistes, l'acrimonie qui a caractérisé la fin du débat du lac Meech a rendu les progrès aussi difficiles à envisager qu'indispensables. En revanche, le jugement déterminant de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Mahé et al.* semble avoir relancé la réforme de l'enseignement prévue par la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Grâce à cette décision, la mise en œuvre tant attendue de l'article 23 de la *Charte* a été amorcée dans tout l'Ouest, même si pour la majorité des francophones il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Le Commissaire a effectué plusieurs voyages dans la région au cours de l'année. L'examen de ces questions a occupé une place de choix lors de ses rencontres avec divers premiers ministres, ministres de l'Éducation et représentants des associations francophones des provinces et des territoires.

Au cours de l'année, les grandes villes ont emprunté des valeurs rurales comme la générosité et les rapports de bon voisinage, tandis que certains villages défrayaient la manchette en se déclarant unilingues. Alors que Radio-Canada s'apprêtait à diffuser des émissions en langue française à Yellowknife, des compressions budgétaires imposaient une réduction massive de la production locale d'émissions francophones partout dans l'Ouest. Bref, si l'année politique pouvait se comparer à une quelconque danse à la mode, le rythme en serait très cahotique, du genre deux pas en avant, un pas en arrière.

En 1990, le **Manitoba** s'est hissé dans le peloton de tête des provinces de l'Ouest en raison des réels progrès qu'il a accomplis, notamment dans le secteur des services gouvernementaux. Pour faire suite à la décision de la Cour d'appel de la

province concernant le renvoi de la question de l'enseignement dans la langue de la minorité, le gouvernement manitobain a annoncé son intention d'amender sa loi scolaire. Le jugement que la Cour suprême a rendu par après dans l'affaire *Mahé et al.* a éclipsé les conséquences de la décision de la Cour d'appel. Réagissant à ces deux résolutions, le Manitoba a créé un groupe d'étude chargé de proposer des mesures permettant aux francophones de gérer l'enseignement en langue française. Ce groupe d'étude consultera des membres de la communauté francophone, des administrateurs scolaires et d'autres parties intéressées du domaine de l'éducation. Son rapport est attendu au printemps 1991. Le ministre de l'Éducation, M. Len Derkach, s'est pour sa part engagé à réviser la loi scolaire à la lumière des recommandations du groupe d'étude. La Fédération provinciale des comités de parents s'est réjouie de cette initiative.

Après avoir adopté une politique de services en langue française, dont il a été question dans notre *Rapport annuel 1989*, le Manitoba a engagé un expert-conseil pour évaluer l'offre de services sociaux et de santé en français. Cet expert a déposé son rapport l'automne dernier. Dans son allocution à l'assemblée générale annuelle de la Société franco-manitobaine (SFM), le premier ministre Filmon a déclaré que son gouvernement adhérait en principe aux recommandations du rapport. La politique gouvernementale a déjà conduit plusieurs entreprises du service public, telles qu'Hydro-Manitoba et la Société de téléphone du Manitoba, à améliorer leurs services en langue française. La nomination d'un coordonnateur des langues officielles a également contribué à une meilleure qualité des services en français à l'hôpital général de Saint-Boniface, où les francophones représentent environ 25 p. 100 des patients accueillis à l'urgence.

En novembre dernier, le Secrétariat d'État et le gouvernement du Manitoba ont conclu un accord quinquennal destiné à promouvoir les langues officielles dans la province. Bien qu'elle ne mentionne ni projets spécifiques, ni engagements financiers, l'entente énonce les principes et les mécanismes de coopération entre les deux gouvernements. On discute déjà de la mise en œuvre de certaines activités. Le Manitoba est la neuvième province ou territoire à signer un tel accord-cadre à long terme destiné à améliorer les services offerts à la minorité linguistique et à favoriser la reconnaissance des deux langues officielles.

À Winnipeg, une rencontre au sujet des services en français entre la SFM et les autorités provinciales et municipales a porté ses fruits. En vertu de l'article 3 de la *Loi sur la ville de Winnipeg*, la municipalité est tenue d'offrir certains services en langue française. Les autorités municipales, qui envisageaient depuis quelque temps déjà d'élargir la gamme de ces services, ont posé un geste significatif en publiant, pour la première fois en 1990, le rapport annuel de la ville dans les deux langues officielles. Par ailleurs, trois autres municipalités ont adopté une politique linguistique, et la ville de Saint-Claude envisage de leur emboîter le pas. En revanche, trois municipalités rurales se sont déclarées

unilingues anglaises, mais l'Union of Manitoba Municipalities (UMM) a rejeté une proposition s'opposant au bilinguisme. Le président de l'UMM a laissé entendre qu'il fut un temps où cette proposition aurait été adoptée, mais que les conseils municipaux du Manitoba avaient modifié leur attitude à l'égard des droits des minorités.

Pour la première fois en deux ans, deux juges francophones siègent à la Cour provinciale du Manitoba. La nomination du second juge devrait permettre de réduire le nombre des cas accumulés depuis le départ d'un autre juge francophone au début de 1988.

La Cour suprême du Canada a été saisie d'un appel, interjeté conjointement par la SFM et la province, portant sur la traduction des ordonnances unilingues du Cabinet. L'affaire remonte au mois de juin 1989 lorsque les ordonnances unilingues créant la commission d'enquête sur le traitement des autochtones ont été déclarées non valides. Le tribunal a affirmé que les arrêtés en conseil d'intérêt public devaient être rédigés dans les deux langues. La réaction de la province au jugement de la Cour d'appel n'a pas été celle que la SFM attendait. Cette question fait suite à la décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle, conformément à la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, les lois de la province doivent être rédigées dans les deux langues officielles. (Voir Partie I, chapitre 3.)

La SFM s'est vu accorder une subvention pour élaborer un « plan de développement global » qui servira de document de base aux négociations d'une entente-cadre Canada-Manitoba. Rendu public vers la fin de l'année, le rapport de la SFM est le résultat d'une série de consultations menées auprès de 49 collectivités de la province. Il se veut le complément des États généraux de la communauté francophone du Manitoba tenus il y a deux ans. Son contenu constituera le point de départ des négociations avec le gouvernement fédéral.

Les travaux du groupe d'étude manitobain sur la Constitution présenteront sans doute un intérêt particulier pour la SFM qui a adressé un mémoire à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec. Sous la présidence du professeur Wally Fox-Decent de l'Université du Manitoba, le groupe d'étude, formé de sept membres, prendra la relève du groupe d'étude provincial sur l'Accord du lac Meech. Il examinera, en prévision de futures négociations constitutionnelles, des questions comme la réforme du Sénat, le partage des pouvoirs et les propositions formulées par d'autres gouvernements afin de fournir des avis ou de définir les priorités.

La **Saskatchewan** a connu une année décevante, ponctuée de retards et de progrès minimes. Le ministre de l'Éducation a invoqué des facteurs légaux et constitutionnels découlant de l'affaire *Mahé et al.* pour justifier le report de l'adoption de la loi garantissant la mise en œuvre des droits scolaires de la minorité francophone. À l'évidence, le ministre n'a guère rassuré la communauté

minoritaire quant aux intentions du gouvernement. Il a cependant tenu à préciser que le gouvernement n'avait pas renoncé au projet de loi. Inquiets de son inertie, les Fransaskois ont exhorté le gouvernement à reconsidérer sa décision. En effet, celle-ci reporte la mise en œuvre des recommandations du Comité Gallant au plus tôt au mois de septembre 1991. Le premier ministre, le secrétaire d'État et le Commissaire aux langues officielles n'ont pas caché leur déception, et les associations francophones ont organisé des manifestations à Regina et à Prince-Albert pour exprimer leur désaccord.

En février 1990, 500 personnes ont assisté à la réouverture officielle du collège Mathieu à Gravelbourg. Représentant l'un des plus importants établissements fransaskois, ce collège avait été détruit par le feu en mai 1988. L'aide financière des gouvernements du Canada et de la Saskatchewan a facilité sa reconstruction.

À Gravelbourg toujours, un groupe de parents francophones tente d'obtenir l'ouverture d'une école publique de langue française. La collectivité francophone est partagée; certains appuient la création d'une école française, d'autres sont favorables au *statu quo* (80 p. 100 des cours sont donnés en français). Une pétition en faveur d'une école française a été adressée au ministre de l'Éducation. L'ouverture, en septembre dernier, d'une école privée de langue française, l'école Beau-Soleil, semble avoir apporté une solution temporaire au problème. Une trentaine d'élèves fréquentent cet établissement. Une requête a été déposée devant les tribunaux pour obtenir un financement public.

Rappel éloquent de l'importance de l'enseignement dans la langue de la minorité, un rapport sur l'analphabétisme au sein de la communauté francophone paru en 1990 révèle que trois Fransaskois sur quatre ont besoin d'améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture en français.

Plusieurs associations francophones se sont unies en vue de hausser la qualité de l'information diffusée aux collectivités minoritaires et, partant, de réduire les conséquences de leur isolement. Participent, notamment, au projet, la Coopérative des publications fransaskoises, la Commission culturelle fransaskoise, l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) et le Service fransaskois d'éducation aux adultes qui souhaitent ainsi créer un véritable « village électronique » fransaskois à l'échelle de la province.

Au début de l'année, l'ACFC a publié un rapport intitulé *À quand le respect de la Loi sur les langues officielles ?* Ce document souligne le rôle essentiel que jouent les services gouvernementaux offerts aux Fransaskois et presse le gouvernement fédéral d'accélérer l'application intégrale de la Loi. Les communautés minoritaires attendent avec impatience les politiques et les règlements qui devaient faire suite à son adoption il y a plus de deux ans. On comprendra que la communauté francophone manifeste une certaine exaspération. Un avant-projet de règlement a finalement été déposé auprès du Parlement à la fin de l'année.

En **Alberta**, des progrès sensibles ont été réalisés en matière d'éducation, mais la partie n'est pas gagnée pour autant. Par exemple, la question clé de la structure et de la gestion du système scolaire de langue minoritaire n'a toujours pas été réglée. De plus, tout porte à croire que le gouvernement définira sa propre position sur le jugement rendu dans l'affaire *Mahé et al.* avant de conclure une entente-cadre Canada-Alberta. Le ministre de l'Éducation a reconnu que les politiques et les règlements en matière d'enseignement en langue française devaient être revus à la lumière du jugement *Mahé et al.* Par ailleurs, le Ministère a préparé un document de travail dans lequel il explore divers moyens d'accorder aux francophones la gestion de leurs propres écoles. (Voir Partie I, chapitre 3.)

La Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) a jugé trop restrictives les mesures envisagées dans ce document, suggérant plutôt qu'on procède à une consultation élargie. Elle a invité le ministre de l'Éducation à « mettre sur pied un groupe de travail spécial chargé d'examiner la situation et de faire des recommandations susceptibles d'orienter la législation que prépare le gouvernement ». Initiative qui vaut d'être soulignée, l'Association des enseignants de l'Alberta a agréé aux principes d'une consultation élargie et d'une « gestion de leurs propres écoles par les francophones ». L'Alberta School Trustees' Association a également appuyé la création de conseils scolaires francophones régionaux.

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et la FPFA ont commandé une étude intitulée *Un système d'éducation franco-albertain : Étude sur la gestion et le contrôle de l'enseignement en français en Alberta*. Le rapport définitif, produit d'une série de consultations menées dans toutes les régions de la province, vise à définir, à la lumière du jugement *Mahé et al.*, la position des Franco-Albertains sur les droits scolaires. Les auteurs du rapport établissent les 16 principes qui, selon eux, sous-tendent le développement d'un système scolaire francophone efficace. Leurs recommandations semblent avoir été favorablement accueillies par la majorité de la communauté francophone.

Les parents francophones n'ont pas pour autant abandonné leur revendication de voir s'établir des écoles homogènes de langue française comme pré-requis essentiel à la formation de tout système scolaire de langue française. C'est d'ailleurs à ce chapitre qu'on a enregistré les progrès les plus considérables au cours de l'année. Les parents francophones de la ville de Saint-Paul, qui tentaient depuis cinq ans de convaincre le conseil scolaire de rassembler les étudiants de trois écoles dans une seule école de langue française, ont enfin obtenu gain de cause. Il a fallu l'intervention du ministre de l'Éducation, M. Jim Dinning, pour qui le nombre d'élèves francophones justifiait la création d'une école minoritaire, pour faire bouger le conseil scolaire. L'école a ouvert ses portes en septembre dernier et accueille les élèves de la première à la sixième année.

En septembre 1990, une nouvelle école de langue française a également ouvert ses portes dans la municipalité de Legal. Le conseil scolaire local avait d'abord déclaré que le nombre d'élèves admissibles ne justifiait pas la création d'un programme distinct, proposant que les élèves se rendent en autobus à l'école de langue française d'Edmonton située à quelque 35 kilomètres. Il a changé d'avis lorsque le conseil municipal a fait don d'un édifice pour abriter la nouvelle école. L'ACFA s'est réjouie du leadership du gouvernement dans les cas de Saint-Paul et de Legal. Il convient également de noter que le taux d'inscription dans les écoles francophones en Alberta a augmenté d'environ 10 p. 100 depuis 1989 et de 83 p. 100 depuis 1985-1986.

À la fin de l'année, la province a autorisé la construction d'une école francophone à Calgary. L'école fera partie intégrante du premier centre scolaire communautaire francophone dans l'Ouest. Le projet, qui doit satisfaire des besoins éducatifs, sociaux et communautaires, a reçu l'appui du Secrétariat d'État. L'école devrait accueillir plus de 600 élèves dès son ouverture. Le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, y a vu un « événement historique pour la communauté francophone de Calgary ».

Le ministère de l'Éducation a adopté une nouvelle politique de financement en vertu de laquelle les conseils scolaires accueillant des élèves d'un autre district seront automatiquement dédommagés par le conseil scolaire intéressé. Cette mesure vise à simplifier et à favoriser ce genre d'entente.

Grâce à l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial, le Secteur de l'éducation permanente, Faculté Saint-Jean, a élaboré un premier programme d'alphabétisation à l'intention des Franco-Albertains. On peut également porter à l'actif du bilan de la province, sa décision d'octroyer au Centre culturel Marie-Anne Gaboury une subvention pour rénover ses installations. L'ouverture officielle du nouveau Centre a eu lieu en septembre dernier. Une série de consultations auprès de la communauté francophone a permis à l'ACFA, à la FPFA et à Francophonie Jeunesse de l'Alberta de cerner les points clés de la négociation d'une entente-cadre avec le gouvernement fédéral. Un rapport sur la question a été présenté au congrès annuel de l'ACFA tenu en novembre dernier à Rond-Point.

Les Franco-Albertains et les Albertains en général ont été invités à participer à la définition des positions constitutionnelles de leur province dans le cadre d'audiences publiques ayant débuté à l'automne 1990. Le groupe de travail de l'Alberta sur la réforme constitutionnelle, présidé par M. Jim Horsman, ministre des Affaires intergouvernementales, a pour mandat de tenir une série de tables rondes dont l'objet consistera à définir, dans un premier temps, la forme que devrait prendre la participation de l'Alberta à la réforme de la Constitution. Ces rencontres aboutiront à l'établissement d'un document de travail et à la tenue d'audiences publiques dans toutes les régions de la province. Il s'agit de définir la position de l'Alberta à l'égard de la réforme constitutionnelle avant que la question ne soit débattue à l'Assemblée législative.

L'Alberta n'a pas échappé à la réduction des services en langue française offerts par la Société Radio-Canada. À Edmonton, seul le bulletin d'information locale a survécu aux compressions budgétaires. Cette situation n'a pas manqué de soulever des questions sur la capacité de Radio-Canada de refléter les réalités diverses des communautés francophones du pays. L'ACFA a lancé une campagne d'envoi de lettres destinée à sensibiliser le gouvernement à ces questions.

À l'occasion de son congrès annuel, l'ACFA a également adopté une politique touchant les relations entre les communautés. Intitulé *Pour mieux vivre ensemble*, le document de l'ACFA se veut une ambitieuse tentative d'établir un cadre souple au sein duquel les trois communautés nationales — francophone, anglophone et autochtone — pourront vivre en harmonie et contribuer à la vitalité de la société canadienne. Ce rapport est le fruit d'une série de consultations auprès de la communauté francophone ainsi que d'autres collectivités culturelles et linguistiques.

En 1990, la **Colombie-Britannique** s'est employée à consolider les progrès. Son ministre de l'Éducation a fait connaître l'intention du gouvernement de régler la question de la gestion des écoles de la communauté minoritaire, notamment en créant un groupe de travail sur l'enseignement en langue française. Ce groupe doit se pencher sur la clause « là où le nombre le justifie » et sur l'adoption de mesures favorisant l'application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* au sein du système scolaire de la province. Dirigé par M. Edgar Gallant, le groupe se réunit régulièrement depuis le mois de juin et doit soumettre son rapport au gouvernement provincial au plus tard le 31 janvier 1991. Le gouvernement a reconnu les principes établis par le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Mahé et al.*, affirmant qu'il les interpréterait « d'une façon large et généreuse ».

Soucieuse d'éclairer un débat qui revêt une importance capitale tant pour les Franco-Colombiens que pour l'ensemble des communautés francophones de l'Ouest, l'Association des parents du programme-cadre de français (APPCF) a commandé une étude sur les diverses méthodes de gestion des écoles de langue française. Paru en juin 1990, le rapport Xatruch propose la création de quatre conseils scolaires francophones au sein de la province. L'APPCF a aussi entrepris une étude sur les écoles communautaires, financée par le ministère de l'Éducation. À Chilliwack, une quatrième école de langue française, l'école La Vérendrye, a ouvert ses portes en 1990. De plus, le gouvernement a annoncé son intention de consacrer 250 millions de dollars à l'enseignement de plusieurs langues vivantes, dont le français.

S'inspirant de la vague d'unilinguisme qui a déferlé en Ontario, certaines petites municipalités rurales, dont Salmo et Monrose, se sont déclarées unilingues anglophones. Cependant, le sens exact de ces résolutions reste à déterminer. Face à l'opposition farouche exprimée par la population de Salmo, la municipalité a ainsi déclaré qu'elle envisageait de donner satisfaction à ceux qui ne parlaient

pas anglais. Notons que d'autres municipalités ont refusé d'examiner les propositions d'unilinguisme ou les ont carrément rejetées.

Un grand nombre de municipalités, les plus importantes surtout, ont choisi de prendre en compte la réalité linguistique et culturelle de leurs collectivités. Elles ont par conséquent adopté des résolutions invitant les francophones et les anglophones à la tolérance et à la générosité. Ce fut le cas, entre autres, des municipalités de Victoria, de Duncan, de Nanaimo, de Kelowna ainsi que du district de la région métropolitaine de Vancouver.

Cette année encore, les communautés de langue officielle minoritaires du pays ont accordé la priorité aux communications. Les francophones de la Colombie-Britannique ne font pas exception à la règle. La Fédération des Franco-Colombiens (FFC) a critiqué la décision de Radio-Canada de réduire ses services en langue française, y compris les « Actualités régionales », émission d'information locale. La FFC a mis en cause la capacité de la Société à respecter son mandat national. D'autres nouvelles sont toutefois plus réjouissantes. Ainsi, la Colombie-Britannique s'est jointe à la communauté planétaire de la francophonie. En effet, la Rogers Cable de Vancouver diffuse les émissions de la chaîne TV5 depuis septembre dernier. Sur le front culturel, l'ouverture à Vancouver d'une Maison de la francophonie a constitué une occasion longtemps attendue de célébrer le fait français en Colombie-Britannique. Le Commissaire, qui s'est rendu dans la province le printemps dernier, a assisté à l'inauguration de ce centre communautaire.

À la fin de l'année, le premier ministre Vander Zalm a annoncé la création d'un comité du Cabinet sur la Confédération. Selon M. Vander Zalm, la Colombie-Britannique compte proposer des réformes conçues pour favoriser l'évolution vers une fédération canadienne plus équitable sur le plan régional. La première tâche du comité consistera à examiner la meilleure façon d'assurer la participation de tous les citoyens à l'élaboration de nouvelles propositions constitutionnelles. Cette ouverture d'esprit ne manquera pas de réjouir les communautés linguistiques minoritaires qui, trop souvent, se sont senties exclues du processus de renouvellement constitutionnel.

Une fois de plus, le **Yukon** s'est imposé comme le véritable chef de file de la francophonie dans l'Ouest canadien. À l'écoute des besoins de la communauté francophone, il a démontré que même les petits peuvent voir grand. L'adoption, en mai dernier, d'une nouvelle loi scolaire s'inscrit dans le cadre des initiatives clés visant à assurer la survie des Franco-Yukonais. L'adoption de cette loi, qui reconnaît les droits scolaires de la minorité et prévoit la gestion de leurs écoles par les francophones, constitue manifestement un pas dans la bonne voie. L'Association des Franco-Yukonais (AFY) s'est dite très satisfaite de la loi, soulignant qu'elle répond pleinement aux attentes de la communauté francophone. Autre progrès, le ministre de l'Éducation a accepté de réunir sous un même toit toutes les

classes de l'école Émilie-Tremblay. La Garderie, centre francophone des services de garde qui a ouvert ses portes en février, avoisine l'école depuis octobre dernier. Le ministère de la Santé et du Bien-être social a assumé les frais de sa rénovation.

Les Franco-Yukonais continuent d'accorder la priorité à leur projet de « centre scolaire communautaire ». Le Commissaire a insisté sur le caractère essentiel du dossier lors de sa rencontre avec le chef du gouvernement, M. Tony Penikett, en juin dernier. S'entretenant avec des membres de l'AFY en septembre, M. Penikett les a assurés du soutien de son gouvernement sur ce projet, pour lequel une étude de faisabilité sera menée.

Le premier rapport du gouvernement du Yukon sur les langues officielles a également été publié en 1990. Selon l'AFY, ce rapport reflète fidèlement les attentes des Franco-Yukonais.

L'AFY a rencontré plusieurs ministres fédéraux au cours de 1990. Cette initiative a incité le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à adopter un plan d'action qui a été bien accueilli par les francophones, et dont d'autres ministères pourraient s'inspirer. Autre exemple de l'efficacité de la stratégie de l'AFY : la Société canadienne des postes a jugé opportun de nommer un titulaire à un poste bilingue permanent à Whitehorse. L'action concertée de l'AFY et de plusieurs ministères fédéraux en vue d'améliorer les services en langue française au Yukon constitue une expérience qui vaudrait d'être tentée partout au pays.

L'AFY a également créé un comité chargé d'élaborer une stratégie de sensibilisation de la majorité aux besoins des Franco-Yukonais. Il faut espérer que cette initiative favorisera une meilleure entente entre les deux communautés linguistiques.

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, la lenteur des progrès a eu de quoi décevoir même les attentes les plus modestes. L'Assemblée législative continue de débattre le statut de plusieurs langues autochtones. Elle a d'ailleurs jugé opportun de former un comité chargé de proposer des amendements à la loi dans ce domaine. En janvier, le Comité sur les langues autochtones s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires du Commissariat aux langues officielles du statut du français, de l'anglais et des langues autochtones. Notons toutefois que les efforts consentis au développement des services en langue française irritent quelque peu les autochtones, qui se sentent lésés. Le Commissaire s'est toujours montré favorable à l'application des droits linguistiques des autochtones et à la prestation de services dans leurs langues. Il a souligné à plusieurs reprises l'importance d'améliorer la qualité de l'enseignement en langues autochtones et de protéger le patrimoine linguistique de cette minorité, et s'est dit convaincu qu'on ne saurait régler les problèmes d'une minorité au détriment d'une autre. La Fédération Franco-TéNOise (FFT) a encouragé le gouvernement à poursuivre ces deux objectifs, et a accordé son appui à la loi 127 qui a amendé la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest. La loi 127 accorde à six langues autochtones le statut

de langues officielles, au même titre que le français et l'anglais. D'aucuns prétendent que deux langues officielles... c'est une de trop. Les Territoires du Nord-Ouest ne sont certes pas de cet avis et ont maintenant huit langues officielles.

Vers la fin de l'année, l'Assemblée législative a demandé au Parlement d'approuver un amendement additionnel à la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest. Adopté par le Parlement en novembre dernier, le *projet de loi nº C-92* vise à reporter au 1er avril 1992 le délai fixé pour la publication de toutes les lois en français et en anglais. La communauté francophone a été manifestement déçue de constater que toutes les lois n'étaient pas disponibles dans les deux langues officielles au 31 décembre 1990, date prévue par la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'était engagé à traduire toutes les lois en 1984, mais n'a pas été en mesure de tenir son engagement. La tâche herculéenne que représentent la révision et la consolidation de la version anglaise des lois semble en partie responsable du second délai demandé. Les hauts fonctionnaires fédéraux du ministère de la Justice et du Secrétariat d'État, pour lesquels la traduction juridique n'a pas de secret, sont convaincus que les choses vont maintenant bon train, malgré un départ difficile.

Quoi qu'il en soit, toutes les autres dispositions de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest devaient entrer en vigueur le 31 décembre 1990. Elles jouent, à plusieurs égards, un rôle de premier plan dans l'épanouissement de la communauté francophone. Il s'agit notamment du statut égalitaire des deux langues officielles, du droit d'utiliser le français à l'Assemblée législative, de la publication des avis et des documents d'intérêt public en français, du droit d'utiliser le français devant les tribunaux, de la publication des jugements en français, y compris ceux de nature administrative, de la publication du journal des débats et des procès-verbaux de l'Assemblée législative en français. Il s'agit surtout du droit d'accès à des services en français, là où la demande est importante, dans les administrations centrales des institutions territoriales ou dans les bureaux dont la vocation favorise la prestation de services en langue française. Voilà une entreprise pour le moins ambitieuse. La communauté francophone craint en conséquence que la mise en œuvre intégrale de ces services ne soit longue. Lors d'une rencontre avec des hauts fonctionnaires territoriaux, la FFT a fait savoir qu'elle estimait avoir son mot à dire dans le processus de mise en œuvre de ces services. Le gouvernement a assuré la communauté francophone qu'il était déterminé à en accélérer le rythme. Monsieur Robert Nicholson, secrétaire parlementaire du ministre fédéral de la Justice, a mis l'accent sur l'engagement du gouvernement lors du débat sur l'adoption du *projet de loi nº C-92* :

> « Le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest nous a assuré, et d'autres ministres du gouvernement territorial nous l'ont confirmé, que le retard pris dans l'application des lois en français et en anglais ne modifierait nullement la disposition de la loi territoriale selon laquelle les services

> gouvernementaux seront disponibles dans les deux langues officielles à compter du 1er janvier 1991. D'ailleurs, ce facteur a joué un rôle déterminant dans la décision du gouvernement de demander l'approbation du Parlement. »

Sans conteste, le délai est fâcheux. Cependant, il ne doit pas faire obstacle aux mesures qui s'imposent sur d'autres fronts. Par exemple, le gouvernement pourrait se montrer plus sensible aux besoins de la minorité francophone en élargissant son processus de consultation et en multipliant les actions concertées. À l'occasion de sa rencontre, en novembre dernier, avec certains ministres territoriaux, le Commissaire a souligné qu'un délai dans la traduction des lois serait acceptable dans la seule mesure où l'on garantirait qu'aucun autre retard ne surviendra et que le processus sera accéléré. Il s'est dit déçu qu'une mauvaise planification ait empêché le respect de l'échéance du 1er janvier 1991. Il a également souligné la nécessité d'assurer un large accès aux services en langue française et a soulevé la question de la gestion de leurs écoles par les francophones, telle qu'elle était abordée dans le jugement *Mahé et al.* À son avis, il ne saurait être question de concurrence entre la prestation de services aux autochtones et aux francophones. Les autorités locales doivent respecter leurs engagements auprès des deux collectivités. Ces messages ont également été transmis au ministère fédéral de la Justice et au Secrétariat d'État.

La FFT et l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) ont commandé une étude visant à évaluer le besoin d'un centre communautaire francophone et la faisabilité d'un tel projet. À la suite de la première phase de l'étude, deux solutions ont été retenues : un « centre scolaire communautaire » ou « une maison de la francophonie » s'inspirant de celle de Vancouver. On procède actuellement à la seconde phase de l'étude.

L'Association des parents francophones de Yellowknife est d'avis qu'à la lumière du jugement *Mahé et al.*, certaines parties de la loi scolaire pourraient être inconstitutionnelles et, partant, a recouru aux tribunaux. Par suite de sa rencontre avec des représentants d'associations francophones, le gouvernement a examiné la possibilité de créer un comité parlementaire chargé de la question. On espère encore recourir à la négociation plutôt qu'à la justice pour régler ces différends. En novembre dernier, le ministre de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest a déposé un rapport sur les droits linguistiques dans l'enseignement, qui constituera un des éléments d'un processus de consultation élargie.

On commence, enfin, à voir la lumière au bout du tunnel dans le dossier des services en langue française offerts par la Société Radio-Canada (SRC) à Yellowknife. Des négociations entre le Secrétariat d'État, la SRC, la FFT et l'ACFY ont abouti à un accord en vertu duquel le Secrétariat d'État et l'ACFY assumeraient une partie du coût lié à ces services. Si les choses se déroulent comme prévu, la communauté francophone disposera de services en langue française dès 1991.

L'Ontario

« En l'espace de deux décennies, la société franco-ontarienne, qui était affligée du syndrome du "né pour un petit pain", et de surcroît rassis, est devenue sûre d'elle-même. Maintenant consciente de sa force collective, elle s'empresse de faire valoir ses droits avec vigueur dès qu'elle sent qu'ils peuvent être remis en question. » Monsieur Gérard Bertrand, ancien président de la Commission des services en français créée à la suite de l'adoption en 1986 de la *Loi sur les services en français* (loi 8) et qui connaît bien ce dont il parle, commentait ainsi l'essor remarquable de la communauté francophone en Ontario au cours des dernières années. Cette communauté, forte de quelque 500 000 personnes, a continué à enregistrer des gains en 1990.

Dans l'introduction à la présente partie, il est question des débats envenimés au sujet des langues officielles tenus dans plusieurs municipalités ontariennes et de la diminution lente mais persistante des transferts linguistiques. Nous ferons d'abord un survol de quelques événements importants et soulignerons certains aspects positifs qui n'ont pas reçu, à notre avis, toute l'attention qu'ils méritent. Après avoir discuté des municipalités unilingues, des services gouvernementaux ainsi que des services sociaux et de santé, nous traiterons de l'éducation, en premier lieu de l'instruction primaire et secondaire et, en second lieu, de l'enseignement collégial et universitaire. Nous poursuivrons avec une analyse des thèmes linguistiques abordés lors des élections en Ontario, et soulignerons les excellentes dispositions du premier ministre Rae en la matière. Nous terminerons par un regard sur certains aspects de la vie des collectivités et des associations franco-ontariennes.

Les langues officielles dans les municipalités

L'année 1990 a bien mal commencé ! Des groupes militants tentent depuis longtemps de convaincre les Ontariens de se déclarer unilingues anglais et les municipalités de la province constituent leur cible préférée. À l'appui de leur cause, ils invoquent les coûts prétendument exorbitants du bilinguisme et le danger imaginaire d'une diminution du nombre d'emplois pour les anglophones en raison de la loi 8. Ces arguments jouissaient déjà d'une certaine popularité parmi quelques maires et conseillers municipaux. Pourtant, les coûts de tous les services en français ne représentent pas la moitié de 1 p. 100 du budget ontarien, et certains d'entre eux sont même partagés par le gouvernement fédéral. De plus, la loi 8 n'oblige pas les municipalités à offrir les services en français même si elle en prévoit la possibilité. Le 29 janvier 1990, à la suite d'une pétition comprenant 25 000 noms, le Conseil municipal de Sault-Sainte-Marie adoptait une résolution déclarant l'anglais langue commune de travail et langue officielle de la municipalité. Deux semaines plus tard, la ville de Thunder Bay lui emboîtait le pas. Soixante-deux municipalités, petites pour la plupart et représentant moins de 9 p. 100 de la population ontarienne, suivirent ces exemples au cours des trois premiers mois de l'année.

Les francophones eurent beau protester, ces conseils municipaux restèrent inébranlables. Le premier ministre provincial d'alors, M. David Peterson,

réprouva ces résolutions municipales. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) mit sur pied un fonds de solidarité afin de manifester son appui aux communautés francophones touchées. De plus, un grand nombre de citoyens de langue anglaise ainsi que l'association Canadian Parents for French (CPF) se déclarèrent contre les résolutions prônant l'unilinguisme et en faveur de la tolérance et de l'ouverture aux autres groupes linguistiques. Le Commissaire aux langues officielles a aussi vivement critiqué ces résolutions, signalant non seulement qu'elles font injure aux groupes franco-ontariens en situation minoritaire — sans parler de leur complète futilité — mais aussi que de tels gestes présentent un danger pour l'ensemble du Canada. « Les événements qui se sont déroulés à partir de la déclaration d'unilinguisme à Sault-Sainte-Marie débordent de beaucoup le cadre municipal. Ils ont un retentissement national et une profonde signification. Il s'agit, à notre point de vue, d'une attaque à peine déguisée contre le principe même de la dualité linguistique canadienne sous diverses formes et sous divers prétextes », devait-il déclarer tout en remettant les choses en perspective.

À la Chambre des communes, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a qualifié les résolutions municipales d'unilinguisme de « regrettables dénis des valeurs du Canada ». Au nom du Parti libéral, M. Herb Gray a déclaré : « J'espère que tous les Canadiens conviendront avec moi qu'on ne se construit pas soi-même en détruisant quelqu'un d'autre », alors que M. Lorne Nystrom, se faisant le porte-parole du Nouveau Parti démocratique (NDP), affirmait qu'il « importe que la Chambre prenne rapidement une position très ferme en faveur de la dualité du Canada ». Le 15 février 1990, la Chambre adoptait à l'unanimité et sans équivoque une motion spéciale présentée par le gouvernement en réponse aux résolutions municipales d'unilinguisme : « Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, [à] appuyer et [à] promouvoir la dualité linguistique canadienne [...] »

En effet, si aucune des 64 municipalités n'a révoqué sa résolution d'unilinguisme, leur ardeur a connu un ralentissement que nous avions d'ailleurs prévu dès le mois de février. En outre, bon nombre d'autres municipalités ont réagi en faveur d'une politique de langues officielles et ont fait preuve d'ouverture d'esprit envers leurs citoyens francophones. En février, M. Art Eggleton, maire de Toronto, a exprimé sa désapprobation envers les municipalités qui se sont déclarées unilingues, affirmant qu'il « faut montrer à tous les francophones hors Québec que la ville de Toronto leur donne un appui inconditionnel dans leur lutte pour le bilinguisme ». Ainsi, la Ville-Reine s'est engagée à offrir ses services municipaux et policiers en langue française. Les maires de cinq autres grandes villes de la province ont appuyé M. Eggleton. Plus de 30 municipalités ontariennes représentant 39 p. 100 de la population de la province ont adopté, sans y être nullement contraintes, des politiques en faveur de la prestation de services en français ou dans les deux langues officielles. La Fédération canadienne des municipalités a formulé des recommandations et émis des directives visant à

inciter les municipalités à offrir leurs services dans les deux langues et les a informées des dispositions à prendre pour le faire.

Quelques semaines après la résolution de Sault-Sainte-Marie, Mme Gisèle Lalonde, mairesse de Vanier et marraine de la nouvelle Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), a affirmé dans un discours prononcé le 5 avril que, malgré les blessures occasionnées par la crise, les Franco-Ontariens pouvaient, de plus en plus, compter sur la reconnaissance de leurs droits. Par ailleurs, le sondage Environics, mené en mai 1990, a révélé que 59 p. 100 des Ontariens appuyaient l'usage des deux langues officielles à l'échelle provinciale. Enfin, l'Association des municipalités de l'Ontario adoptait par vote majoritaire, au cours d'une réunion plénière tenue au mois d'août, une résolution entérinant la prestation des services municipaux dans les deux langues. Nous traitons, au Chapitre premier, des répercussions nationales de l'action des promoteurs de l'unilinguisme municipal et de l'incident de Brockville survenu en septembre 1989, mais qui a surtout retenu l'attention au Québec au début de 1990.

La Loi sur les services en français

Malgré ces incidents récents survenus à l'échelle municipale, l'évolution linguistique en Ontario est indubitable. Le 19 novembre 1989, qui marque l'entrée en vigueur de la loi 8, est une date mémorable dans les annales de la province car ce jour-là, l'Ontario commence officiellement à vivre la dualité linguistique. Le texte de la Loi reconnaît que « la langue française a joué en Ontario un rôle historique et honorable » et qu'elle jouit du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation. De plus, « chacun a droit à l'emploi du français » dans ses relations avec les administrations centrales des institutions gouvernementales ainsi qu'avec les bureaux régionaux situés dans 22 régions désignées où habitent d'importantes populations francophones.

Depuis l'adoption de cette loi, un ministre délégué aux Affaires francophones, appuyé par un Office permanent, surveille le programme de mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Les principales institutions du gouvernement provincial, dont 29 ministères et 8 autres organismes publics, ont adopté des plans de mise en œuvre de services en français. Des lignes directrices à ce sujet, préparées par l'Office des affaires francophones, ont été envoyées aux institutions gouvernementales de la région métropolitaine de Toronto et des 22 régions désignées. Quelque 5 000 postes, représentant 6,2 p. 100 de l'ensemble des postes à la fonction publique provinciale, ont été désignés aux fins des services en français. Le gouvernement ontarien a publié cette année un répertoire des services qu'il offre au public, assorti d'une carte des régions désignées dans le cadre de la loi 8.

Les Franco-Ontariens reconnaissent l'importance de la *Loi sur les services en français*. La présidente sortante de l'ACFO, Mme Rolande Soucie, a déclaré en parlant des services en français : « Avec les acquis législatifs des dernières années, les Franco-Ontariens peuvent affirmer "c'est notre droit" ». Cependant, plusieurs membres de la communauté francophone ont souligné les failles que présentent les services en langue française et ont réclamé des mécanismes de

surveillance et de vérification. D'aucuns parlaient d'un ombudsman chargé du dossier linguistique et d'un comité parlementaire linguistique semblable à celui créé par le gouvernement fédéral, proposition dont le Commissaire a pu s'entretenir avec le premier ministre Rae. Enfin, d'autres encore ont signalé qu'un comité consultatif ministériel, chargé de la surveillance de l'application de la loi 8, avait été mis sur pied par le gouvernement Peterson et qu'il pouvait être utile d'avoir recours à un tel mécanisme indépendant.

Par ailleurs, le programme linguistique du gouvernement ontarien ne se limite pas uniquement à ses institutions; un certain nombre d'autres organismes publics et communautaires ont été désignés par accords spéciaux comme organismes offrant des services en français. Par exemple, le Musée royal de l'Ontario à Toronto est fier d'offrir des visites guidées en français. Notons que l'Office des affaires francophones reçoit et traite des plaintes du public mettant en cause les services en français offerts par les organismes provinciaux. En 1989-1990, l'Office a reçu un total de 220 plaintes. Enfin, des amendements apportés cette année à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont rendu officiel le droit des francophones à un procès civil en français dans les régions désignées de la province. Les francophones se prévalent de plus en plus de ce droit : dans son rapport annuel de 1989, le juge en chef de la province, M. William Howland, rapporte que 2 716 causes ont été entendues en français, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Les services sociaux et de santé

Depuis longtemps, les Franco-Ontariens se plaignent de la difficulté à avoir accès à des services sociaux et de santé dans leur langue première. Aux termes de la loi 8, il est possible de désigner certains hôpitaux et centres de services sociaux comme établissements offrant des services en français, et d'obtenir à cette fin de l'aide du gouvernement. Une trentaine d'hôpitaux et de centres de services sociaux, notamment dans l'est et dans le nord de la province, ont reçu une telle désignation et offrent les services en français. Le nouveau Centre médico-social de Toronto a rapidement été reconnu comme une réussite puisque plus de 1 000 clients francophones s'y sont présentés et ce, moins d'un an après son ouverture. Par ailleurs, ce centre joue un rôle important au chapitre de la coordination des services sociaux en langue française. Notons que pas moins de 37 associations et centres œuvrant dans le secteur communautaire de langue française ont reçu des subventions spéciales de l'Office des affaires francophones. Parmi les principales réalisations dans le domaine de la santé, mentionnons la formation linguistique ainsi que la préparation de guides et de lexiques destinés à aider les professionnels de la santé de langues française et anglaise à mieux servir les clients francophones. La province a cependant encore un long chemin à parcourir dans ce domaine. Après avoir visité le nord de l'Ontario avec un groupe de travail sur les soins de santé, M. Bob Rae, alors chef de l'opposition, s'est toutefois montré optimiste.

De plus, l'ACFO et d'autres associations ont fait état des besoins en matière de garderies. Monsieur André Nadeau écrivait dans *Le Droit* que les services de

garderie de langue française sont doublement défavorisés en raison de la faible concentration et de la dispersion géographique de la population francophone. Dans le discours du trône du 20 novembre 1990, le lieutenant-gouverneur de la province, M. Lincoln Alexander, a déclaré, sans toutefois faire mention spécifiquement des garderies de langue française, que les politiques et les programmes gouvernementaux devaient changer afin de tenir compte des nouvelles réalités touchant la vie familiale et la présence accrue des femmes sur le marché du travail.

Éducation primaire et secondaire

Si le gouvernement a su améliorer ses services en français, c'est dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle que les progrès les plus remarquables ont été accomplis. En 1989, le gouvernement a créé des conseils scolaires de langue française autonomes à Ottawa et à Toronto. Depuis lors, quelque 20 000 jeunes se sont inscrits dans les 57 écoles de ces deux conseils. Les autres 75 000 élèves franco-ontariens ont étudié dans 300 écoles régies par 65 conseils scolaires mixtes, composés de représentants francophones et anglophones. Aux termes de la loi scolaire, les conseillers francophones, constitués en comité consultatif ou en section de langue française au sein de ces conseils scolaires mixtes, ont des pouvoirs particuliers concernant la gestion des écoles et des classes des élèves francophones, mais il s'agit généralement de pouvoirs partagés avec le conseil dans son ensemble. Par ailleurs, la Loi stipule clairement le droit de l'enfant francophone à une instruction en français. L'expérience des conseils de langue française à Ottawa et à Toronto étant faite, des francophones d'autres régions, insatisfaits de leur situation minoritaire au sein des conseils mixtes, réclament à leur tour des conseils autonomes. Pour certains, ces revendications remontent déjà à plusieurs années et ils ont menacé pendant quelque temps d'engager des poursuites judiciaires dont ils croyaient pouvoir sortir victorieux, étant donné la décision rendue par la Cour suprême, en mars 1990, dans l'affaire *Mahé et al.* Ce fut notamment le cas des représentants des écoles francophones des comtés unis de Prescott-Russell, où le gouvernement avait recommandé l'établissement d'un conseil scolaire de langue française à la suite d'une enquête spéciale effectuée en 1987.

Le gouvernement libéral a refusé, pendant les neuf premiers mois de l'année, de créer d'autres conseils scolaires de langue française. Toutefois, il a accepté de revoir la loi scolaire en vue d'augmenter le nombre de représentants francophones au sein des conseils scolaires mixtes. De plus, le gouvernement a mis sur pied, en juin, un groupe de travail chargé de l'élaboration de critères et de modalités d'établissement d'autres conseils de langue française. Enfin, au mois de novembre, la ministre de l'Éducation du gouvernement néo-démocrate, M^me^ Marion Boyd, a annoncé la création d'un groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française en Ontario, de même que son intention de présenter des modifications à la loi scolaire afin de permettre l'établissement d'autres conseils scolaires de langue française. De plus, M^me^ Boyd a entamé des consultations relativement à la mise sur pied de nouveaux conseils de langue française dans les comtés de Prescott-Russell et de Simcoe.

Malgré le fait que le Conseil scolaire de Lakehead ait refusé cette année de former des classes françaises pour ses 17 élèves francophones, de bonnes initiatives ont tout de même été entreprises dans le nord-ouest de la province. Ainsi, le Conseil scolaire de Geraldton a annoncé la construction de la première école secondaire de langue française dans la région du nord-ouest ontarien. Par ailleurs, à North Bay, le Conseil scolaire de Nipissing a ouvert une première école publique de langue française dans ce district. De plus, les conseils scolaires publics et séparés à Kingston et à London ont étudié la possibilité d'établir des écoles secondaires de langue française dans ces villes. Finalement, on a annoncé l'ouverture d'écoles publiques de langue française à Rockland et à Cornwall.

Fait important à signaler, il existe, surtout dans les régions éloignées, une pénurie de professeurs francophones, qualifiés pour l'enseignement de matières techniques et scientifiques. La province ne forme pas assez d'enseignants de langue française pour répondre à la demande et se voit obligée chaque année d'embaucher près de la moitié des nouveaux enseignants à l'extérieur, en particulier au Québec et en Acadie. Voilà pourquoi le Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant a entamé une recherche sur le sujet dont les résultats devraient être disponibles au printemps 1991. Une deuxième étude connexe, portant sur les compétences linguistiques des enseignants des écoles de langue française, sera bientôt entreprise. (Voir la partie V pour de plus amples renseignements sur la pénurie d'enseignants.)

Les statistiques du chercheur Roger Bernard, rendues publiques en 1990 par la Fédération des jeunes Canadiens français, ont révélé que 21,5 p. 100 des Franco-Ontariens n'ont pas fait d'études secondaires, ce qui représente un taux de sous-scolarisation deux fois plus élevé que chez les anglophones de la province. L'importance des programmes d'alphabétisation est de plus en plus reconnue au sein de la communauté. Monsieur Adrien Cantin, dans un éditorial du quotidien *Le Droit* publié le 1er juin 1990, a affirmé à cet égard : « Il est donc devenu urgent pour la communauté franco-ontarienne de voir à mettre entre les mains de chacun de ses membres les outils pour atteindre ces niveaux d'excellence. Parmi les plus importants : apprendre à lire et à écrire à ceux qui ne le savent pas. » C'est donc avec joie que l'on a appris l'ouverture d'un Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation à Sudbury. Ce centre fait la promotion de l'alphabétisation chez les Franco-Ontariens, grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation et du Secrétariat national à l'alphabétisation, relevant du Secrétariat d'État.

Les collèges et universités

Des progrès remarquables ont été réalisés en 1990 en matière de programmes d'enseignement de langue française au niveau postsecondaire Un collège d'arts appliqués et de technologie de langue française, la Cité collégiale, a ouvert ses portes cette année. Elle a accueilli un nombre impressionnant de 2 100 étudiants au campus principal d'Ottawa et aux campus affiliés de Hawkesbury et de Cornwall. Près de 1 000 élèves provenaient du Collège Algonquin d'Ottawa. La Cité collégiale compte 160 professeurs à plein temps et offre à ses étudiants

70 programmes scolaires. Situé temporairement dans des édifices du boulevard Saint-Laurent à Ottawa, le siège social du collège doit déménager dans un campus permanent en 1994.

L'ouverture de la Cité collégiale ayant suscité l'intérêt des francophones des autres régions de la province, le gouvernement Peterson a mis sur pied, le 5 avril, deux commissions consultatives, toutes deux présidées par M. Jean-Louis Bourdeau, afin d'étudier les services collégiaux en langue française dans le nord et le centre-sud de la province. Au cours des audiences de ces commissions, plusieurs représentants des communautés francophones de ces régions ont souligné la sous-scolarisation des Franco-Ontariens et l'urgence de créer des institutions homogènes francophones. Par exemple, M. Pierre Albert, dans un éditorial de l'hebdomadaire *Le Nord* de Hearst, publié le 28 mars 1990, écrivait : « Tout commence par l'éducation. Le dynamisme vient avec le savoir-faire. Les avantages d'une présence de services collégiaux de langue française de qualité [...] sont innombrables. »

D'autres chefs de file de la communauté francophone ont poursuivi le débat en affirmant que le rattrapage scolaire des francophones dépendra non seulement du rayonnement de la Cité collégiale dans l'est de l'Ontario, mais également de l'établissement d'un réseau complet de collèges de langue française dans toutes les régions de la province. Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les Néo-Démocrates comptaient parmi les chauds partisans de ce projet. Dans un mémoire présenté au nom de son parti devant la commission consultative, M. Richard Allen, ministre des Collèges et Universités depuis le mois d'octobre, avait écrit : « Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario est favorable à la gestion par les francophones des établissements d'enseignement de langue française [...] [Il] appuie la création d'un réseau de collèges de langue française [...] [et] aimerait que les collèges bénéficient d'un financement accru. » Dans les rapports présentés au gouvernement le 15 octobre, les commissions ont en effet recommandé l'établissement de deux nouveaux collèges de langue française pour le mois de septembre 1992 : l'un desservant les quelque 2 500 étudiants francophones du nord de la province et l'autre destiné aux 1 000 élèves du sud-ouest. De plus, elles ont proposé la création d'un Conseil provincial des services collégiaux de langue française. Vers la fin de l'année, le ministre Allen a annoncé qu'il présenterait des recommandations au Conseil des ministres en s'inspirant de ces rapports.

La communauté de langue française était peut-être unanime à réclamer un réseau de collèges francophones, mais les avis sont partagés au sujet de l'université de langue française, en raison des répercussions éventuelles sur les établissements bilingues actuels. Plusieurs personnalités faisant autorité ont défendu les universités bilingues actuelles, c'est-à-dire l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne à Sudbury, le Collège universitaire de Hearst et le Collège Glendon de l'Université York à Toronto. Par exemple, M. Marcel Hamelin, nouveau

recteur de l'Université d'Ottawa entré en fonction en janvier 1990, s'est engagé à adopter une politique pour la promotion du français dans son institution : « J'ai nettement l'intention d'accorder [...] priorité au développement d'une collaboration fructueuse, efficace et respectueuse entre l'Université d'Ottawa et la collectivité française de l'Ontario [...] l'Université s'est attachée à étendre l'envergure et la qualité de ses services universitaires en français [...] » L'Université d'Ottawa, fréquentée en majorité par des étudiants anglophones, a offert en 1990 131 programmes scolaires en français comparativement à 179 en anglais, mais elle entend augmenter le nombre de programmes français et s'assurer que d'ici 1992 tous les programmes scientifiques de premier cycle seront offerts en langue française. À la fin de l'année, le Sénat de l'Université a annoncé l'élaboration d'un plan quinquennal portant sur le bilinguisme intégral, afin d'offrir tous ses programmes en français et en anglais.

Par ailleurs, l'option de l'université homogène de langue française semble gagner du terrain, notamment à la lumière des résultats obtenus au cours d'un cheminement historique assez différent de l'université francophone de Moncton et des universités anglophones du Québec. Une étude menée par M^me^ Anne Gilbert pour le compte de l'ACFO, rendue publique en décembre, a démontré que pas moins de 15 322 étudiants de langue maternelle française étaient inscrits dans les universités ontariennes en mars 1990. De ce nombre, 8 767 étudiaient à temps complet. L'étude a signalé qu'il s'agissait d'une clientèle plus nombreuse que celle de plusieurs universités ontariennes et de celle de l'Université de Moncton. Cette étude révèle en outre que plus de 500 professeurs d'universités bilingues de l'Ontario sont de langue maternelle française et que des centaines d'autres connaissent bien le français.

En se fondant sur cette étude, l'ACFO, étant donné sa position à ce sujet, conclut que l'Ontario français possède les ressources nécessaires pour la création d'une université de langue française et souhaite que la question reçoive toute l'attention qu'elle mérite. Le nouveau président de l'Association, M. Jean Tanguay, a déclaré que « la communauté francophone de l'Ontario bénéficie déjà de plusieurs atouts qui permettraient à une université de langue française de relever le double défi de remplir les fonctions traditionnelles d'enseignement et de recherche et d'offrir aux francophones les instruments de développement qui leur permettront d'entrer de plain-pied dans le XXI^e^ siècle ». Alors qu'il était dans l'opposition, le NPD avait appuyé l'instauration d'une université francophone en Ontario. De plus, au mois de novembre, un groupe de 150 universitaires demandant l'établissement d'une université de langue française dans la province, a fondé la Société des universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO).

Les élections Le 30 juillet 1990, deux ans à peine après avoir obtenu son mandat, M. Peterson déclenchait des élections. Sans mettre le dossier de la langue au premier plan au cours de la campagne électorale, l'ex-premier ministre n'a pas été sans aborder la question. Le gouvernement et l'opposition officielle appuyaient tous deux la

loi 8 et, dans certaines régions, ils durent faire face à des adversaires déterminés. Un nouveau parti, le Confederation of Regions (CoR), favorisait même le retrait de la loi 8 et présentait 32 candidats. De son côté, M. Mike Harris, chef du Parti conservateur élu au mois de mai, accusait le gouvernement d'imposer le bilinguisme aux Ontariens. Même s'il avait voté en faveur de la loi 8 en 1986, M. Harris exprimait l'avis que sa mise en œuvre avait été inefficace et coûteuse. Ainsi, M. Peterson eut à défendre à plusieurs reprises ses politiques linguistiques au cours de la campagne électorale et, devant ses détracteurs, il déclara que le bilinguisme officiel (c'est-à-dire enchâssé dans la Constitution) n'était pas prévu pour l'immédiat. Quant au chef du NPD, il appuyait non seulement les services en français aux termes de la loi 8, mais également la reconnaissance éventuelle du bilinguisme officiel en Ontario, ainsi que « l'établissement d'un comité permanent de l'Assemblée législative sur la loi 8 et sur les affaires francophones ».

Lorsque les bureaux de scrutin ont compté les votes le soir du 6 septembre, ce fut le NPD qui remporta la victoire avec 74 sièges contre 36 pour les Libéraux et 20 pour les Conservateurs. Aucun candidat du CoR n'a été élu; ce parti n'a reçu que 2 p. 100 des voix à l'échelle provinciale et 8 p. 100 dans les circonscriptions où il avait des candidats en lice. Dès qu'il fut assermenté comme premier ministre le 1er octobre, M. Rae mit l'accent sur les questions sociales et économiques et, s'exprimant en français à plusieurs reprises, ne tarda pas à confirmer ses dispositions favorables à l'égard de la communauté franco-ontarienne dans certains dossiers clés. Ainsi, comme nous l'avons vu, le nouveau gouvernement devait bientôt s'engager à mettre en œuvre la loi 8 et témoigner son intérêt pour les projets d'établissement de nouveaux collèges et de conseils scolaires de langue française, de centres de services sociaux et de santé en français. Dans une déclaration subséquente, M. Rae indiqua qu'il ne prévoyait pas faire enchâsser dans la Constitution le bilinguisme durant son premier mandat. La communauté franco-ontarienne restera longtemps reconnaissante à l'ex-premier ministre Peterson à cause de son sens de la justice et des progrès considérables réalisés durant son mandat. Toutefois, elle ne peut que se réjouir de l'élection de son successeur et d'autres chefs de file conscients de l'importance de la dualité linguistique ainsi que de la communauté franco-ontarienne, et bien déterminés à aller de l'avant.

Le 19 décembre 1990, le premier ministre Rae annonçait à l'Assemblée législative la mise sur pied d'un « Comité spécial sur l'Ontario au sein de la Confédération » à qui l'on a donné mandat d'étudier les intérêts et les aspirations sociaux et économiques de la population, et de déterminer le modèle fédéral susceptible d'y répondre le mieux. Monsieur Rae a affirmé que ce comité tiendra des audiences dans toute la province au mois de février 1991 et qu'il fera rapport à la législature en mars.

La communauté franco-ontarienne

La communauté francophone de l'est de la province a toujours son quotidien, *Le Droit* d'Ottawa, tandis que des hebdomadaires français sont publiés dans plusieurs autres régions. Le gouvernement ontarien a annoncé au mois d'août qu'il assurera la permanence de la chaîne française TVOntario, qui n'avait

jusqu'en 1990 qu'un statut temporaire établi grâce à un accord fédéral-provincial. Nous sommes heureux de cette décision car cette chaîne française présente des émissions de haut calibre. Cette année, elle a diffusé quelque 107 émissions éducatives par semaine et a rejoint les foyers francophones de toutes les régions de la province à l'exception de quelques-uns situés dans le nord de l'Ontario. Par contre, la communauté francophone de Toronto a été horrifiée d'apprendre, le 5 décembre, que sa station, CBLFT, allait fermer ses portes en raison des compressions budgétaires à la Société Radio-Canada et qu'on amputerait de quatre millions de dollars le budget de la station française d'Ottawa où les services devaient être regroupés, station qui avait déjà la double mission de servir la communauté francophone de l'ouest du Québec en plus de l'est de l'Ontario. Ces réductions, qui touchaient également les services du réseau anglais de Radio-Canada ont soulevé un tollé général, en décembre.

Par ailleurs, le Festival franco-ontarien a encore une fois cette année attiré des foules record à Ottawa à la mi-juin. D'autres festivals organisés dans diverses régions de la province ont également connu du succès, notamment *La Nuit sur l'étang* à Sudbury et à Toronto où la fête de la Saint-Jean constitue maintenant une tradition vieille de dix ans. De plus, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) a rendu public un rapport dans lequel il formule des recommandations à l'appui du théâtre franco-ontarien. Le rapport demande au CAO d'établir des structures administratives qui pourraient mieux répondre aux besoins des petites troupes de théâtre comme les compagnies franco-ontariennes. La province compte près de 50 acteurs professionnels francophones et quelque 400 amateurs.

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a connu une année 1990 bien remplie. Sérieusement ébranlée par les débats constitutionnels entourant l'Accord du lac Meech et par des compressions budgétaires, elle a dû déployer des efforts considérables en vue de favoriser la compréhension et le respect mutuels entre les deux communautés linguistiques, notamment lorsque ses représentants ont comparu devant la Commission Bélanger-Campeau en décembre. De plus, sous la direction de son président, M. Jean Tanguay, l'ACFO a participé à sa façon à la campagne électorale en Ontario cet été en faisant parvenir aux partis politiques des questionnaires sur des sujets importants pour les Franco-Ontariens, et en publiant les résultats. L'Association est intervenue dans un certain nombre de débats au cours de l'année, en particulier ceux traitant de l'enseignement postsecondaire en français, de l'établissement de conseils scolaires et de garderies de langue française ainsi que de la défense de la radio communautaire francophone. De plus, l'ACFO a participé activement à la Coalition pour la télévision française en Ontario, au mouvement de protestation contre la fermeture de la station CBLFT de Toronto et contre les réductions budgétaires annoncées par la Société Radio-Canada en décembre. Elle s'intéresse vivement à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 ainsi qu'à sa réglementation. L'Association a entrepris une vaste consultation de la communauté franco-ontarienne par le truchement de questionnaires et de colloques régionaux

en prévision des assises annuelles de juin 1991. Enfin, faisant pendant à l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO) qui existe déjà depuis deux ans, l'Association interculturelle franco-ontarienne (AIFO), signe de la diversité culturelle de la communauté francophone de l'Ontario, a été créée en 1990. Cette dernière, qui regroupera des Franco-Ontariens d'origines ethniques diverses, a pour mandat de faciliter leur intégration à la société ontarienne et, plus particulièrement, à la communauté francophone.

En conclusion, même si tout n'est pas parfait, les progrès du régime linguistique en Ontario sont incontestables. Nous en voulons pour preuve cette déclaration de la Fédération des francophones hors Québec : « L'Ontario est partie de loin. Aujourd'hui elle a fait un bout de chemin impressionnant [...] Dans une perspective nationale [...] la province fait indéniablement bonne figure. » Nous ne saurions trop lui recommander de poursuivre dans cette voie.

Québec

« J'estime que la collectivité anglophone se doit d'être consciente de tout ce qui se passe au Québec et dans la communauté de langue française. » Ces mots de Norman Webster, rédacteur en chef de la *Gazette* de Montréal, expriment le nouvel esprit de participation des 700 000 citoyens anglophones du Québec. La province comprend également, outre quelque 5,5 millions de francophones, 450 000 personnes dont la première langue n'est ni le français, ni l'anglais. La communauté anglophone, qui représente plus de 10 p. 100 de la population, semble être sortie de son isolement traditionnel en brisant les « deux solitudes » d'autrefois. Ce changement progressif s'est manifesté, au cours de l'année, par plusieurs indices témoignant du fait que les Anglo-Québécois, tout en préservant leur identité propre, cherchent à se rapprocher de la majorité francophone. Ainsi, les membres anglophones de l'Assemblée nationale ont assumé des rôles de premier plan dans la vie politique de la province; les observateurs anglophones ont publié des articles dans les quotidiens de langue française et paru à la télévision francophone, et les groupes de pression représentant la minorité sont intervenus, souvent en français, dans les débats sur les questions d'intérêt public. Par ailleurs, on pouvait déceler chez les francophones une réaction favorable à ce courant. Par exemple, un ancien associé de René Lévesque, M. Louis Bernard, aujourd'hui vice-président de la Banque laurentienne, a évoqué devant la Commission Bélanger-Campeau les intérêts communs du Québec et du Canada anglais, et M. Léon Dion, professeur de sciences politiques et conseiller du premier ministre Bourassa, a affirmé que le Québec, même indépendant, devrait « inscrire dans ses statuts les droits de ses citoyens anglophones ».

Au fil des ans, des milliers d'Anglo-Québécois ordinaires ont modifié leur attitude envers la langue française et ont fait des progrès remarquables dans leur seconde langue officielle. Cette collectivité, majoritairement unilingue il y a une génération, comprend aujourd'hui pas moins de 384 000 personnes qui se disent

bilingues, soit près de 60 p. 100 des anglophones de la province. Ces données, provenant du recensement de 1986, ont été confirmées cette année par un sondage d'Alliance Québec indiquant que 60 p. 100 des Anglo-Québécois utilisent quotidiennement leur langue seconde, surtout au travail et dans les magasins. Ce sondage a révélé également que ce sont les jeunes qui font les efforts les plus importants à cet égard; au cours des cinq dernières années, ils ont beaucoup amélioré leur connaissance du français. Une étude réalisée pour le compte du Commissariat dans la zone québécoise de la région de la capitale nationale a livré des conclusions semblables : la moitié des 216 répondants anglophones ont dit qu'ils parlaient couramment le français, et qu'ils parlaient souvent cette langue avec leurs amis au travail et pendant d'autres activités de tous les jours. En outre, plus de la moitié des répondants ayant des enfants les font instruire en français ou dans les deux langues.

Dans la présente section, nous parlerons d'abord de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Nous passerons ensuite à l'évaluation des programmes de langue française de la province et nous examinerons un rapport spécial sur une question délicate, celle de l'immigration. Nous nous pencherons aussi sur les écoles primaires et secondaires de la minorité et sur l'enseignement postsecondaire, avant de nous tourner vers le secteur municipal et les services sociaux et de santé. Puis, nous analyserons les tendances de la participation anglophone au sein des gouvernements fédéral et québécois et traiterons des affaires culturelles. Enfin, nous passerons en revue les activités des associations minoritaires.

La Commission constitutionnelle

Le 4 septembre 1990, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la loi 90 qui créait une commission chargée d'examiner l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Le préambule de la loi affirmait que « les Québécoises et les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel », et qu'il est « nécessaire de redéfinir le statut politique et constitutionnel du Québec ». On y disait aussi que le Québec devait poursuivre cet objectif « dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des droits et des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise ». La Commission se vit confier le mandat d'analyser la situation politique et constitutionnelle du Québec et de formuler des recommandations à ce sujet; on lui demandait d'effectuer toutes les recherches nécessaires, de tenir des audiences publiques et de faire rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 28 mars 1991. Deux coprésidents furent nommés : M. Michel Bélanger, ancien président de la Banque nationale, et M. Jean Campeau, président de la société Domtar et ancien président du Conseil d'administration et directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Les trente-cinq autres membres de la Commission provenaient des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, des municipalités, des entreprises et des syndicats, ainsi que des secteurs de la coopération, de l'éducation et de la culture. La Commission comprend trois membres anglophones

ayant droit de vote : Mme Cheryl Campbell-Steer d'une maison de comptables, M. Russell Williams du Parti libéral du Québec et M. Richard Holden du Parti Égalité. Monsieur Robert Libman, chef du Parti Égalité, peut assister aux réunions de la Commission mais n'a pas le droit de voter.

Les audiences de la Commission, qui ont débuté le 6 novembre à Québec, doivent prendre fin dans les premières semaines de 1991. Dans son allocution inaugurale devant la Commission, le premier ministre Robert Bourassa a déclaré que l'échec de l'Accord du lac Meech obligeait le Québec à examiner son avenir politique et constitutionnel, et que les travaux de la Commission seraient cruciaux et d'une importance historique pour le Québec. Monsieur Bourassa a insisté sur la nécessité d'une structure constitutionnelle solide pour assurer la santé de l'économie, dont dépendent à leur tour les progrès sociaux et culturels. Il a également mis l'accent sur l'adhésion du Québec aux processus démocratiques et sur son engagement à respecter les droits et les libertés de la personne. Le premier ministre a affirmé que l'on n'oublierait pas, dans le débat sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, le rôle important de la communauté anglophone dans la société québécoise.

Afin d'étoffer le mémoire qu'elle allait présenter à la Commission, Alliance Québec a entrepris à l'automne 1990, auprès de la communauté anglophone, une consultation d'une ampleur sans précédent. Deux questions fondamentales ont été posées aux membres de la communauté : « Qu'est-ce que la communauté d'expression anglaise considère comme essentiel pour se garantir un avenir sûr au sein de la société québécoise ? » et « Par quels moyens ces besoins peuvent-ils être satisfaits ? » On a organisé dans toutes les régions de la province pas moins de 241 tables rondes, auxquelles ont participé plus de 2 500 personnes. Le mémoire présenté par les représentants d'Alliance Québec à la Commission le 18 décembre contenait un résumé des conclusions de ces tables rondes.

Dans son mémoire, Alliance Québec a cherché à livrer à la Commission ce premier message : les Québécois d'expression anglaise sont déterminés à « participer activement et en profondeur au débat sur l'avenir du Canada », mais ils sont tout de même inquiets parce qu'ils ne se sentent pas entièrement acceptés par la communauté majoritaire. Les représentants d'Alliance Québec s'inquiètent sérieusement de la protection des institutions anglophones dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé et des services sociaux. Tout en affirmant qu'il faut préserver les institutions anglophones, le mémoire soutient que cette préoccupation légitime de la communauté minoritaire ne compromet en rien le bien-être de la majorité francophone. Le vieillissement et le déclin de la population anglophone suscitent l'appréhension. Le mémoire fait également état de craintes touchant la protection des droits et des libertés de la minorité, et déplore plus particulièrement l'interdiction de l'anglais dans l'affichage extérieur. Il s'en prend aux clauses « nonobstant » que l'on retrouve dans les chartes des droits et libertés du Québec et du Canada en soutenant que « pour que les droits de la

Charte signifient quelque chose, ils doivent être protégés contre les motifs politiques et les caprices du climat social ».

Le mémoire affirme également que les communautés majoritaire et minoritaire de la province ne se trouvent pas « dans une situation où ce qui constitue un gain pour l'un entraîne une perte correspondante pour l'autre ». Il indique plutôt que les deux parties peuvent être gagnantes, à condition de coopérer et de maintenir un engagement réciproque. Le mémoire insiste aussi sur les efforts déployés par la communauté anglophone pour participer davantage à la société francophone du Québec; 49 p. 100 des Québécois d'expression anglaise « croient qu'ils ont un rôle *personnel* à jouer dans la promotion du français au Québec ».

Enfin, le mémoire met en garde contre toute rupture précoce des liens entre le Québec et le reste du Canada, en reconnaissant toutefois la nécessité d'une réforme de la présente structure fédérale. Dans une section intitulée « Vers le renouveau », sans formuler de recommandations précises pour ce qui est de ces nouvelles structures constitutionnelles, on énonce trois principes qui devraient en régir la création : présence de mécanismes permettant d'élaborer des programmes qui assureront la santé de la macro-économie; garanties des droits des minorités; promotion de la langue et de la culture françaises au sein d'une société pluraliste.

Plusieurs autres associations de la minorité anglophone ont également consulté leurs membres et présenté un mémoire à la Commission. De façon générale, ces mémoires ont fait part de préoccupations semblables à celles évoquées par Alliance Québec, en y ajoutant souvent une dimension régionale. Le mémoire présenté par la Quebec Farmers' Association offrait un intérêt particulier. On y soulignait l'apport des programmes agricoles fédéraux à la communauté des producteurs agricoles de langue anglaise et la nécessité de maintenir les programmes d'appui dans une période de mutation des structures constitutionnelles.

La Charte de la langue française

La participation accrue de la communauté anglophone aux activités de la majorité a eu un effet favorable sur les programmes gouvernementaux visant la promotion de la langue française au Québec. Même si le nombre de plaintes déposées à la Commission de protection de la langue française a augmenté de 26 p. 100 cette année, il semble que les entreprises tant anglophones que francophones aient mieux accueilli les exigences de la *Charte de la langue française* en matière d'affichage et de programmes de francisation en milieu de travail. Toutefois, la loi 178 interdisant l'anglais dans l'affichage commercial à l'extérieur reste très mal vue au sein de la communauté anglophone; nombreux sont ceux qui en éprouvent encore du ressentiment. Toutefois, si les anglophones de l'extérieur du Québec sont hostiles à cette loi, les anglophones du Québec savent qu'elle autorise pour la première fois depuis 1977 l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial à l'intérieur des établissements. Monsieur Claude Ryan,

ministre responsable de l'application de la *Charte*, a signalé cette année que de façon générale les commerçants se conformaient davantage à la loi. À titre d'exemple, il a fait remarquer que dans un quartier de l'ouest de Montréal, les règlements en matière d'affichage étaient respectés dans 82 p. 100 des cas, comparativement à 64 p. 100 en 1989. De même, M^me^ Ludmila de Fougerolles, présidente de la Commission de protection de la langue française, a noté qu'il y avait eu progrès dans les rapports entre la Commission et le monde des affaires. En 1989-1990, la Commission n'a envoyé que 65 avertissements liés à des infractions à la loi sur l'affichage, tandis qu'il y en avait eu 382 l'année précédente, et elle n'a entamé des poursuites judiciaires que dans 12 magasins par rapport à 104 en 1989. Madame de Fougerolles a indiqué que ces progrès étaient en partie attribuables à l'amélioration des méthodes de la Commission elle-même, qui entreprenait notamment des démarches plus directes et plus personnelles auprès d'éventuels contrevenants, mais elle a également constaté « une sensibilisation plus grande des contrevenants aux impératifs et aux objectifs de la *Charte* ».

Parallèlement, il y a aussi progrès en matière de francisation en milieu de travail. Au début de 1990, M. Claude Ryan a annoncé que l'on avait remis quelque 3 000 certificats de francisation à des entreprises attestant que le français y était la langue générale de travail et que 71 p. 100 des entreprises comptant plus de 50 employés avaient obtenu leur certificat. Près de 800 autres compagnies, soit 18 p. 100 de plus, avaient confié à un comité de francisation la tâche d'élaborer un programme qui leur permettrait d'obtenir leur certificat. Au sein des entreprises touchées par de tels programmes, on avait mis en œuvre des changements importants au chapitre des communications, de l'affichage, des méthodes de gestion et des relations avec les employés pour faire du français la principale langue de travail. Après avoir étudié le sujet, M. Guy Pinard de *La Presse* faisait remarquer que « la francisation des entreprises a été longue à réaliser [...] mais vu la complexité du processus, vu les changements survenus dans le comportement des entreprises et des travailleurs, le facteur temps a perdu de son importance devant la profondeur indéniable des changements ». Monsieur Pinard a constaté que le programme de francisation affichait toujours certaines faiblesses, notamment dans les secteurs ayant recours à la technologie de pointe ou à la main-d'œuvre immigrante; la situation dans ces deux secteurs a d'ailleurs été mise en relief dans une étude menée en 1989 par des représentants de l'industrie, des syndicats et du gouvernement (le Groupe tripartite). Même là, cependant, il y a eu des progrès. Monsieur Pinard a signalé que le rendement d'IBM Canada était l'un des meilleurs quant à la mise en œuvre du programme de francisation et que, dans certains cas, les nouvelles technologies de l'information favorisaient la promotion du français en milieu de travail. Il a également noté que les entreprises francophones embauchaient un nombre croissant de travailleurs immigrés. Par contre, il peut y avoir des faiblesses du côté des entreprises comptant moins de 50 employés et qui ne sont pas obligées d'adopter un programme de francisation. Monsieur Pinard a indiqué que l'on pourrait favoriser la francisation des petites entreprises par des initiatives sectorielles.

Si de nombreux membres de la communauté anglophone ont accepté les programmes de francisation, d'autres ont continué de manifester leur opposition, notamment en ce qui a trait à la loi sur l'affichage. Une entreprise de l'ouest du Québec, qui avait refusé d'obéir à la loi, se vit imposer une amende de 30 dollars par un tribunal de Hull. Il a été question au cours de l'année de manifestations contre la loi 178, mais elles ne se sont guère concrétisées. M. Robert Libman a dénoncé la loi, qu'il a comparée à la résolution en faveur de l'unilinguisme anglais adoptée par la municipalité de Sault-Sainte-Marie en janvier 1990, et il a lancé un appel à la désobéissance civile. Cependant, les Anglo-Québécois n'ont apparemment pas répondu à l'appel en nombre suffisant et M. Libman a cherché par la suite à modifier ses propos après avoir été désavoué par Alliance Québec, la *Gazette* de Montréal et de nombreux Québécois d'expression française et anglaise.

La question de l'affichage routier au Québec a été étudiée de près. Par le passé, des porte-parole de la minorité se sont alarmés des dangers courus par les automobilistes anglophones qui risquent de mal comprendre des panneaux unilingues français importants pour leur sécurité. Monsieur Claude Ryan a réagi en demandant à un groupe de travail, formé de fonctionnaires de plusieurs ministères, d'étudier la question. Ce groupe de travail, qui a présenté son rapport en juillet, a conclu que la langue des panneaux routiers ne semblait pas avoir causé d'accidents; toutefois, il a reconnu que l'affichage unilingue pouvait, dans certains cas, être source de problèmes. Il a proposé que les panneaux du genre « Attention à nos enfants » soient considérés comme des panneaux municipaux; ils pourraient alors être bilingues dans les municipalités ayant le statut d'institution bilingue. En revanche, il n'a pas jugé nécessaire d'apporter des modifications fondamentales à la *Charte de la langue française* ou à la politique linguistique du gouvernement en matière d'affichage routier. Il a cependant recommandé que l'on emploie davantage de pictogrammes sur les panneaux, et le gouvernement a accepté cette recommandation.

Le 19 décembre, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal annonçait qu'elle allait éliminer les annonces bilingues des Forces canadiennes affichées dans son réseau de transport. Le président de la Société, M. Robert Perreault, s'est dit d'avis que ces annonces, représentant un revenu annuel de 800 000 dollars, risquaient de contrevenir à la loi québécoise exigeant que la publicité commerciale se fasse en français. Certains membres de la communauté anglophone ont protesté contre cette décision, et avant la fin de l'année, Alliance Québec avait déposé une plainte auprès du Commissaire. Mais, même lorsque des représentants du gouvernement québécois eurent exprimé l'opinion que les annonces des Forces canadiennes étaient sujettes non pas aux lois linguistiques de la province mais bien à celles du gouvernement fédéral, il ne paraissait pas certain que la Société fût disposée à revoir sa décision. (Voir Partie I, chapitre 3.)

Immigration

La communauté anglophone, qui a vu beaucoup de ses membres quitter la province — surtout dans les années suivant l'élection du Parti québécois en 1976 — semblait

manifester, au sujet de l'immigration au Québec, un point de vue différent de celui de la majorité. Si les anglophones paraissaient en effet disposés à croire que les immigrants optaient, dans une proportion équitable, pour le français et l'anglais, les francophones étaient inquiets à ce chapitre et réclamèrent des mesures afin d'assurer la protection de l'équilibre linguistique, jugé précaire, de la province. Ils ont remarqué notamment que 5 p. 100 des Québécois parlent aujourd'hui au foyer une langue autre que le français ou l'anglais, et que le nombre de personnes qui parlent l'anglais au foyer est supérieur de 1,9 p. 100 au nombre de ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. On a réclamé des mesures accordant la préférence aux immigrants francophones et assurant un accès élargi aux cours de français langue seconde; ces actions prennent une importance particulière en raison d'un taux de natalité extrêmement faible (malgré une légère augmentation au cours des deux dernières années), et de la forte attraction exercée par la langue anglaise en Amérique du Nord. Après la parution, en juillet, d'un rapport du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, la *Gazette* notait dans un éditorial que la majorité (57,5 p. 100) des immigrants arrivés au Québec entre 1976 et 1986 ont adopté le français, et que 70 p. 100 des immigrants établis dans la province parlent le français. Comme l'a souligné le quotidien, cet état de choses fait nettement contraste avec la situation qui prévalait depuis des décennies, alors que la plupart des immigrants se dirigeaient vers le secteur anglophone. Cependant, les observateurs francophones, dont M. Paul Cauchon du *Devoir*, ont présenté une analyse plus sombre du même rapport. Ils ont noté que la proportion des immigrants les plus récemment arrivés dans la province qui choisissaient le français plutôt que l'anglais était en baisse, le français obtenant à peine la moitié des préférences (54 p. 100). Ils ont constaté également que les immigrants manifestaient une forte tendance à préserver leur langue d'origine et que 19 p. 100 seulement des nouveaux arrivés disaient avoir le français comme langue maternelle.

La ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration, M^me^ Monique Gagnon-Tremblay, a admis en septembre que la francisation des immigrants se faisait trop lentement. Elle a reconnu le besoin de nouvelles mesures assurant l'intégration des immigrants et la promotion de la langue française, et a fait remarquer que les ressources octroyées par le gouvernement fédéral étaient limitées par les compressions budgétaires. La question est devenue critique au mois d'octobre lorsque la ministre fédérale de l'Emploi et de l'Immigration, M^me^ Barbara McDougall, a annoncé des plans visant l'augmentation du nombre des immigrants; les statistiques indiquaient alors que seulement 29 p. 100 des 25 700 immigrants venus au Québec en 1988 possédaient le français à leur arrivée, et 9 p. 100 seulement avaient le français comme langue maternelle. Une solution partielle a été apportée en novembre lorsque le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un fonds d'urgence de 1,4 million de dollars destiné à assurer l'enseignement du français aux immigrants. Par ailleurs, les tendances globales des dernières années restent encourageantes. Le démographe Réjean Lachapelle faisait observer, dans le numéro 32 de

Langue et Société, que la proportion de personnes ayant le français comme langue maternelle au Québec s'établissait à 83 p. 100 lors du recensement de 1986 et que, même dans les régions à population mixte comme Montréal, la proportion de personnes capables de parler le français était en hausse.

Vers la fin de l'année, le gouvernement du Québec a fait paraître un document sur l'immigration, intitulé *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, dans lequel il se donnait comme priorité de favoriser l'immigration de francophones au Québec. Il proposait notamment d'accroître les ressources accordées aux bureaux de l'immigration québécoise qui desservent les pays francophones, de mettre au point un processus de sélection accéléré en accordant davantage de points aux candidats qui connaissent le français, de mieux renseigner les immigrants non francophones sur le caractère essentiellement français du Québec et d'accroître les possibilités d'apprendre le français. Enfin, à la fin de l'année, les gouvernements fédéral et québécois ont annoncé la signature d'une nouvelle entente sur l'immigration, qui augmente les pouvoirs du Québec en matière de choix et d'intégration des immigrants, et lui fournit des fonds supplémentaires pour la formation professionnelle ainsi que l'enseignement du français, tout en maintenant les normes nationales dans le domaine de l'immigration.

L'éducation

Cette année encore, le système d'éducation du Québec, notamment dans la région de Montréal, a évolué à un rythme aussi rapide que perturbant. Si le nombre d'écoliers semble s'être stabilisé à environ 1,1 million, la présence d'enfants de langue et d'origine ethnique variées a continué de modifier en profondeur la composition sociale des écoles. La proportion d'élèves a augmenté dans le secteur francophone, atteignant 90 p. 100 de l'effectif scolaire dans toute la province, tandis qu'elle a diminué à nouveau dans le secteur anglophone. En vertu de la *Charte de la langue française*, les enfants de parents immigrés sont tenus de fréquenter des écoles françaises. La *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît d'ailleurs au Québec le pouvoir de légiférer dans ce domaine. De plus, un nombre croissant d'Anglo-Québécois préfèrent envoyer leurs enfants à l'école française pour qu'ils y apprennent le français. Parallèlement, un grand nombre de parents dont les enfants fréquentent l'école anglaise réclament une amélioration des programmes de français langue seconde. (Voir Partie V, chapitre 1.)

En 1990, le secteur français de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM), qui connaît une réelle expansion, comptait 11 660 élèves, soit 43 p. 100 du total des inscriptions. Ce chiffre correspond à une augmentation de 14 p. 100 par rapport aux deux dernières années. Durant la même période, les inscriptions dans le secteur anglais diminuaient de 7 p. 100. Pas moins de 26 des 67 écoles de la CEPGM sont de langue française et, pour la première fois, quatre francophones ont été élus en novembre dernier parmi les 21 commissaires.

Comme on pouvait s'y attendre, l'événement a fait craindre à plusieurs que les francophones forment bientôt une majorité au sein de la CEPGM, ce qui, comme le prévoit le paragraphe 113(*f*) de la *Charte de la langue française*, lui ferait perdre sa désignation bilingue. Le secteur français de la Commission scolaire Lakeshore s'est également étendu en 1990, avec une hausse de 37 p. 100 des inscriptions francophones. À l'inverse, les inscriptions dans les écoles anglaises de la plupart des commissions scolaires ont diminué ou se sont stabilisées. Ainsi, le secteur anglais de la plus importante d'entre elles, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), ne représentait que 13 p. de l'effectif total.

Pour faire face à la situation, l'Assemblée nationale adoptait en 1988 une nouvelle *Loi sur l'instruction publique* destinée à rationaliser le réseau scolaire. La Loi se propose notamment de remplacer l'actuel système confessionnel par des commissions scolaires linguistiques. Devant la réaction négative d'une partie des deux communautés et de certaines commissions scolaires, le gouvernement s'en est remis à la Cour d'appel du Québec pour juger de la constitutionnalité de la Loi, en particulier au regard de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui accorde des garanties spéciales aux écoles minoritaires et confessionnelles du Québec et d'ailleurs. La Cour a rendu sa décision en septembre, stipulant que la Loi était pour l'essentiel conforme à la Constitution, et que l'Assemblée nationale était habilitée à modifier le système des commissions scolaires. Cependant, elle spécifiait que certaines de ses dispositions n'assurent pas une protection suffisante des droits des minorités, spécialement durant la transition des commissions confessionnelles aux commissions linguistiques envisagées. (Voir Partie I, chapitre 3.)

Les commissions scolaires qui s'opposent à la Loi ont vivement réagi à la décision de la Cour d'appel. Monsieur John Simms, président de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, a affirmé que cette décision revenait à considérer « le gouvernement [du Québec] comme souverain et apte à faire ce qu'il lui plaît » [notre traduction]. Il a annoncé que l'Association interjetterait appel à la Cour suprême du Canada. M. Michel Pallascio, alors président de la CECM, s'est également dit déçu de la décision, tout en déclarant que la CECM ne s'adresserait pas à la Cour suprême avant les élections scolaires de novembre. Le parti de M. Pallascio, le Regroupement scolaire confessionnel, y a remporté la victoire de justesse, mais celui-ci a perdu son siège. À la fin de l'année, le sort fait à la décision de la CECM d'interjeter appel était toujours incertain, compte tenu du ferme appui qu'accorde à la nouvelle Loi le parti de l'opposition, le Mouvement pour une école moderne et ouverte.

Le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Claude Ryan, a qualifié la décision de la Cour d'appel de « bouffée d'air frais ». Grâce à cette décision, a-t-il précisé, le Québec pourra se doter d'un régime scolaire qui convient à une société moderne, sans pour autant enfreindre une longue tradition de respect des droits religieux. Il précisait toutefois que l'application de la Loi serait différée

jusqu'à l'épuisement de tous les recours judiciaires, y compris à la Cour suprême. Commentant la décision de cette dernière dans l'affaire *Mahé et al.* relative aux droits scolaires des minorités, le ministre s'est engagé à confier aux anglophones un rôle accru dans la préparation des programmes pédagogiques du ministère de l'Éducation.

La chute des inscriptions dans le secteur anglais a soulevé de graves problèmes pour les enseignants, les parents et les élèves anglophones de toute la province. Selon un rapport produit cette année par le ministère de l'Éducation, le réseau scolaire anglophone se compose de plus en plus de petites écoles, tendance qui va d'ailleurs en s'amplifiant. En effet, quelque 48 p. 100 de ses écoles élémentaires et 30 p. 100 des écoles secondaires comptent moins de 200 élèves, pourcentage qui atteint 83 p. 100 dans le cas des écoles à régimes combinant les deux niveaux. Ces écoles doivent relever d'importants défis en raison de l'isolement de leur personnel et de leurs élèves, ainsi que des possibilités restreintes en matière d'équipements spécialisés et de formation professionnelle. L'enseignement du français langue seconde constitue également une source d'inquiétude, à la fois pour les parents et le gouvernement du Québec. Le Comité provincial d'éducation d'Alliance Québec, pour qui le problème représente une priorité, a tenu un séminaire sur le sujet en mars 1990.

Le secteur anglais a dû faire face au cours des dernières années à la fermeture de nombreuses écoles. Par exemple, cette année, l'école General Vanier Elementary à Montréal a fermé ses portes; cette menace pèse aussi sur d'autres établissements dont les inscriptions sont en baisse, de North Hatley en Estrie à Quyon dans l'ouest du Québec. Par ailleurs, l'épineuse question de la francisation de certaines écoles anglaises a ajouté au malaise. La rumeur voulait, en effet, que plusieurs établissements de la Commission scolaire Lakeshore soient convertis en écoles francophones. Les parents anglophones se sont naturellement battus pour maintenir leurs écoles menacées de fermeture dont l'une, l'école Roslyn à Westmount, dessert la population anglophone depuis 1907. De leur côté, les parents francophones protestants de la CEPGM se sont plaints du surpeuplement des écoles, un grief tout aussi légitime. L'école Westminster dans l'ouest de Montréal, qui peut accueillir officiellement 500 élèves, comptait par exemple plus de 700 élèves francophones cette année.

Quelques commissions scolaires du secteur anglais ont cherché des solutions novatrices au problème de l'érosion de la clientèle, comme l'enseignement aux adultes et la formation professionnelle. L'école Wakeham à Gaspé a été transformée en un centre d'éducation aux adultes à l'intention des anglophones du district, tandis que la Commission scolaire Laurentian a fait l'essai de projets coopératifs enseignement-travail destinés à la fois aux étudiants réguliers, aux décrocheurs éventuels et aux étudiants en voie d'intégrer le marché du travail. On le voit, le secteur anglais n'a pas perdu tous ses moyens, comme en témoigne le projet de la Commission scolaire Baldwin-Cartier de construire une nouvelle école anglaise à Pierrefonds, district scolaire qui compte de plus en plus d'anglophones.

Si les écoles anglaises ont dû subir une baisse de clientèle, les écoles françaises ont connu des problèmes d'un autre ordre, notamment dans la région de Montréal. Au cours de l'année, divers incidents se sont produits à l'école Saint-Maxime de Laval, fréquentée en bonne partie par des étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français. Des querelles ont éclaté entre étudiants francophones et allophones au sujet de l'usage de langues autres que le français et la question a été tranchée comme suit : le français est la langue d'enseignement, mais à l'extérieur des salles de cours les élèves sont libres de parler la langue de leur choix.

Pour sa part, la CECM, où les francophones sont en minorité dans plusieurs écoles françaises, a recouru à des mesures nettement plus énergiques. Elle a créé un groupe de travail qui a formulé 36 recommandations visant à promouvoir la langue française, dont l'usage obligatoire du français dans toutes les activités scolaires, y compris les récréations et l'heure du déjeuner. L'approbation préliminaire du rapport par la CECM a soulevé un tollé non seulement chez les allophones, mais également au sein des communautés francophones et anglophones. La CECM a donc choisi de tenir des audiences publiques, au cours desquelles la Commission des droits de la personne du Québec a fait valoir qu'imposer l'usage du français durant les périodes de loisirs enfreignait la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. La CECM a finalement retiré les dispositions concernant l'usage obligatoire du français à l'extérieur des salles de cours, décision qui, comparativement au rapport lui-même, a fait moins parler d'elle. Vers la fin de l'année, M. Michel Pagé, le nouveau ministre de l'Éducation, s'est engagé à examiner le statut du français dans les écoles de la région montréalaise comptant un grand nombre d'enfants de parents immigrés.

Le Québec a annoncé en 1990 la mise en œuvre d'un important projet en vertu d'une entente fédérale-provinciale pour la rénovation du Collège Champlain et du campus Lennoxville de l'Université Bishop's. Le Collège Heritage, à Hull, a également bénéficié d'une subvention. Par contre, la situation financière des trois universités de langue anglaise demeure précaire en raison de sérieux déficits budgétaires, celui de McGill se chiffrant annuellement à quelque 6,5 millions de dollars.

Par ailleurs, la politique du libre accès aux sept collèges anglophones de la province a continué d'être vivement débattue. Certains observateurs dont M^me^ Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, se sont dit consternés par le nombre d'élèves non francophones inscrits dans des collèges anglais, et ont déploré l'existence d'ententes fédérales-provinciales favorisant cette pratique. En fait, selon un récent rapport préparé pour le ministère de l'Enseignement supérieur, 76 p. 100 des étudiants allophones du niveau collégial inscrits en 1986 fréquentaient toujours des établissements de langue anglaise. Toutefois, le rapport conclut que « les répercussions de la loi 101 commencent maintenant à se faire sentir dans les écoles », précisant que les étudiants

les plus jeunes ont tendance à se diriger vers le secteur français. Un plus grand nombre d'allophones optent pour des collèges français et, en général, les diplômés des écoles secondaires françaises poursuivent leurs études dans cette langue. En 1986, parmi un échantillon de 757 étudiants allophones qui terminaient leurs études secondaires en français, 81 p. 100 s'orientaient vers des collèges français, tout comme 52 p. 100 des 404 anglophones dans la même situation; chez les diplômés francophones, 96 p. 100 se sont inscrits à des établissements de langue française.

En revanche, selon M. Jean-Pierre Proulx du quotidien *Le Devoir*, la situation est plus troublante en ce qui a trait à la capacité des institutions postsecondaires anglophones du Québec de former des étudiants dont la compétence en français est suffisante pour travailler dans la province. Des données recueillies pour le compte du Conseil de la langue française montrent que pas moins de 30 000 anglophones âgés de quinze à vingt-neuf ans ont quitté la province entre 1981 et 1986. Il s'agit là d'un véritable exode de cerveaux, plus de la moitié d'entre eux ayant fait des études postsecondaires. Monsieur Proulx a conclu qu'une majorité de ces jeunes ne connaissaient pas suffisamment le français pour intégrer le marché du travail québécois, soulignant que même en 1989 seulement 18 p. 100 des étudiants des collèges anglais étaient inscrits à des cours de français langue seconde.

La promotion du français dans les secteurs de la recherche scientifique et de la haute technologie a continué de susciter un vif intérêt. Le 24 septembre 1990, le gouvernement fédéral et celui du Québec annonçaient la mise en œuvre d'un projet conjoint destiné à venir en aide à l'industrie du traitement de l'information de la province. Le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, a mis l'accent sur le rôle déterminant que joue cette industrie : « Plus d'un Canadien sur deux travaille aujourd'hui dans le domaine des communications [...] Il ne faut donc pas ménager nos efforts pour développer des produits et des services informatiques ici au Canada, et en français de surcroît, si l'on souhaite affirmer notre identité. » Dans une allocution prononcée à l'Université McGill en octobre dernier, le Commissaire a également souligné l'importance de promouvoir le français dans les domaines scientifique et technique. À cet égard, il a fait valoir les contributions du gouvernement fédéral depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et, plus particulièrement, depuis la promulgation de la Loi de 1988. Entre-temps, une étude de l'organisme Science Watch de Philadelphie, qui a examiné les articles de chercheurs canadiens parus dans divers périodiques scientifiques, a révélé qu'au cours des années 1980, les chercheurs de McGill ont continué de contribuer de façon importante à ce domaine, même si leur contribution a été moindre qu'au cours de la décennie précédente. L'apport des chercheurs des universités de Sherbrooke, de Montréal et de Laval s'était cependant accru durant cette même période.

Les municipalités

Les Québécois, tant francophones qu'anglophones, ont réagi avec indignation et colère aux résolutions d'unilinguisme anglais adoptées au début de l'année par

les municipalités de Sault-Sainte-Marie et de Thunder Bay, ainsi que par d'autres conseils municipaux de l'Ontario. L'incident de Brockville (survenu en septembre 1989 mais qui a surtout fait la manchette au début de 1990), au cours duquel des manifestants anglophones ont foulé aux pieds et brûlé un drapeau du Québec, est venu jeter de l'huile sur le feu. Une petite municipalité du Québec, Parent, a riposté en se déclarant unilingue française. Certaines autres, dont la ville d'Outremont, ont préféré prêcher la tolérance en réitérant leur engagement à servir leur minorité anglophone dans sa langue. D'autres encore, notamment celles à forte population anglophone, ont adopté des résolutions condamnant l'initiative de Sault-Sainte-Marie. La municipalité de Kirkland dans le West Island a qualifié la résolution de Sault-Sainte-Marie de « régressive, discriminatoire et d'atteinte à l'harmonie culturelle et linguistique » [notre traduction]. Pour sa part, la ville de Lachute n'a pas hésité à parler de « provocation ». Certaines municipalités du Québec ont prié les conseils de l'Ontario d'annuler leurs résolutions. Dans un remarquable geste de bonne volonté, les municipalités de Pierrefonds (dans le West Island) et de Richmond, en Colombie-Britannique, ont résolu de donner suite à un programme de jumelage et d'adopter des résolutions identiques contre les propositions d'unilinguisme anglais.

Un cas pour le moins étrange mérite d'être souligné. La fusion des municipalités de Rouyn et de Noranda a été contestée en raison de l'unilinguisme français de certains documents afférents. (Voir Partie I, chapitre 3.) Ailleurs, la ville de Montréal-Ouest, qui est majoritairement anglophone, a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de respecter son statut bilingue et de l'exempter des dispositions touchant l'affichage unilingue en français. Par ailleurs, la ville de Westmount, majoritairement anglophone également, a annoncé son intention de souscrire à la demande du Conseil de la langue française et d'accorder la priorité au français dans l'affichage et les communications.

En ce qui concerne l'affaire du statut de la ville de Rosemère, le juge Paul Reeves de la Cour supérieure du Québec a rendu sa décision au cours de l'année. Rappelons qu'en vertu du paragraphe 113(*f*) de la *Charte de la langue française*, l'Office de la langue française avait retiré à la ville sa désignation bilingue parce que sa population non francophone était tombée sous le seuil des 50 p. 100. Des citoyens ont réagi en portant la cause devant les tribunaux. Le juge Reeves a déclaré que la *Charte* accorde effectivement à l'Office le pouvoir de retirer le statut bilingue d'une institution, mais que dans ce cas, il avait manqué à ses obligations en omettant de consulter la population et en appuyant sa décision sur des critères discutables. Par conséquent, la Cour a rétabli la désignation bilingue de la ville de Rosemère (voir Partie I, chapitre 3.) Le nouveau maire et les six conseillers élus en novembre se sont engagés à veiller à ce que la ville conserve son statut retrouvé, tandis que le gouvernement du Québec a annoncé qu'il n'en appellerait pas du jugement. Plusieurs autres municipalités, dont la population non francophone risque bientôt de diminuer en deçà de 50 p. 100, se sont réjouies de la décision. Avant que l'année ne prenne fin, le président de l'Office de la

langue française, M. Jean-Claude Rondeau, a fait savoir que l'organisme modifierait les procédures et les critères d'application du paragraphe 113(*f*) de la *Charte* à la lumière de la décision de la Cour supérieure. Quelque 240 municipalités et institutions bénéficient de la désignation bilingue en vertu de ce paragraphe, et l'affaire a eu des conséquences sur les organismes sociaux et de santé qui, dans plusieurs cas, connaissent une augmentation de leur effectif et de leur clientèle francophones. Monsieur Russell Williams, député de la circonscription de Nelligan et adjoint parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux, s'est dit inquiet du statut de l'Hôpital Royal Victoria, de l'Hôpital général de Montréal et de l'Hôpital de Montréal pour enfants, et s'est engagé à prendre les mesures qui s'imposent pour qu'ils demeurent bilingues.

Services sociaux et de santé

La communauté anglophone du Québec a accès à un réseau complet d'institutions de santé et de services sociaux comptant 23 hôpitaux et 61 autres établissements tenus d'offrir leurs services en anglais. Dans un grand nombre de cas, il s'agit d'institutions de longue tradition fondées par des Anglo-Québécois. Néanmoins, ceux-ci ont manifesté leurs craintes lors de la publication, l'année dernière, d'un livre blanc intitulé *Orientations pour améliorer la santé et le bien-être au Québec*, et du dépôt d'un avant-projet de loi sur la réforme des institutions de santé et de services sociaux. L'un des objectifs de la réforme se proposait de décentraliser les services et de créer des conseils d'administration régionaux pour les institutions autres que les hôpitaux universitaires. Ces conseils auraient remplacé les conseils d'administration actuels des établissements.

Même si l'avant-projet de loi comprenait un article permettant de modifier la configuration de certaines régions à « caractères linguistiques et socioculturels » distincts, la communauté anglophone s'est opposée aux propositions. Ses porte-parole ont affirmé, d'une part, que le principe des régions ne convient pas à une société hétérogène où la clientèle linguistique ou ethnique de plusieurs organismes de santé et de services sociaux déborde les limites d'un district donné et, d'autre part, que l'abolition des conseils d'administration actuels romprait les liens entre l'établissement et la communauté qu'il dessert. De plus, on a fait valoir que les anglophones siégeraient en minorité à la plupart des conseils régionaux proposés et, partant, qu'ils perdraient le contrôle de leurs institutions. Alliance Québec a présenté un mémoire à un comité de l'Assemblée nationale portant sur le sujet et a affirmé que « si elle est décrétée, la restructuration des conseils d'administration privera nos institutions de santé et de services sociaux, piliers de notre communauté, de l'appui historique qu'elles reçoivent de leur clientèle. Sans cet appui, l'avenir de certaines de nos institutions est remis en cause » [notre traduction].

En décembre dernier, la version du *projet de loi nº 120* sur les services sociaux et de santé que déposait à l'Assemblée nationale le ministre Marc-Yvan Côté avait éliminé les articles de l'avant-projet abolissant les conseils d'administration actuels. Ce projet de loi comporte des dispositions garantissant les droits des

usagers anglophones ainsi que des mesures de protection des institutions de la communauté anglophone. L'article 15 stipule que « toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux » et l'article 268 demande que chaque conseil régional prépare un « programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise ». Ce projet de loi comporte cependant des dispositions sur la prestation de services territoriaux qui lèsent les institutions anglophones dont la clientèle est dispersée dans plusieurs régions administratives. Ainsi, croyait-on, le Centre des services sociaux Ville-Marie risque de perdre la moitié de son personnel au profit de centres locaux de services communautaires et d'autres institutions régionales. Alliance Québec et d'autres groupes ont continué depuis lors de manifester leur mécontentement.

L'application de la loi 142 garantissant des services sociaux et de santé en anglais s'est poursuivie sans problème au cours de l'année. Des plans d'accès ont été élaborés et mis en place dans chacune des 11 régions administratives de la province, et quelque 200 institutions ont été sommées d'offrir des services en anglais. De plus, des coordonnateurs de ces services ont été nommés dans la plupart des régions en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Des crédits supplémentaires ont été alloués à la création de 30 postes bilingues dans des régions à l'extérieur de Montréal ayant des besoins précis, notamment dans les domaines de la protection de la jeunesse, de l'orthophonie et des services aux personnes âgées. Dressant le bilan de la situation dans un éditorial du *Record* de Sherbrooke, M^me^ Sharon McCully affirme : « Plusieurs institutions tenues, en vertu de la loi sur l'accès aux services, d'offrir des services en langue anglaise ont fait valoir que ce mandat leur a permis d'accroître leur personnel et leurs ressources afin de répondre plus efficacement aux besoins des patients des deux groupes linguistiques » [notre traduction]. Madame McCully faisait allusion aux institutions de l'Estrie, mais ses remarques semblent refléter la tendance qui existe dans plusieurs districts anglophones.

Participation équitable

Cette année encore, la sous-représentation des anglophones au sein de la fonction publique provinciale a suscité une vive inquiétude parmi les Anglo-Québécois qui ont protesté auprès du gouvernement. À l'automne, Alliance Québec et la Townshippers Association ont chacune déposé un mémoire au Comité parlementaire sur le budget et l'administration de l'Assemblée nationale. Ils y soulignaient l'urgence de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la participation des anglophones dans la fonction publique du Québec. Alliance Québec a fait remarquer qu'au 31 mars 1990, seulement 396 des 52 835 fonctionnaires provinciaux étaient anglophones, soit 0,7 p. 100 de tout l'effectif. La Townshippers Association a signalé pour sa part que les deux régions administratives de l'Estrie ne comptent que 38 fonctionnaires anglophones sur un total de 3 936 employés. Les deux organismes ont réclamé la mise en œuvre d'un programme d'égalité des chances qui s'inspire à la fois de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et des programmes élaborés récemment à

l'intention des autres communautés culturelles. D'autres mesures ont été proposées, dont l'amélioration des programmes d'embauche grâce au recours à des agents de dotation possédant une meilleure connaissance de l'anglais et du milieu anglophone, l'amélioration des programmes d'évaluation des compétences linguistiques et de formation linguistique, la modification des mesures probatoires pour les nouveaux employés anglophones et, enfin, le recours aux médias minoritaires pour annoncer les emplois du gouvernement.

Alliance Québec a résumé la situation comme suit : « La communauté d'expression anglaise ne participe pas à l'administration publique. Maintenant, plus que jamais auparavant, en ce moment critique du développement du Québec, le gouvernement doit réaffirmer qu'il croit au principe de la participation équitable de la communauté d'expression anglaise dans la fonction publique et réaffirmer son engagement à cet égard ». En octobre, la *Gazette* soutenait une argumentation semblable, parlant d'une « fonction publique incomplète » [notre traduction]. Le mécontentement au sujet de la sous-représentation des anglophones ne se limite d'ailleurs pas uniquement à la fonction publique. La Sûreté du Québec a également été critiquée pour l'absence presque totale de représentants des minorités parmi ses effectifs. La crise d'Oka, l'été dernier, a fait ressortir le besoin urgent pour la Sûreté du Québec d'améliorer ses relations avec les communautés minoritaires. À l'automne, le premier ministre Robert Bourassa nommait M. Claude Ryan au poste de ministre délégué à la Sécurité publique.

Bien que le président du Conseil du Trésor provincial, M. Daniel Johnson, ait rejeté les propositions relatives à des programmes officiels, des mesures ont été prises pour améliorer la situation dans la fonction publique. En mars, le gouvernement formait un groupe de travail composé de sept anglophones représentant toutes les régions de la province. Dirigé par M. David Blair, avocat de la ville de Québec, ce groupe est chargé d'examiner l'égalité des chances des anglophones dans la fonction publique. Monsieur Blair définit son mandat comme suit : « La participation anglophone au sein de la fonction publique est très faible et il s'agit pour nous de proposer des moyens d'inverser la tendance. Nous comptons visiter les régions afin de mieux cerner les problèmes ainsi que pour découvrir quelles sont les possibilités d'emploi et les moyens pour les anglophones d'y avoir accès » [notre traduction]. Le groupe de travail devait présenter son rapport à la fin de l'année.

Les associations minoritaires ont également exprimé leur inquiétude au sujet de la faible représentation anglophone au sein de la fonction publique fédérale au Québec. Malgré les efforts déployés par un comité spécial de représentants de la communauté anglophone et d'administrateurs régionaux d'organismes fédéraux, très peu de progrès ont été réalisés cette année. En effet, les fonctionnaires de langue anglaise ne représentent que 5,6 p. 100 des employés fédéraux au Québec. Le Commissaire, qui, on s'en souviendra, avait déposé un rapport spécial à cet égard en 1987, a continué d'exercer des pressions auprès du

gouvernement. Nous ne disposons d'aucune donnée vérifiable sur la participation anglophone dans les sociétés d'État au Québec, mais tout porte à croire que leur représentation est satisfaisante et qu'elle compense le grave déséquilibre observé dans l'ensemble de la fonction publique fédérale. (Voir Partie II, chapitre 3.)

Les affaires culturelles

La situation linguistique dans le domaine du cinéma au Québec a continué de préoccuper francophones et anglophones. Le gouvernement de la province s'efforce tant bien que mal de concilier deux objectifs contradictoires : promouvoir les films en français et préserver le droit des Québécois de voir les films dans leur version originale, soit l'anglais dans la majorité des cas. Cette année, l'industrie cinématographique a respecté l'entente conclue en 1988 avec le gouvernement concernant la production et la distribution de la version française des productions anglaises. L'industrie a entrepris de produire et de distribuer la version française dans les 60 jours qui suivent la distribution de la version originale. Cependant, la préséance de l'anglais inquiète toujours. Selon une étude rendue publique en 1990 par le ministère des Affaires culturelles, le pourcentage des films présentés en français à Montréal n'était, en 1988, que de 45 p. 100 contre 79 p. 100 dans le reste de la province. En septembre, l'Institut québécois du cinéma a recommandé au gouvernement d'adopter une nouvelle politique destinée à accroître le nombre de films présentés en français. Madame Lisa Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, a déclaré que le projet était à l'étude, ajoutant qu'elle préférerait que la promotion des films en français se fasse grâce à des ententes volontaires avec l'industrie, mais que l'adoption de certaines mesures, voire d'une nouvelle loi, pourrait se révéler nécessaire.

Alors que les Québécois pleuraient la perte de Hugh MacLennan, auteur de *Deux solitudes*, l'existence de ces « deux solitudes » dans le secteur de l'édition était source de malaise. Selon H.J. Kirchoff, du *Globe and Mail*, peu de livres français sont traduits et publiés en anglais, et l'inverse est tout aussi vrai. Il a constaté que l'industrie privée estime peu rentable de publier des œuvres traduites et, partant, s'y emploie très rarement. Par exemple, il est virtuellement impossible de se procurer en anglais plusieurs œuvres d'Alice Parizeau, décédée, comme MacLennan, en 1990. Heureusement, le Conseil des Arts a jugé opportun de maintenir son programme de Subventions à la traduction qui, cette année, a permis la publication de 53 ouvrages français traduits vers l'anglais, et de 36 autres traduits de l'anglais au français. Notons qu'il s'agit généralement de livres pour enfants.

Dans un autre domaine, la chanteuse et vedette québécoise Céline Dion a posé une question fondamentale concernant l'identité des Québécois. Le 21 octobre dernier, elle refusait le Félix que lui attribuait l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ) dans la catégorie de la meilleure interprète anglophone, invoquant qu'elle était Québécoise et par conséquent francophone. Plusieurs observateurs lui ont rétorqué qu'on peut être à la fois

anglophone et québécois. Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, qui avait félicité Céline Dion pour son apport à la culture francophone, n'a pas hésité à souligner que les anglophones font « partie intégrante du Québec ».

Les associations minoritaires

Les associations minoritaires ont connu une année particulièrement fertile en événements. En mars, Alliance Québec a salué la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Mahé et al.*, soulignant son importance pour le respect des droits scolaires des minorités. Rappelons que l'organisme était intervenu en faveur des parents franco-albertains. Plus de 350 membres d'Alliance Québec ont assisté à son congrès annuel tenu au Collège John Abbott à la fin de mai. Le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, et le ministre Christos Sirros, alors délégué à la Santé et aux Services sociaux, se sont entre autres adressés aux délégués. Monsieur Weiner, qui représente une circonscription du Québec à fort pourcentage d'anglophones, a souligné le rôle de premier plan que joue cette communauté dans la société québécoise, affirmant que « les Québécois d'expression anglaise, en raison de leur situation, comprennent avec acuité les défis, les difficultés et les avantages de l'interaction quotidienne de deux communautés linguistiques » [notre traduction].

L'année 1990 marquait le quinzième anniversaire du Comité d'action sociale anglophone, qui représente les anglophones de la Gaspésie. Parmi ses principales réalisations, mentionnons des rencontres avec le comité Blair sur la représentation des anglophones au sein de la fonction publique du Québec et le dépôt d'un mémoire auprès de la Commission Bélanger-Campeau. La Townshippers Association a tenu en septembre sa onzième Journée annuelle à Bedford et a participé avec des hauts fonctionnaires fédéraux aux travaux des comités mixtes « Concertaction » en vue d'améliorer la participation anglophone dans les bureaux gouvernementaux de la région. À l'été, le Council for Anglophone Magdalen Islanders a inauguré un musée où sont exposés des objets retraçant l'histoire des Madelinots. La Outaouais Alliance a profité d'une subvention spéciale accordée par le ministère des Affaires culturelles pour publier un livre intitulé *History of the German Settlement of Mulgrave and Derry*, écrit par une de ses membres, M^me^ Alice Biehler-Burrich. La section régionale des Basses Laurentides d'Alliance Québec a célébré le 150^e^ anniversaire de la collectivité de Lakefield. L'organisme Voice of English Quebec a pour sa part mis en œuvre plusieurs programmes spéciaux, dont une banque d'emplois d'été et un camp de jour, un cours en garde d'enfants, un service d'aide aux personnes âgées et une série de conférences. La Châteauguay Valley English-speaking Peoples' Association a présenté un mémoire à la Commission Bélanger-Campeau. Enfin, l'Association des médias régionaux anglophones du Québec a entrepris un projet susceptible d'influer considérablement sur le climat linguistique du Canada. Afin de favoriser le dialogue et l'harmonie entre 20 journaux anglophones de la Colombie-Britannique et 94 journaux français du Québec, l'organisme offre un service de traduction qui permet aux deux groupes d'échanger et de publier leurs éditoriaux respectifs.

Les provinces de l'Atlantique

La plupart (84 p. 100) des 282 000 francophones des provinces de l'Atlantique vivent au Nouveau-Brunswick où la communauté de langue française est en plein essor, où le français est reconnu comme une langue officielle à l'échelle provinciale et où les deux communautés linguistiques possèdent un statut égal. Des études démographiques ont démontré que pour la grande majorité des citoyens de cette province qui considèrent le français comme leur langue maternelle (237 570 personnes), le français est aussi la principale langue d'usage au foyer (219 350 personnes). Par ailleurs, les communautés francophones des trois autres provinces atlantiques sont beaucoup plus petites et fragiles (leur nombre varie de 36 000 habitants de langue maternelle française en Nouvelle-Écosse à 3 000 seulement à Terre-Neuve), et elles résistent moins bien à l'assimilation à la communauté anglophone, grandement majoritaire. Il est à espérer que l'établissement de réseaux scolaires appropriés ainsi que la mise en place de structures nécessaires à la tenue d'activités sociales en français, telles que la présence accrue des médias et des services gouvernementaux dans cette langue, freineront l'effritement des communautés francophones et contribueront à leur épanouissement.

Le Commissaire aux langues officielles s'est rendu dans la région de l'Atlantique à plusieurs reprises au cours de l'année, où il a rencontré des représentants de tous les gouvernements provinciaux et des communautés minoritaires. Lors de ces rencontres, il a notamment été question de la Constitution, des écoles minoritaires, des médias de langue française ainsi que des services en français offerts par les différents paliers de gouvernement dans cette région. Dans la section qui suit, nous nous penchons sur les principales réalisations de chacune des provinces — le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Labrador.

Antonine Maillet du **Nouveau-Brunswick** a l'habitude de comparer les Acadiens aux saumons, sans cesse obligés de nager à contre-courant. L'année 1990, marquée de crises constitutionnelles et de tensions linguistiques, n'a guère été exceptionnelle à cet égard, les francophones ayant connu autant de revers que de succès. Le revers le plus sérieux fut celui de l'échec de l'enchâssement espéré de la *Loi reconnaissant l'égalité de statut des deux communautés linguistiques* (loi 88) dans la Constitution canadienne, qui devait se faire avec la ratification de l'Accord du lac Meech. La résolution nécessaire a cependant été adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et cet enchâssement demeure un objectif du gouvernement. Cependant, le premier ministre Frank McKenna a indiqué que c'était maintenant au gouvernement fédéral d'agir dans ce dossier. Il est à espérer que la Chambre des communes et le Sénat adopteront eux aussi la résolution nécessaire à l'enchâssement des principes de la loi 88 dans la Constitution. Par ailleurs, une Commission sur le fédéralisme canadien, présidée par les ministres Aldéa Landry et James Lockyer, a été créée à la fin de l'année. Elle a pour mandat « de faire des recommandations au gouvernement sur les moyens à

prendre pour consolider le système fédéral canadien de façon à servir les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick ainsi que ceux des résidents des autres provinces et territoires ». De plus, la Commission devra se pencher sur « la situation des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick ».

Sur le plan interne, le gouvernement de Frank McKenna a poursuivi son action dans le dossier linguistique. Cependant, si la réforme en cours a paru exagérée à certains membres de la communauté anglophone, ceux du Parti Confederation of Regions (CoR) par exemple, les francophones estiment quant à eux que les services offerts en français laissent encore beaucoup à désirer. Dans son rapport annuel de 1989 rendu public en août 1990, M. Joseph Bérubé, l'ombudsman provincial qui, pour la première fois cette année, était chargé de traiter les dossiers des plaintes sur les droits linguistiques, a affirmé qu'il avait reçu pas moins de 81 plaintes sur la qualité des services en français et sept plaintes au sujet de la langue de travail. Il est évident que les francophones du Nouveau-Brunswick ne sont pas tous satisfaits de la qualité des services provinciaux en français. Par ailleurs, d'aucuns se sont plaints que la politique linguistique du gouvernement traite peu ou prou de l'offre active des services au public dans les deux langues et que, malgré la loi provinciale sur les langues officielles, le français n'occupe toujours pas une place égale à l'anglais dans l'administration. En mai, le professeur Pierre Foucher de l'Université de Moncton, reprenant une notion du rapport Poirier-Bastarache de 1982, a déclaré que le régime actuel de bilinguisme institutionnel était nettement insuffisant et que la province devrait plutôt créer des institutions parallèles de langues française et anglaise. En assemblée générale au mois de juin, les membres de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) ont prié leur exécutif d'accorder la priorité aux problèmes du manque de services en français et aux possibilités d'autonomie administrative dans les régions acadiennes ainsi qu'à la présence d'institutions distinctes au siège du gouvernement, comme principe organisationnel dans certaines institutions provinciales.

Le gouvernement a cherché à résoudre les problèmes soulevés par les francophones et les anglophones. Il a élaboré des plans de mise en œuvre de sa politique de langues officielles dans toutes ses institutions. Il a lancé une campagne de publicité et publié une brochure accompagnée d'une bande vidéo intitulée *Parlons des faits sur la politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick.* Afin d'atteindre ses objectifs, le gouvernement a annoncé en février 1990 que 3 020 postes au sein de 36 institutions (25 p. 100 de tous les postes) seraient désignés bilingues. Le pourcentage de postes bilingues s'élève à 35 p. 100 dans les bureaux centraux des institutions provinciales. Les autres postes sont désignés unilingues, soit anglais essentiel (52 p. 100), soit français essentiel (12 p. 100), ou l'une ou l'autre langue essentielle (11 p. 100). Monsieur McKenna a déclaré qu'il fallait former ou embaucher 700 fonctionnaires bilingues supplémentaires avant le 1er septembre 1993, ce qu'il s'est engagé à faire, tout en garantissant la sécurité d'emploi et les possibilités d'avancement des fonctionnaires

unilingues des deux groupes linguistiques. Il a réitéré son engagement à assurer une participation équitable des francophones et des anglophones à la fonction publique. Selon les derniers chiffres, rendus publics en décembre 1988, les francophones occupent 3 226 (32,6 p. 100) des postes de la fonction publique provinciale, alors qu'ils représentent 33,5 p. 100 de la population de la province. Par contre, dans les bureaux de la capitale (Fredericton), les francophones ne détiennent que 726 (19 p. 100) des postes, dont 58 (24,3 p. 100) à la haute direction.

Dans le domaine de l'éducation, le Nouveau-Brunswick peut être fier de son réseau scolaire qui permet depuis longtemps aux francophones et aux anglophones de gérer leurs établissements respectifs. La *Loi scolaire* stipule que « les districts scolaires, les écoles et les classes sont organisés en fonction de l'une ou de l'autre des langues officielles du Nouveau-Brunswick ». La province possède deux réseaux scolaires distincts, l'un francophone et l'autre anglophone. Le secteur francophone compte 148 écoles dont il a la pleine responsabilité et deux autres établissements qu'il gère conjointement avec le secteur anglophone. Quelque 45 417 élèves et 2 586 enseignants relèvent du secteur francophone. À la fin de l'année, le gouvernement a annoncé la création de maternelles au sein du réseau scolaire. Par conséquent, le nombre d'élèves et d'enseignants devrait augmenter sensiblement dans un avenir rapproché. De plus, c'est le Nouveau-Brunswick qui a profité le premier du mécanisme de promotion locale que constitue le centre scolaire et communautaire; au cours de la dernière décennie, trois de ces centres ont ouvert leurs portes à Fredericton, à Saint-Jean et à Newcastle.

Cette province peut aussi se vanter de posséder un réseau de quatre collèges communautaires francophones et une université de langue française à Moncton, avec des campus à Edmundston et à Shippagan. L'Université de Moncton a annoncé cette année son intention d'offrir un programme de doctorat en études françaises. Notons que le gouvernement profite de l'existence des deux secteurs d'éducation, francophone et anglophone, pour favoriser des échanges profitables aux deux groupes. Signalons en particulier le projet Parlement-école qui a permis à 58 étudiants de 35 écoles secondaires françaises et anglaises d'occuper les sièges de l'Assemblée législative pendant trois jours au mois de mars. (Voir la Partie V pour de plus amples renseignements sur les programmes provinciaux d'enseignement de la langue seconde.)

Même si les éléments essentiels du réseau scolaire de langue française sont en place, de sérieux écarts existent entre les communautés francophone et anglophone dans le domaine de l'instruction et de la formation professionnelle. L'étude menée par M. Roger Bernard pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français démontre que 8,7 p. 100 des francophones n'ont pas terminé leur cinquième année d'études primaires et que 34,1 p. 100 n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires. Un grand nombre d'entre eux seraient à toutes fins utiles des analphabètes fonctionnels. D'ailleurs, le taux d'analphabétisme est beaucoup plus élevé chez les francophones que chez les anglophones de cette

province. Des efforts devraient être déployés afin de mieux renseigner les adultes de la communauté francophone sur les programmes offerts dans les domaines de la formation professionnelle et du recyclage, et afin de leur faciliter l'accès à ces programmes. En outre, il faudrait trouver des moyens d'encourager les jeunes à ne pas abandonner leurs études.

À l'échelle municipale, notons que l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick (AMNB), fondée en 1989, s'est de nouveau réunie cette année. Regroupant 23 municipalités-membres bilingues ou francophones, elle réclame une représentation adéquate au Conseil provincial-municipal. L'Association s'occupe de nombreux dossiers, notamment de la participation des citoyens au gouvernement local, de l'élaboration de logiciels en langue française et de la promotion du tourisme. Par ailleurs, notons que plusieurs municipalités, dont la ville de Moncton, ont fait des efforts particuliers en vue d'améliorer leurs services en français offerts au public. Dans l'ensemble, les municipalités du Nouveau-Brunswick se sont opposées au mouvement d'unilinguisme anglais. Aucune municipalité n'a suivi les exemples de Sault-Sainte-Marie et de Thunder Bay en Ontario. Les six grandes villes du Nouveau-Brunswick ont clairement indiqué leur adhésion au principe d'offrir des services bilingues tel qu'exprimé dans les recommandations publiées par la Fédération canadienne des municipalités. En fait, quelques municipalités à majorités francophone et anglophone ont emboîté le pas au gouvernement et se sont « jumelées » afin de créer des programmes d'échanges très fructueux.

De plus, M. Gérald Clavette, président du Conseil de gestion du gouvernement (Conseil du Trésor), a annoncé que des mesures seront prises afin d'améliorer la qualité des services offerts en français dans les hôpitaux. Il a indiqué que 15 p. 100 des 12 000 employés des 32 hôpitaux de la province devront être bilingues d'ici le mois de septembre 1993. Le gouvernement adoptera une stratégie « d'équipes » dont les objectifs varieront selon la nature des services offerts et le nombre de demandes dans chaque langue. Les grands hôpitaux de Saint-Jean et de Fredericton, qui desservent plusieurs régions de la province, devront redoubler d'efforts dans ce domaine.

Le gouvernement a commencé à donner suite à ses engagements en vue d'améliorer les services offerts en français dans le secteur judiciaire. En outre, le ministre de la Justice, M. James Lockyer, a annoncé en septembre qu'un juge bilingue sera toujours en poste à la Cour provinciale de Moncton. Des mesures seront prises pour assurer le plein respect des droits linguistiques dans la sphère de la justice, notamment pour les inculpés et les défendeurs. Enfin, à Bathurst, deux des trois juges assermentés à la Cour provinciale, en 1990, étaient francophones et bilingues.

La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a confirmé cette année la nécessité de respecter pleinement les droits linguistiques d'un accusé. Ainsi, elle a acquitté

M. Joseph Denis Boudreau d'une accusation de conduite en état d'ébriété, qui pesait contre lui, parce que le certificat démontrant les résultats de l'ivressomètre avait été rédigé en anglais. Dans une décision lourde de conséquences pour les forces policières, le juge Jean-Claude Angers a écrit : « Ce serait contraire au principe d'un procès juste et équitable que de recevoir, sans le consentement de l'accusé, une preuve dans une langue autre que celle choisie pour le procès sans la traduire dans la langue du procès. » De plus, en fin d'année, l'Assemblée législative a adopté un projet de loi amendant la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick afin de garantir à tout citoyen le droit de parler la langue officielle de son choix devant tous les tribunaux administratifs et les cours, et d'être entendu par le juge sans avoir recours à la traduction.

L'Acadie Nouvelle a célébré son premier anniversaire comme quotidien distribué à l'échelle provinciale et un nouvel hebdomadaire de langue française, *Hebdo Plus*, a vu le jour à Caraquet. Des gens d'affaires élaborent des projets de lancement d'un autre hebdomadaire français à Grand-Sault et d'une radio communautaire dans la vallée de la Miramichi. Quelque 800 Acadiens, membres de la Coalition pour une télévision de langue française en Acadie, ont protesté en décembre à Moncton contre les réductions budgétaires à la Société Radio-Canada. De plus, une délégation de la Société nationale des Acadiens s'est rendue à Paris au mois de novembre afin de renouveler le programme de coopération France-Acadie pour 1991-1992. Enfin, un important forum de concertation d'organismes acadiens a eu lieu en novembre à Dieppe, et la SAANB a comparu devant la Commission Bélanger-Campeau en décembre.

« L'Université Sainte-Anne en **Nouvelle-Écosse** accueille depuis un siècle les Acadiens des quatre coins de l'Atlantique. Son approche personnalisée lui permet d'offrir un enseignement de qualité [...] Dans plusieurs domaines, elle joue un rôle indispensable de développement intimement lié à ses programmes d'enseignement et de recherche. Que ce soit du point de vue communautaire, économique, éducationnel ou bien encore culturel [...] ses activités et ses services en font preuve [...] » Tel était l'essentiel du message du recteur de l'université Sainte-Anne, M. Harley d'Entremont, à l'occasion du centième anniversaire de cet établissement francophone de la Nouvelle-Écosse. L'université et toute la communauté de langue française du sud de la province ont fêté cet anniversaire en inaugurant, grâce entre autres à l'octroi de fonds des gouvernements fédéral et provincial, une nouvelle cantine libre-service et un théâtre. L'Université Sainte-Anne offre 28 programmes d'études, principalement au niveau du baccalauréat, à 334 étudiants francophones et anglophones bilingues.

Si l'anniversaire de l'Université Sainte-Anne a suscité un certain sentiment d'optimisme au sein de la communauté francophone de la province, il n'en demeure pas moins que le tableau d'ensemble du niveau de scolarité et d'alphabétisation de cette communauté demeure sombre. Un rapport spécial préparé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation dépeint une

situation alarmante : un francophone sur quatre n'a pas terminé sa neuvième année. L'étude intitulée *Le choc des nombres*, rendue publique par la Fédération des jeunes Canadiens français en octobre 1990, présente des données effarantes : 30 p. 100 des francophones de la province ont interrompu leurs études à la huitième année de scolarité, ce qui représente une proportion deux fois plus élevée que chez la population anglophone. Devant la gravité de l'analphabétisme dans la communauté minoritaire, plusieurs intervenants exigent que soit améliorée la qualité de l'enseignement en langue française, afin de rectifier la situation. Selon eux, il s'agit là d'un des facteurs les plus importants pour l'épanouissement à long terme, voire la survie, de la communauté. Ainsi, pour M. Richard Landry, directeur de l'hebdomadaire de langue française de la province *Le Courrier* : « On ne peut pas insister assez sur le fait que la promotion de la langue et de la culture acadiennes doit faire partie de la promotion du programme d'alphabétisation dans cette province. »

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse a proposé un plan d'action quinquennal dans le dossier de l'éducation qui comprend, entre autres, l'établissement, la gestion et le contrôle d'écoles françaises et l'instauration d'un réseau de prématernelles. La province compte quelque 3 200 élèves francophones répartis dans 18 écoles mixtes où se trouvent des jeunes des deux communautés linguistiques. Par ailleurs, seulement une douzaine de ces écoles ont reçu la désignation « d'école acadienne » où l'enseignement se fait principalement en français aux termes de la loi scolaire.

L'annonce de la construction d'un centre scolaire et communautaire à Halifax-Dartmouth a été accueillie comme une excellente nouvelle; ce centre devrait ouvrir ses portes au début de l'année scolaire 1991 et recevoir les 500 élèves francophones du district. Par contre, le fait que le gouvernement provincial n'ait pas réagi de façon positive à la suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Mahé et al.* en Alberta, en mars 1990, fut une grande déception. La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse soutenait qu'à la lumière de cette décision, la loi scolaire qui accorde au gouvernement un pouvoir discrétionnaire considérable dans la création d'établissements de la minorité, ne respecte pas l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les francophones attendaient aussi avec impatience le début des cours du Collège de l'Acadie, collège communautaire de langue française à campus multiples, dont la création avait été annoncée avec éclat il y a deux ans.

Notons que des progrès ont été réalisés dans le secteur des services offerts en langue française. En outre, les Acadiens ont bien accueilli la nomination du juge Allan Boudreau à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse; il y a maintenant des juges bilingues aux trois niveaux judiciaires dans la province : les cours de comtés, la Cour provinciale et la Cour suprême. De plus, la municipalité de Clare a annoncé qu'elle rendait bilingues ses formulaires de taxe foncière et l'hôpital pour enfants Izaak Walton Killam à Halifax a pris l'initiative de nommer une coordonnatrice de services bilingues.

Les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à offrir leur aide financière au journal *Le Courrier* et à la station de radio communautaire Radio Clare. Signalons aussi que la communauté francophone capte sur bande MF la programmation du réseau français de Radio-Canada qui comprend les quinze heures par semaine de programmation régionale réalisées à Moncton, en plus de l'émission *Bonjour Atlantique* version Nouvelle-Écosse, réalisée à Halifax depuis 1986. Ajoutons qu'un Conseil culturel acadien, parrainé par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, a vu le jour en 1990. Enfin, notons la présence de nouveaux entrepreneurs qui comptent parmi les membres les plus actifs de la communauté acadienne. Au cours d'une conférence tenue à l'Université Sainte-Anne cet été, ces derniers se sont penchés sur des questions d'actualité relatives au développement économique, telles que : « Encourageons-nous les jeunes à devenir entrepreneur ? Avons-nous le contrôle de notre économie chez nous ? Sommes-nous prêts pour les changements technologiques ? Est-ce que nos gens reçoivent la formation nécessaire ? » L'avenir de la communauté pourrait bien dépendre en partie de la réponse donnée à ces questions.

En Acadie, l'**Île-du-Prince-Édouard** a porté le flambeau non seulement des Jeux de l'Acadie, mais également des projets de réforme linguistique. « Cette année, nous avons plusieurs cordes à ajouter à notre arc : la gestion scolaire de nos écoles françaises, la construction du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean à Charlottetown, la construction du nouveau Musée acadien, l'établissement des écomusées, le succès des Jeux de l'Acadie, la diffusion de *Bonjour Atlantique*-Î.-P.-É., douze mois par année [...] » C'est en ces termes optimistes que la présidente de la Société-Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), M^me^ Darlene Arsenault, a décrit les réalisations des 6 000 francophones de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de cette année tout à fait exceptionnelle.

Tous les dossiers linguistiques ont progressé, mais c'est indiscutablement celui de l'éducation qui retient le plus l'attention. À la suite de l'adoption de modifications à la loi scolaire en 1988 et de nouveaux règlements en février 1990, un conseil scolaire provincial francophone a été créé le 1^er^ juillet 1990. Géré par 15 conseillers francophones venant de toutes les régions acadiennes, mais en majorité du district Évangéline, ce conseil a maintenant la pleine responsabilité de la gestion du réseau scolaire de langue française dans l'Île, qui compte 543 élèves répartis entre deux écoles et des classes de langue française au sein d'une troisième à majorité anglophone. Dans sa publication intitulée *La Décennie 90*, la Fédération des francophones hors Québec signale que « le législateur de la province a su trouver un compromis fort intéressant qui respecte à la fois la *Charte* et la situation particulière de la minorité francophone » et que d'autres provinces auraient intérêt à « s'inspirer de ce modèle ».

Signalons également que les travaux ont commencé à Charlottetown en vue de la construction du centre scolaire et communautaire, le Carrefour de l'Isle-Saint-Jean, et que l'on en prévoit l'ouverture pour la rentrée scolaire de quelque 80 enfants

francophones de Charlottetown en septembre 1991. Des classes françaises à l'intention de 13 enfants francophones de Summerside ont par ailleurs commencé en septembre. Ainsi les enfants n'ont plus à faire le trajet de 20 km jusqu'à l'école Évangéline de Abram's Village.

Ces réalisations paraissent peut-être remarquables, mais il n'en demeure pas moins que l'ensemble du tableau scolaire de la communauté minoritaire n'est pas très brillant. Le nombre des enfants admissibles aux classes françaises est sans aucun doute nettement supérieur aux inscriptions actuelles. Par ailleurs, le taux d'abandon est plus élevé chez les jeunes francophones que parmi les enfants de la communauté majoritaire. La SSTA a évalué à 10 p. 100 la proportion d'analphabètes « complets » dans les communautés de langue française de l'Île, et à pas moins de 40 p. 100 celle des analphabètes « fonctionnels ».

Des progrès ont été réalisés en matière de langue de service au gouvernement provincial grâce au travail diligent du Secrétariat provincial des affaires francophones, ce qui est loin d'être le cas dans les institutions fédérales, à l'exception de Marine Atlantique. Cependant, il importe de noter que les hôpitaux Prince County à Summerside et Queen Elizabeth à Charlottetown ont entrepris des études sur les modalités de l'offre de services en langue française.

Jeux de l'Acadie

Pour la première fois cette année, les Jeux de l'Acadie ont eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard. La communauté a su organiser les Jeux et recevoir pas moins de 2 300 athlètes et visiteurs dans le cadre de cette activité qui s'est tenue au mois de juillet. À la cérémonie de clôture, le premier ministre Joe Ghiz a félicité en français les organisateurs de leur « magnifique travail ». Notons que l'Île-du-Prince-Édouard est aussi la province hôte des Jeux d'hiver du Canada de 1991 qui auront lieu du 17 février au 2 mars 1991. Quelque 2 000 athlètes et 30 000 visiteurs des deux communautés linguistiques canadiennes sont attendus dans le cadre de ces activités. La Société des Jeux d'hiver du Canada a établi une section spéciale afin de répondre adéquatement aux exigences de service dans les deux langues officielles. Cependant, comme l'organisme manque de personnel bilingue permanent — seulement 7 des 60 employés seraient capables d'offrir des services en français — M. Francis Blanchard, vice-président de la Société, a fait appel à des bénévoles, et avant la fin de 1990, 500 citoyens francophones et bilingues de la province avaient accepté de participer à cette activité d'envergure pour y soutenir les services français.

Parmi les autres faits notables de l'année, mentionnons la présentation du premier spectacle en français au « Confederation Centre » de Charlottetown et les nombreux festivals de culture traditionnelle acadienne, les manifestations contre les réductions des services de la Société Radio-Canada, l'étude sur les moyens de freiner l'assimilation menée par la SSTA, ainsi que l'ouverture de nouvelles coopératives. De plus, *La Voix acadienne*, l'hebdomadaire francophone de l'Île, a remporté le premier prix pour la couverture d'une activité

décerné par l'Association de la presse francophone. Il s'agissait de la couverture d'une réunion semestrielle de la SSTA. Enfin, notons que la communauté a entrepris des échanges culturels avec la France, notamment la visite à l'Île-du-Prince-Édouard de footballeurs de Saint-Pierre et Miquelon.

En dépit du climat difficile créé par la crise constitutionnelle cette année, les 3 000 francophones de **Terre-Neuve et du Labrador** ont su mener à bien leurs dossiers linguistiques. En septembre, pour la première fois, et grâce à une entente fédérale-provinciale, 26 élèves francophones de la première à la troisième année ont commencé des classes françaises à Saint-Jean. De plus, le ministère de l'Éducation, le conseil scolaire local et les parents francophones se sont entendus pour que soit entreprise une étude sur la viabilité de l'implantation de classes à des niveaux plus avancés. Ces 26 premiers élèves francophones de la capitale profitent donc de l'instruction en français, tout comme 250 autres enfants inscrits aux classes françaises dans la péninsule de Port-au-Port et au Labrador.

Ces progrès sont certes importants, mais il reste que les francophones n'ont qu'un nombre limité de classes en français et que le contrôle de l'éducation en français échappe toujours aux parents francophones. Le ministre de l'Éducation, M. Philip Warren, a bien accueilli la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Mahé et al.*, mais il croit que le nombre d'enfants francophones demeure en ce moment insuffisant pour justifier la création d'un conseil scolaire francophone. « La meilleure solution est d'assurer la représentation des francophones au sein des conseils scolaires offrant une instruction en français », a-t-il dit. Cependant, la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador prétend le contraire et s'est déjà penchée sur la question d'un modèle de conseil scolaire francophone provincial. Lors d'une rencontre en septembre avec le premier ministre Clyde Wells et M. Warren, le Commissaire aux langues officielles a souligné le désir de la communauté francophone de gérer son propre réseau scolaire. Avant la fin de l'année, MM. Wells et Warren ont rassuré le Commissaire quant aux progrès réalisés dans ce dossier, indiquant que des consultations avec des experts et avec la communauté minoritaire étaient en cours. Par ailleurs, le gouvernement du Canada ainsi que celui de Terre-Neuve et du Labrador ont annoncé en février 1990 un accord concernant les langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement fédéral versera à la province quatre millions de dollars afin d'aider à payer pour l'enseignement en français et l'enseignement du français comme langue seconde.

Si l'éducation en français demeure le dossier prioritaire de la communauté acadienne et francophone, il est loin d'en être le seul. Signalons la mise sur pied de mécanismes de collaboration entre les différents organismes de la communauté minoritaire : la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), la Fédération des parents, les groupes de jeunes, le journal *Le Gaboteur*, etc. De plus, une autre priorité demeure la construction d'un tronçon de route

entre les communautés de Cap-St-Georges et de Grand'Terre, situées à 15 km l'une de l'autre, mais reliées par une route de 75 km qui parcourt la péninsule de Port-au-Port. Par ailleurs, la radio communautaire de Grand'Terre a célébré son premier anniversaire. Une nouvelle station est proposée pour le Labrador, et l'entreprise de télédistribution de Saint-Jean s'engage à offrir une plus grande programmation en langue française. La FFTNL réclame aussi des transmissions de la Société Radio-Canada de Moncton plutôt que de Montréal et demande l'affectation d'un journaliste à plein temps à Terre-Neuve. En outre, signalons qu'un premier procès a eu lieu en français cette année dans la province.

Enfin, c'est à Terre-Neuve que la Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF) a tenu son assemblée générale au mois de juillet dernier. Les assises de la FJCF ont réuni des jeunes de toutes les provinces canadiennes dans la péninsule de Port-au-Port et ont eu un grand retentissement grâce au projet contre l'assimilation, aux recherches sur *Vision d'avenir* et à l'orientation activiste politique. Au cours de leur réunion, les jeunes Canadiens français ont proposé l'édification d'un « nouveau projet de société pour les communautés francophones au Canada ».